



Créer de nouvelles voies pour les données :

**La stratégie des données du Plan
d'action national, 2021**



Table des matières

1. Introduction	4
Le processus de fonctionnement du SGTD	5
Composition des membres et participants au SGDT	7
Biographies	9
Jeter les bases	16
Définitions	17
2. Piliers, but et objectifs de la stratégie de données du Plan d'action national sur les FFADA	18
Les Piliers du Cercle national des familles et des survivantes (CNFS)	19
Piliers adaptés pour soutenir des relations significatives en matière des données	21
Objectifs de la stratégie de données	23
3. Introduction aux données qualitatives et quantitatives	24
4. Éléments constitutifs : les groupes thématiques	26
Définir la culture	27
Définir la santé et le bien-être	27
Définir la sécurité humaine	28
Définir la justice	29
5. Éléments constitutifs : élaboration des critères	32
6. Célébrer les forces et accorder un rôle central aux relations	36
7. Comprendre l'incidence de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels sur les données</i>	38
8. Appuyer la souveraineté des données autochtones	40
La gouvernance des données des Premières Nations - une stratégie d'action	42

9. Aperçu de la stratégie en matière de données du PAN	46
10. Mesure de la sécurité en tant que résultat central	48
Défis liés à la mesure du nombre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées	49
Définir la sécurité	50
11. Introduction aux indicateurs quantitatifs de base et propres à la population	51
Décision au sujet des indicateurs quantitatifs	52
Résultats du questionnaire – Culture	56
Résultats du questionnaire – Santé et bien-être	60
Résultats du questionnaire – Sécurité humaine	64
Résultats du questionnaire – Justice	68
12. Cadre des indicateurs quantitatifs	72
13. Contributions fondées sur les distinctions et l'identité à la stratégie en matière de données	74
Perspectives des Inuits	74
Perspectives des Métis	76
Perspectives des Autochtones vivant en milieu urbain	78
Perspectives du Congrès des peuples autochtones	82
Perspectives des personnes 2ELGBTQQIA+	89
14. Conclusion : Créer de nouvelles voies pour les données	92
Considérations pour les prochaines étapes du travail	92
Centrer les modes de connaissance autochtones et reconsidérer les processus	94





1. Introduction

De nos jours, les données sont devenues une ressource importante, susceptible d'influencer positivement ou négativement les politiques et les décisions.

Pendant trop longtemps, les peuples autochtones¹ ont été identifiés, analysés et étudiés sans leur consentement ni leur participation. Dans d'autres cas, les pratiques coloniales signifient que de nombreux individus et communautés autochtones ont également été mal identifiés ou pas identifiés du tout, ce qui renforce l'effacement des peuples autochtones dans les archives officielles. Dans l'ensemble, ces méthodes ont renforcé l'oppression systémique et nuï aux relations avec les peuples autochtones.

En outre, de nombreuses méthodologies non-autochtones de collecte et d'analyse de données quantitatives ont placé les individus et les communautés autochtones dans une optique de déficit, identifiant ce qui ne va pas chez les personnes ou dans les communautés, conduisant ou renforçant les stéréotypes susceptibles de causer du tort et de la violence. Ces systèmes n'ont pas su mettre en valeur les points forts des individus, des familles, des communautés et des nations autochtones et, par conséquent, ont recherché les mauvaises solutions, alimentées par des systèmes de données qui ne reflètent pas ce que sont les peuples autochtones.

Dans cette optique, ce chapitre décrit le travail entrepris par le sous-groupe de travail sur les données (SGTD), dont les membres comprennent l'histoire de cette question et voient les possibilités de transformer le paysage des données au Canada, en commençant par un engagement envers la sécurité des femmes et des filles autochtones et des personnes 2ELGBTQQIA+. Cette stratégie de données se veut un point de départ pour mesurer les progrès accomplis. Elle est présentée comme une étape préliminaire pour comprendre le changement à long terme qui doit se produire en partenariat avec les peuples autochtones et qui doit inclure un suivi dans une optique beaucoup plus large, au-delà des chiffres.

La stratégie de données commence par examiner les données quantitatives, mais elle ne considère pas les données quantitatives comme la totalité de ce qui est nécessaire. Au lieu de cela, cette stratégie fournit quelques suggestions pour aller de l'avant en se fondant sur la reconnaissance et le respect de la souveraineté des données autochtones. Il reconnaît le leadership essentiel des peuples autochtones en matière de création, de collecte et d'analyse des données, qui constitue le fondement d'un cadre de suivi adapté aux piliers qui doivent soutenir ce travail et qui éclaire la prise de décision en suivant ce qui fonctionne.

.....

1 Dans ce chapitre, le terme « peuples autochtones » est utilisé pour désigner les collectivités autochtones, telles que les Premières nations, les Métis et les Inuits. Le terme « Autochtone » est utilisé pour désigner les personnes qui s'identifient comme faisant partie ou non de ces collectivités.

Le processus de fonctionnement du SGTD

Le sous-groupe de travail sur les données (SGTD) avait pour mandat d'élaborer une stratégie des données pour le Plan d'action national (PAN). Le mandat élargi a chargé le SGTD de :

- Développer une meilleure compréhension des actifs en données appropriés, et aussi des données qualitatives et quantitatives sur lesquelles le rapport final de l'Enquête nationale s'est appuyé,
- Élaborer un cadre de données pour soutenir le développement continu du PAN visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles autochtones et les personnes 2 esprits, lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexuées et asexuelles (2ELGBTQQIA+) ;
- Cerner les besoins en données pour appuyer l'élaboration du PAN
- Définir les résultats en matière de données qui devraient être utilisés pour suivre les progrès de la mise en œuvre du PAN.
- Assurer la liaison et travailler avec le groupe de travail principal et soutenir les activités des autres sous-groupes de travail qui sont liés aux données.

Le sous-groupe de travail sur les données a progressé dans l'accomplissement de son mandat avec l'élaboration des éléments clés de la stratégie de données du PAN et la mise en place d'un cadre d'indicateurs quantitatifs. Les membres du SGTD

ont reconnu qu'il restait du travail à faire et que la stratégie de données devait continuer à progresser avec l'aide des Premières nations, des Inuits, des Métis et des autres organisations et communautés autochtones. Ces gouvernements, organisations et communautés autochtones sont les mieux placés pour mener des conversations plus larges afin de discuter de la manière dont les progrès devraient être mesurés, et pour veiller à ce que des données de haute qualité, culturellement pertinentes, ventilées et fondées sur des distinctions soient disponibles et accessibles aux communautés autochtones. La stratégie de données du PAN, décrite dans le chapitre suivant, est un plan qui privilégie les relations, place au premier plan les fonctions de données dirigées par les Premières nations, les Inuits et les Métis, et renforce la responsabilisation, la prise de décisions fondées sur des données probantes et la gouvernance efficace et efficiente des données par les Premières nations, les Inuits et la nation métisse.

Des experts et d'autres groupes de travail ont fait de nombreuses présentations au sous-groupe de travail sur les données afin que ce dernier puisse acquérir des connaissances pour prendre des décisions éclairées. Dès le début, et à la suite de nombreuses discussions et présentations, les membres du SGTD ont noté la diversité du paysage des données, les disparités des fonds de données sur les différents groupes autochtones, y compris les approches sur la distinction des populations et d'autres sujets de préoccupation qui compliquaient l'idée de créer une architecture de données complète applicable à tous dans un paysage aussi diversifié et avec un nombre limité de représentants de chaque groupe. En outre, le fondement même du SGTD, la souveraineté des données autochtones, signifie qu'une approche unique pour identifier les données culturellement pertinentes ne serait ni possible ni souhaitable.

Pour mieux comprendre la diversité des besoins les membres du SGTD ont assuré la liaison avec le groupe de travail principal et d'autres sous-groupes de travail pour communiquer l'approche du SGTD et de recueillir des commentaires. En fonction des besoins et des priorités exprimés, le SGTD a travaillé avec les différents sous-groupes de travail de différentes manières. Ainsi, ce chapitre reflète les différents niveaux d'engagement des différents sous-groupes de travail.

Alors que les contributions fondées sur les distinctions et les contributions centrées sur la diversité proviennent directement des autres groupes de travail, cette Stratégie des données dans son ensemble reflète le consensus des membres du SGTD qui ont contribué à ses différentes composantes et pas nécessairement tous les points de vue sur cette question. À la suite de ce processus, ce chapitre contribue à positionner les travaux futurs et à créer un espace pour le développement continu de stratégies de données avec des groupes fondés sur les distinctions, notamment les Premières nations, les Inuits et les Métis², avec des groupes à identité spécifique, notamment les Autochtones vivant en milieu urbain et les personnes 2ELGBTQQIA+, et avec des groupes affiliés à des organisations, comme l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) et le Congrès des peuples autochtones (CPA) - qui ont tous leurs propres membres, qui se recoupent souvent.



2 Les peuples autochtones ont une relation constitutionnelle existante et unique avec la Couronne, qui cite les « droits ancestraux et issus de traités existants » comme étant « reconnus et affirmés » dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. En vertu de cette loi, les groupes fondés sur les distinctions de l'article 35 sont identifiés comme étant les Premières nations, les Métis et les Inuits. Toutefois, aux fins du présent chapitre, les termes Premières nations, Inuits et Métis sont utilisés pour désigner tous les détenteurs de droits autochtones, y compris ceux qui vivent hors réserve ou dans des régions rurales ou éloignées, les personnes sans statut (c'est-à-dire les personnes non inscrites), les personnes 2ELGBTQQIA+ et celles qui s'identifient différemment ou en d'autres termes que Premières nations, Métis ou Inuits.

Par ailleurs, dans le cadre de ce processus, le SGTD a œuvré pour mieux comprendre les fonds de données pertinents (y compris les données qualitatives et quantitatives sur lesquelles le rapport final de l'enquête nationale s'est appuyé), a identifié les besoins en données pour soutenir l'élaboration du PAN et a défini les résultats en matière de données pour la mise en œuvre du PAN.

Un sous-groupe de travail de techniciens des données a été mis sur pied dans le cadre de ce processus. Il était composé de spécialistes et de techniciens en données qui étaient bien placés pour examiner les éléments techniques des ensembles de données et des indicateurs.

Sur la base des réponses aux questionnaires auxquels les membres du SGTD avaient répondu, et des informations fournies par les autres sous-groupes de travail du PAN, une liste initiale d'indicateurs a été soumise au groupe de techniciens qui les a évalués pour vérifier la disponibilité des données et les lacunes existantes. Cette évaluation n'incluait pas les indicateurs supplémentaires proposés par les membres du groupe, bien que les membres du SGTD s'attendent à ce qu'un processus similaire se poursuive pour évaluer la viabilité des suggestions, ainsi que lorsque des indicateurs supplémentaires seront développés en termes de distinctions et d'identité, et par le biais d'un cadre de partenariat.

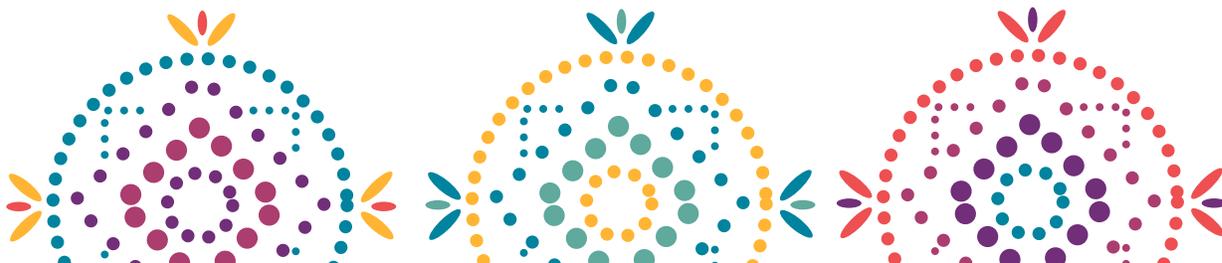
Composition des membres et participants au SGDT

La composition du SGTD a été déterminée dans le cadre de consultations avec des familles et des survivantes ainsi que des organisations représentant les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les personnes 2ELGBTQQIA+ et les organisations de femmes des Premières Nations, inuites et métisses. Les membres du groupe ont nommé la présidente du SGTD.

La composition du sous-groupe de travail sur les données est restée relativement stable pendant toute la durée du mandat du groupe, et comptait les participants figurant dans l'encadré 1.

Encadré 1 – Membres du sous-groupe de travail sur les données

Membre	Titre et organisation
Karine Duhamel (Co-présidente)	Ancienne directrice de la recherche, Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
Carol Hopkins (Co-présidente)	Directrice générale, Thunderbird Partnership
Myrna Dawson (Membre)	Professeure et directrice, Centre pour l'étude des réponses sociales et juridiques à la violence, Université de Guelph
Richard Jenkins (Membre)	Coordonnateur de projet, Fondation 2Spirits In Motion
Kiera Ladner (Membre)	Professeure agrégée en sciences politiques, Université du Manitoba
Kyrie Ransom (Membre)	Analyste politique, Assemblée des Premières Nations
Samantha Michaels (Membre)	Conseillère politique principale, Pauktuutit Inuit Women of Canada
Lisa Pigeau (Membre)	Conseillère politique principale, Les Femmes Michif Otipemisiwak
Nally Rowan-Weetaluktuk (Membre)	Analyste statistique, Groupe (de recherche) de l'Inuit Qaujisarvingat, Inuit Tapiriit Kanatami



Candice Shaw (Membre)	Directrice, Diversité des genres et inclusion sociale, Association des femmes autochtones du Canada
Elizabeth Blaney (Membre)	Conseillère spéciale au sujet des FFADA, Congrès des peuples autochtones
Jonathan Dewar (Participant)	Directeur général, Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations
Curtis Woloschuk (Participant)	Directeur des politiques stratégiques, Analyse des données, Services de justice intégrée, gouvernement de la Saskatchewan
Huda Masoud (Participant)	Cheffe d'unité par intérim, Analyste principale, Centre de statistique et des partenariats Autochtones
Rebecca Kong (Participant)	Directrice adjointe, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Statistique Canada
Éric Guimond (Participant)	Dirigeant principal des données, Direction générale de l'innovation des données et de la recherche stratégique, SAC



Les membres des familles, les survivantes et les alliés des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones réclament depuis longtemps la justice, tel que pendant cette démonstration devant le Parlement (date inconnue). Source: Obert Madondo, licence Creative Commons #CC BY-NC-SA 2.0

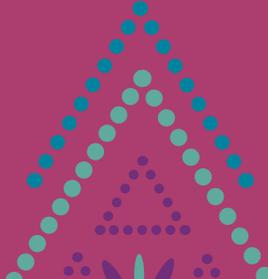




Biographies

Karine Duhamel est Anishinaabe-Métis et est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en histoire de l'Université du Manitoba. Dre. Duhamel a été professeure auxiliaire à l'Université de Winnipeg et directrice de la recherche pour Jerch Law Corporation. Plus récemment, Dre. Duhamel a été directrice de la recherche pour l'historique Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. En juin 2020, elle a commencé à travailler dans le cadre du sous-groupe de travail sur les données et en est devenue la présidente à l'automne 2020. Elle travaille maintenant à temps plein comme gestionnaire et conseillère pour le secrétariat du FFADA du ministère Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

Myrna Dawson est professeure de sociologie et titulaire de la chaire recherche sur le leadership au College of Social and Applied Human Sciences de l'Université de Guelph. Elle est la fondatrice et la directrice du Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence (www.violenceresearch.ca) ainsi que de l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (www.femicideincanada.ca). Pendant 10 ans, Mme Dawson a été titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les politiques publiques en matière de justice pénale (2008-2018). Elle a consacré plus de deux décennies à la recherche sur les réponses sociales et juridiques à la violence, en mettant l'accent sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et du fémicide.



Carol Hopkins est de la nation Lenape à Moraviantown, Ontario; elle est la directrice générale de la Thunderbird Partnership Foundation. Carol a été nommée officier de l'Ordre du Canada en 2018. En 2019, elle a reçu un doctorat honorifique en droit de l'Université Western. Carol a passé plus de 20 ans dans le domaine des dépendances et de la santé mentale des Premières Nations. Elle est titulaire d'une maîtrise en travail social de l'Université de Toronto et d'un diplôme en savoir autochtone sacré, équivalent à un doctorat dans les systèmes éducatifs occidentaux. Carol a coprésidé des initiatives nationales reconnues pour leurs meilleures pratiques en matière d'examen et d'élaboration de politiques nationales, ce qui a donné lieu au cadre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations, au document intitulé Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières Nations du Canada, au cadre du bien-être autochtone et aux lignes directrices sur les meilleures pratiques pour le traitement de l'abus d'inhalants fondé sur la culture.




Richard Jenkins est un Cri-Métis inscrit de 57 ans de la communauté de Moose Mountain, en Alberta. Il est homosexuel, deux-esprits et cisgenre qui a affirmé son identité comme gai et deux-esprits auprès de ses amis, de sa famille et de sa communauté depuis l'âge de 19 ans. Il a travaillé avec des communautés autochtones dans tout le Canada en tant que développeur communautaire et défenseur de la promotion de la santé dans les domaines de la toxicomanie, des soins de longue durée, du VIH/SIDA, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, de la guérison familiale et communautaire, de la protection de l'enfance, des politiques et programmes de santé et du développement autochtone urbain. Il a travaillé pour les organisations et groupes suivants : Nechi Institute, centres d'amitié à tous les niveaux, Alberta Health Services et le gouvernement fédéral. Il a également fait du bénévolat aux niveaux local, provincial, national et international, et a notamment été le premier membre canadien du conseil d'administration du World Indigenous Nation's Higher Education Consortium (WIN-HEC/2002-2004). Au milieu des années 2000, Richard a reçu le prix du développement communautaire décerné par l'Alberta Aboriginal Role Model Awards. Richard est un membre fondateur de l'organisation 2 Spirits in Motion Society lorsqu'elle a été conçue en 2003 lors du premier Forum canadien sur les peuples des deux-esprits, le VIH/SIDA et la santé à Edmonton, en Alberta; il en a été le premier directeur général. Richard est entré dans le cercle des 2 Esprits en 2001 lorsqu'il a été invité à aider à rassembler les personnes 2ELGBTQQIA à Edmonton. Il est resté dans le cercle 2 Esprits depuis lors pour continuer à exprimer son engagement à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes 2 Esprits et des personnes de genre et de sexualité différents, et à créer des environnements sociaux sûrs et favorables pour notre partie de la communauté autochtone de genre différent.

Kiera Ladner est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Miyo we'citowin, gouvernance autochtone et souverainetés numériques et professeure agrégée au Département d'études politiques de l'Université du Manitoba; elle est ancienne titulaire de la Chaire de recherche du Canada en politique et gouvernance autochtones. Ses recherches portent sur la politique et la gouvernance autochtones ; les souverainetés numériques et l'archivage (MMIW, PARSD et CLIP) ; le genre (diversités) ; les femmes et la gouvernance ; et la résurgence (en termes de femmes et de jeunes). Parmi les publications de Dre. Ladner, citons *This is an Honour Song : Twenty Years Since the Blockades* (Arbeiter Ring Press) coédité avec Leanne Simpson, et *Surviving Canada : Indigenous Peoples Celebrate 150 Years of Betrayal*, coécrit avec Myra J. Tait, ainsi que de nombreux articles et chapitres de livres sur une grande variété de sujets. Actuellement, Dre. Ladner travaille avec Dr Shawna Ferris sur un projet d'archives numériques axé sur la communauté qui compile trois archives (la base de données sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la base de données sur les pensionnats indiens après l'apologie et la base de données sur le travail sexuel). Elle travaille également sur des projets tels que le projet de droit constitutionnel comparé et les peuples autochtones (projet CLIP), un projet sur les souverainetés numériques et un projet de traité comparé axé sur les communautés de colons.

Kyrie Ransom est actuellement analyste des politiques à l'Assemblée des Premières Nations. Depuis 2013 Kyrie a été coordonnatrice de la justice pour le ministère de la Justice d'Akwesasne et responsable de l'élaboration des lois pour le Conseil mohawk d'Akwesasne, facilitant la promulgation de la Loi sur les biens du couple Iatathróna Raotiientáhtsera, de la Loi Akwesasne Tekaiat'orehthà:ke Kaianerénhsera (Loi sur le tribunal d'Akwesasne) et de la Loi Akwesasne Oién:kwa Kaianerénhsera (Loi sur le tabac d'Akwesasne). Kyrie a travaillé à l'élaboration de procédures de promulgation législative et de référendum, et a établi le Kaiahnehronsehra iehiontakwa d'Akwesasne : Lieu où les lois sont enregistrées (Registre des lois d'Akwesasne). Grâce à ses connaissances, Kyrie a été mandatée de faire des présentations auprès d'autres Premières nations et de partager des informations sur le processus de ratification d'Akwesasne concernant la promulgation de lois et l'établissement de systèmes de justice autochtones.

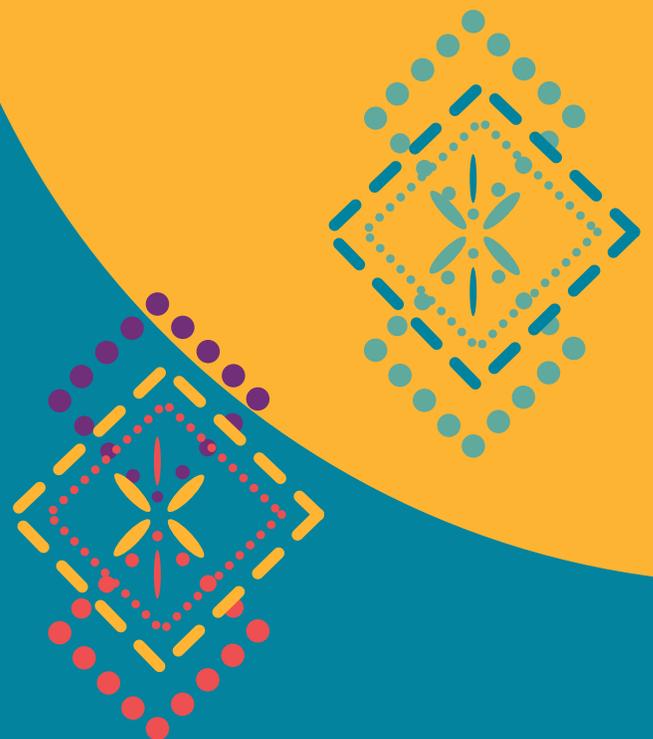
Samantha Michaels est conseillère principale en recherche et en politiques à Pauktuutit Inuit Women of Canada. Pauktuutit, constituée en société en 1984, est l'organisation nationale représentative des femmes inuites au Canada. Elle favorise une plus grande sensibilisation aux besoins des femmes inuites, défend l'égalité et les améliorations sociales, et encourage leur participation à la vie communautaire, régionale et nationale du Canada. Samantha y dirige des recherches sur les questions touchant les femmes et les enfants inuits afin de faire progresser l'élaboration des politiques et des programmes. Ses principaux dossiers portent sur les refuges, les logements de transition et de seconde étape, la violence envers les femmes et l'administration de la justice. Elle donne également des conseils sur les tendances sociales, économiques et sanitaires.

Lisa Pigeau est conseillère politique principale pour Les Femmes Michif Otipemisiwak/ Women of the Métis Nation. Les Femmes Michif Otipemisiwak/Women of the Métis Nation est un organisme national de défense des droits représentant les voix des femmes métisses. Le LFMO compte des organisations membres représentant les cinq provinces métisses de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario. Pour en savoir plus, visitez www.metiswomen.org.

Nally Rowan Weetaluktuk est analyste statistique à l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). ITK est l'organisation nationale de représentation qui protège et fait avancer les droits et les intérêts des Inuits au Canada. Son travail comprend la recherche, la défense des intérêts, la sensibilisation du public et l'éducation sur les enjeux touchant les Inuits. Il travaille en étroite collaboration avec les quatre régions inuites pour présenter des priorités unifiées à Ottawa. Nally participe et/ou dirige de nombreuses priorités de la recherche menée par les Inuits, y compris l'Enquête nationale sur la santé des Inuits et d'autres projets importants conçus pour fournir des données de haute qualité, déterminées et détenues par les Inuits afin de surveiller les changements, d'identifier les lacunes et d'éclairer les décisions pour le bien-être des Inuits.

Candice Shaw est directrice des politiques pour la prévention de la violence et les femmes, filles et personnes 2ELGBTQIA autochtones disparues et assassinées (FFADA2ES+) à l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). Dans le cadre de son rôle, elle représente l'AFAC au sein du sous-groupe de travail sur les données et du sous-groupe de travail urbain pour l'élaboration du plan d'action national du FFADA2E+. Elle est également candidate au doctorat au département de sociologie de l'Université McGill et a passé la majeure partie de sa carrière à explorer les inégalités intersectionnelles liées au sexisme et aux héritages coloniaux. Sa participation au sous-groupe de travail sur les données a renforcé sa motivation professionnelle et académique à faire le lien entre la recherche et les politiques par des appels à l'action concrets.

Elizabeth Blaney est la conseillère spéciale du Congrès des peuples autochtones sur les FFADA. Elle vit dans le territoire de Wolastoqiyik, le long de la belle Wolastoq sur la côte Est. Avant de se joindre au CPA, Elizabeth était directrice de l'administration et du développement des programmes au New Brunswick Aboriginal Peoples Council, un PTO du CPA. Dans le cadre de son travail de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, elle a participé aux audiences institutionnelles de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, a siégé au Comité consultatif sur la violence à l'égard des femmes abénaquises du Nouveau-Brunswick et a participé à l'élaboration du projet *Looking Out for Each Other* par l'entremise du Conseil des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de son travail et de ses activités personnelles, elle s'efforce de contribuer au changement et d'honorer les responsabilités qui lui ont été confiées.



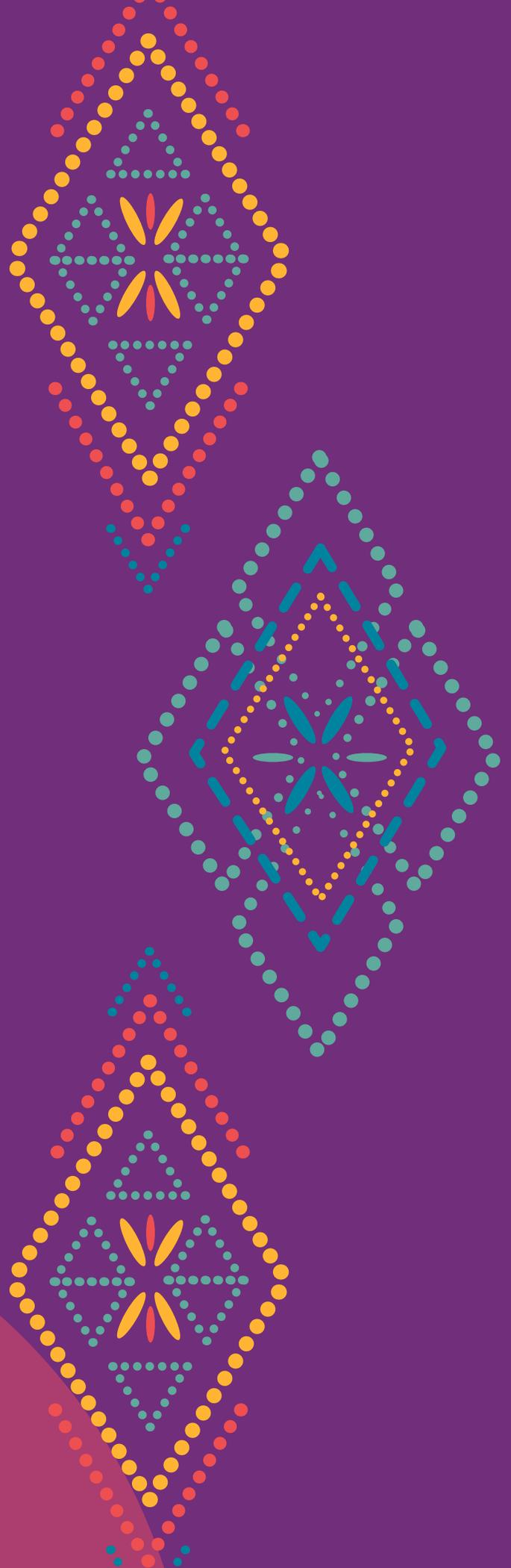
Jonathan Dewar est le Directeur général du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (First Nations Information Governance Centre, ou FNIGC). Il a passé la plus grande partie de sa carrière de plus de 20 ans à diriger des initiatives de recherche et d'application des connaissances pour le compte d'ONG nationales dirigées par des Autochtones. Il est reconnu comme un chef de file dans le domaine de la guérison et de la réconciliation ainsi que de l'éducation, de la politique et de la recherche en matière de santé et de bien-être des Autochtones. Il a publié de nombreux ouvrages sur ces sujets, se spécialisant sur le rôle des arts dans la guérison et la réconciliation, et a donné des conférences au niveau national et international. De 2012 à 2016, Jonathan a été le premier directeur du Centre des pensionnats Shingwauk et conseiller spécial du président de l'Université Algoma, où il a dirigé des programmes de recherche, d'éducation, de conservation et de services communautaires, et a donné des cours de sciences politiques et de beaux-arts. De 2007 à 2012, Jonathan a occupé le poste de directeur de recherche à la Fondation autochtone de guérison, où il a dirigé les efforts de recherche et d'évaluation de la Fondation. Il a également été directeur de l'Organisation nationale de la santé autochtone, conseiller principal au sein du gouvernement fédéral et du bureau du commissaire aux langues du Nunavut. Jonathan a obtenu un doctorat de la School of Indigenous and Canadian Studies de l'Université Carleton, où ses recherches ont porté sur le rôle des arts dans la santé, la guérison et la réconciliation. Il est également professeur adjoint de recherche au département de sociologie et d'anthropologie.

Curtis Woloschuk vit à Moose Jaw, en Saskatchewan, sur les terres du Traité n° 4 et chez les Métis. Il est titulaire d'un diplôme en économie de l'Université de Regina et a consacré toute sa carrière à la recherche et à l'analyse statistiques, d'abord au ministère des Finances, puis aux Services de justice intégrés du gouvernement de la Saskatchewan. Curtis est passionné par l'aide aux jeunes et a passé une grande partie de sa vie d'adulte à entraîner et arbitrer bénévolement des sports tels que le football, le soccer et le basket-ball, ainsi qu'à siéger au conseil d'administration de ses associations locales de soccer et de gymnastique. Il croit au pouvoir du travail d'équipe et au fait que le pouvoir du collectif dépasse celui de l'individu.

Huda Masoud est analyste de recherche au Centre des statistiques et des partenariats autochtones de Statistique Canada. Elle a dirigé et travaillé sur de nombreux projets portant sur la santé et le bien-être socio-économique des Premières nations, des Métis et des Inuits au Canada. À partir des rôles qu'elle a occupés dans la fonction publique dans le domaine de la santé et des statistiques sociales elle a une vaste expérience technique et de l'expertise dans le domaine. Son travail récent sur la création d'un inventaire actualisé des sources de données de Statistique Canada concernant les peuples autochtones a été utilisé pour soutenir les analyses de la stratégie de données du plan d'action national du FFADA.

Rebecca Kong travaille au Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité communautaire de Statistique Canada depuis 1993; elle y occupe le poste de directrice adjointe. Au cours de sa carrière, elle a travaillé dans les domaines suivants : statistiques sur la criminalité et la victimisation, violence familiale, harcèlement criminel, fraude, services aux victimes, indicateurs de la charge de travail et du rendement de la justice pénale et services correctionnels. Elle a une vaste expérience sur les données déclarées par la police; elle travaille avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement sur le développement de nouvelles données pour répondre aux besoins d'information. Rebecca est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en droit, avec une concentration en criminologie, obtenu en 1993 à l'Université Carleton.

Eric Guimond est actuellement dirigeant principal des données à la Direction générale de la recherche stratégique et de l'innovation en matière de données, au ministère des Services aux Autochtones du Canada. Dans son rôle actuel, il est responsable de l'élaboration de stratégies, de partenariats et d'accords de collaboration en matière de recherche et de données, qui sont nécessaires pour soutenir l'amélioration du mieux-être des peuples et des communautés autochtones dans tout le Canada, ainsi que pour aider les peuples autochtones à prendre le contrôle de la prestation des services, y compris des données autochtones.



Le SGTD a reconnu que notre travail jouerait un rôle crucial dans l'élaboration et le soutien du PAN. Les membres ont également réfléchi à l'importance de mener des travaux sur la stratégie de données conformément aux valeurs et aux principes des Premières Nations, des Inuits et des Métis et comme un reflet de l'histoire de leur communauté ou de leur identité transversale, quelle que soit sa définition, avec les données.

Le processus d'élaboration de la stratégie de données et du cadre d'indicateurs a été mûrement réfléchi. Ainsi, on a invité les membres à contribuer à l'ordre du jour des réunions à l'avance et à formuler des commentaires pendant les réunions et entre celles-ci. Toutes les décisions ont été confirmées auprès de tous les membres participants.

Le SGTD a invité des experts et des représentants d'organisations concernées à faire des présentations au groupe (voir l'encadré 2). Cela a permis aux membres du groupe d'avoir une compréhension commune des questions pertinentes liées aux données qui faisaient partie de l'élaboration de la stratégie de données du PAN.

Encadré 2 – Sujets des présentations faites au Sous-groupe de travail sur les données

Pour entretenir la réflexion des membres du Sous-groupe de travail sur les données, des présentations et des discussions sur les sujets suivants ont eu lieu :

-  résumé des cadres et des sources de données autochtones et non autochtones afin de définir les indicateurs possibles du Plan d'action national par les chercheurs, les agences et départements gouvernementaux et les autres détenteurs de données, y compris de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
-  aperçu des rapports rédigés par 2Spirits in Motion, l'Association des femmes autochtones du Canada, Les Femmes Michif Otipemisiwak et Pauktuutit Inuit Women of Canada et les autres;
-  présentations sur l'avancement des travaux du Sous-groupe de travail urbain, de différents ministères fédéraux et du gouvernement du Yukon;
-  présentations sur les données disponibles, les lacunes dans les données et le contexte de l'indicateur central (la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones) et sur la Loi sur la protection de la vie privée de Statistique Canada, de la Gendarmerie Royale du Canada et la Police provinciale de l'Ontario.

En outre, le sous-groupe de travail sur les données a consulté chacun des autres sous-groupes de travail pour avoir des conseils sur les priorités. Cela a permis au SGTD de travailler à un rythme similaire à celui des autres sous-groupes de travail et de couvrir les domaines pertinents. Il était important de suivre et de mesurer ce que tous les sous-groupes de travail et les intervenants considéraient comme important. Cette approche a permis au SGTD de s'appuyer sur l'expérience et les connaissances des autres.

Jeter les bases

Le travail du SGTD a s'est réalisé sur une base consensuelle entre ses membres. Les membres représentant des organisations des Premières Nations, inuites, métisses et 2ELGBTQQIA+ souhaitaient discuter avec leurs organisations avant de transmettre leurs commentaires au SGTD. Dans d'autres cas, les membres du groupe n'ont pas tous pu être présents pour chaque réunion. Pour cette raison, Ainsi, un processus étape par étape consistant à élaborer trois questionnaires sur des sujets clés a été mis en place. L'espoir était que cela aide le SGTD à recueillir de la rétroaction et des commentaires importants, que cela donnerait aux membres suffisamment de temps pour discuter avec leurs organisations et que cela permettrait au SGTD de parvenir à un consensus à partir des données du questionnaire afin d'orienter la stratégie de données du PAN.

Les premières versions du questionnaire ont été élaborées avec le Secrétariat des FFADA et transmises aux membres du SGTD afin qu'ils puissent formuler leurs commentaires sur les questions et la façon dont elles sont présentées. Les questionnaires ont été révisés sur la base des commentaires reçus. Les versions améliorées ont ensuite été transmises aux membres du SGTD afin qu'ils puissent les présenter à leurs organisations et y répondre. Les membres ont remis les questionnaires remplis au Secrétariat des FFADA, suite à laquelle les membres du SGTD se sont réunis pour discuter des résultats.

Sister Drummer in Faded Red, dessin / peinture par Jason Sikoak. Source: Collection patrimoniale autochtone, www.mmiwg-ffada.ca/fr/

Les questionnaires ont été transmis au sous-groupe de travail sur les données afin de déterminer :

- le caractère approprié des thèmes du rapport final de l'Enquête nationale par rapport au travail du SGTD;
- les critères de sélection des indicateurs;
- les potentiels indicateurs quantitatifs de la stratégie de données du Plan d'action national.

Les résultats de chacun des questionnaires sont présentés en détail dans les sections indiquées de la stratégie de données du PAN.

Il est important de préciser que le nombre de réponses par questionnaire a varié. Même si les questionnaires indiquent généralement des idées partagées, le faible taux de réponse pour certains questionnaire illustre la nature complexe de ce travail, ainsi que le fait que les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des opinions des membres du SGTD.



Définitions

Les termes utilisés dans la stratégie de données du PAN peuvent ne pas être compris par tous. Les définitions de certains de ces termes sont fournies afin que tous les lecteurs aient une même compréhension lorsqu'ils lisent ce chapitre. (Consulter l'encadré 3)

Souveraineté des données autochtones : Le droit d'un groupe de gérer de façon souveraine la collecte, la propriété et l'utilisation de ses propres données (plus de détail à la section 8).

Critères : Guide, norme ou règle à utiliser pour sélectionner un indicateur.

Données : Les informations collectées doivent être examinées, prises en compte et utilisées pour augmenter connaissance ou compréhension.

Source de données : Endroit d'où proviennent les données.

Lacune dans les données : Situation où il manque les données d'un indicateur ou une partie de ces données.

Indicateur : Mesure d'un concept; un résultat qui indique l'état ou le niveau de quelque chose.

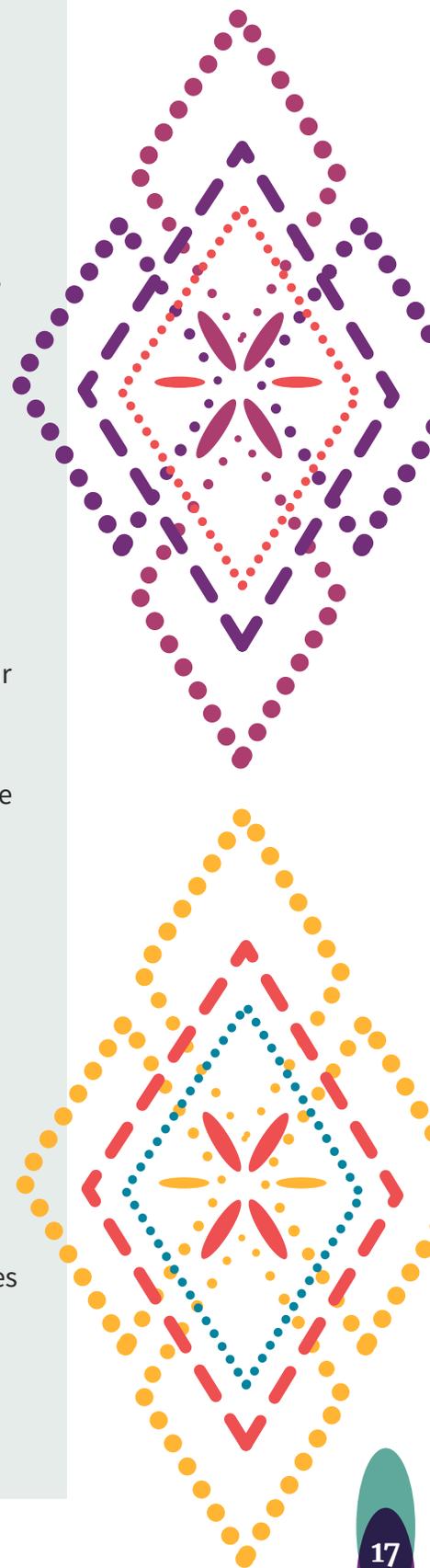
Cadre d'indicateurs : Manière organisée d'examiner les données de différentes sources.

Données qualitatives : Informations qui ne peuvent être exprimées sous forme de chiffres.

Données quantitatives : Données qui peuvent être exprimées sous forme de nombre, ou pouvant être quantifiées.

Indicateurs fondés sur les points forts : Indicateurs qui mettent l'accent sur les forces des individus ou des communautés.

Indicateurs fondés sur les déficits : Indicateurs qui mettent l'accent sur les faiblesses perçues des individus ou des communautés.





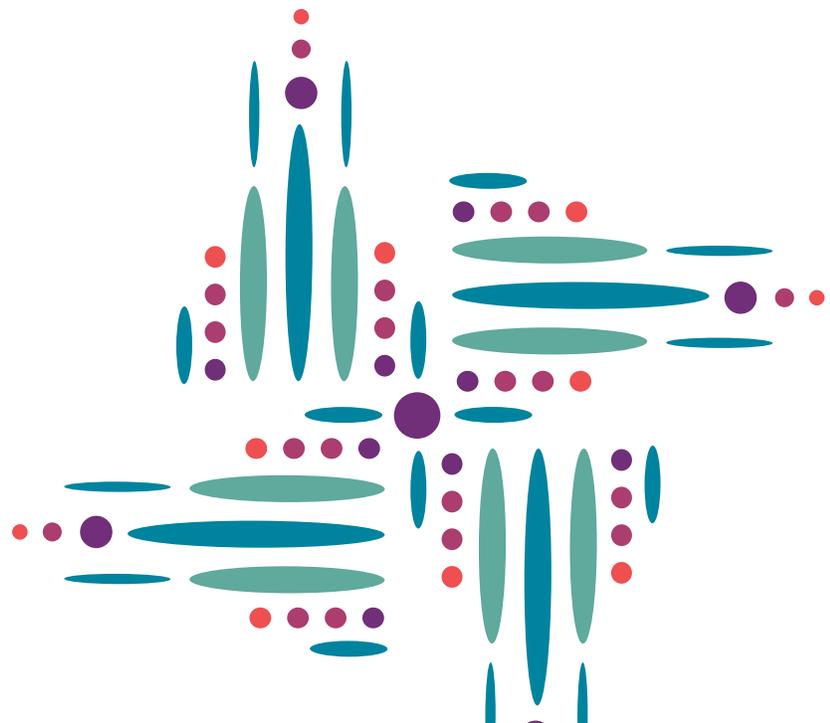
2. Piliers, but et objectifs de la stratégie de données du Plan d'action national sur les FFADA

La stratégie de données est le point de départ d'une conversation en constante évolution ancrée dans la gouvernance des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que dans la participation des membres des familles et des survivantes des FFADA, et des personnes vivant en milieu urbain, rural ou éloigné, sans statut et des personnes 2ELGBTQQIA+. La stratégie de données doit s'aligner sur les stratégies des Premières nations, des Inuits et des Métis, notamment en ce qui concerne la gouvernance des données, car les stratégies de données suivent nécessairement les stratégies de gouvernance des données. Pour les Premières Nations, cela comprendrait la Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations. Pour les Inuits, cela inclurait la Stratégie nationale inuite sur la recherche.

Cette stratégie de données est nationale. Elle n'est pas liée à une compétence juridictionnelle particulière. Si des obstacles juridictionnels surviennent en ce qui concerne les données, ces obstacles, et les relations requises pour les franchir et les surmonter, fourniront l'occasion de recadrer les approches en matière de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des données

des Premières nations, des Inuits et des Métis par le biais d'un processus de partenariat. Si des obstacles juridictionnels surviennent en ce qui concerne les données, ces obstacles donneront également l'occasion aux provinces et aux territoires de discuter et de résoudre les questions de compétence avec les gouvernements et les organisations autochtones.

Cette stratégie de données est évolutive. Il s'agit d'un point de départ pour une approche qui se développera et évoluera continuellement en partenariat avec les ayants droit aux données et qui s'adaptera aux conditions et réalités changeantes. Les piliers du Cercle national des familles et des survivantes.



Les Piliers du Cercle national des familles et des survivantes (CNFS)



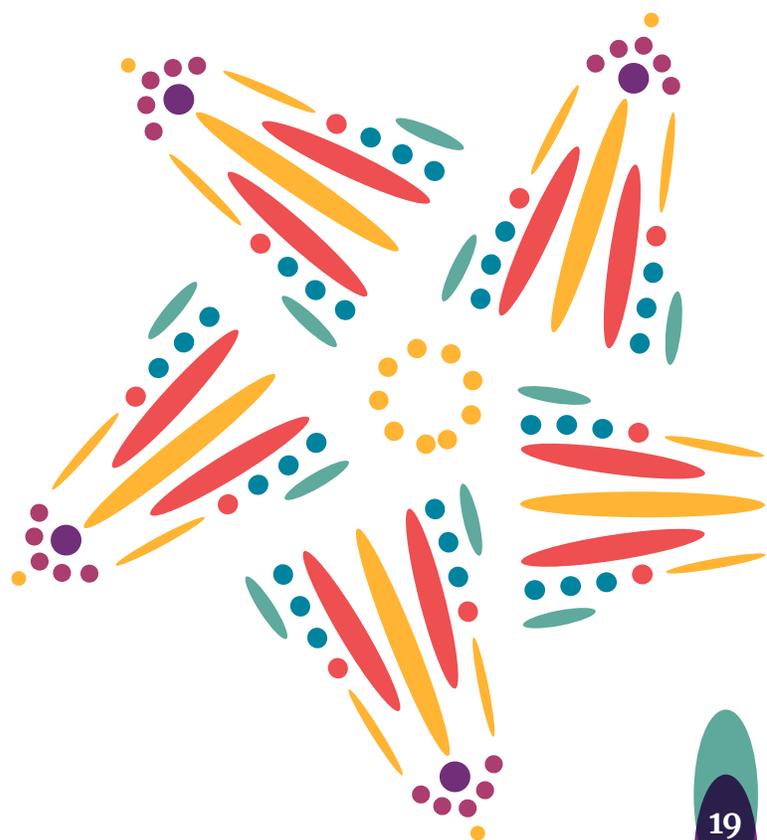
NATIONAL FAMILY AND SURVIVORS CIRCLE
Nothing About Us, Without Us

L'achèvement de la stratégie de données a été guidé par quatre piliers développés par le Cercle national des familles et des survivantes (CNFS). Ces piliers ont été utilisés pour guider le travail du CNFS pour défendre, éduquer et sensibilisation pour informer et inspirer les lois, les politiques, systèmes et changements de comportement.

Dans ce contexte, les piliers ont servi de points de réflexion importants et analyse au fur et à mesure que le CNFS progressait de manière significative vers des résultats positifs.

Inclusion :

L'inclusion se mesure par la pleine et active implication des familles des FFADA et des survivantes de la violence sexuelle dans le processus de créer un changement transformateur pour Réclamer notre pouvoir et notre place en tant que femmes, filles, et personnes autochtones 2ELGBTQQIA+ par le biais de l'égalité, l'équité et la dignité. Le CNFS fait cela en adoptant une approche centrée sur le vécu dans le volet CNFS du Plan d'action national (PAN) ; en partageant cette perspective avec le groupe de travail principal et sous-groupes de travail ; et en préconisant d'autres composantes du PAN engageant les familles et les survivantes dans le développement de leurs composants.



● Interconnexion :

L'interconnexion est au cœur des visions autochtones du monde. Nos droits inhérents sont enracinés dans les valeurs et les principes sous-jacents au sein des Lois naturelles du respect, de la réciprocité, et l'interconnexion.

Ces principes reflètent et renforcent notre compréhension que tout le monde et tout qui existe a un objet et contribue à l'équilibre. Le déséquilibre a des conséquences négatives. Restaurer l'équilibre, c'est restaurer cette profonde connexion à plusieurs niveaux, qui produira de résultats positifs. Le CNFS préconise pour que d'autres composantes du PAN engagent les familles et les survivantes sur la façon de restaurer efficacement cette connexion en comblant les lacunes, en assurant l'accessibilité, ainsi que les approches dignes et culturellement éclairées.

● Responsabilité :

Responsabilité partagée pour créer et maintenir un changement transformateur pour mettre fin à toutes les formes de violence sexiste contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Cela signifie aussi avoir la volonté de soutenir et effectuer des changements transformateurs à tous les niveaux et créer et établir des mécanismes pour suivre et surveiller notre progrès. Le CNFS continue de plaider pour la mise en œuvre immédiate de l'AJ 1.7 (Médiateur national des droits des peuples autochtones et des droits de la personne) et pour que d'autres composantes du PAN s'engagent avec les familles et les survivantes.

● Impact :

Créer un impact significatif sur l'individu et au niveau sociétal, législatif et politique pour construire, maintenir et acquérir efficacement l'élan nécessaire au changement transformatif. Cela exigera la reconnaissance de la place de chacune et de chacun dans le cadre de la responsabilité partagée et responsabilité pour ce travail; engagement à construire des relations interconnectées, respectueuses, réciproques et réactives; les résultats doivent être ressentis sur le terrain par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones si le PAN sera jugé un succès; et la mesure et la surveillance régulières de ces actions sur les tendances et le progrès.



Œuvre d'art communautaire, installation par Jessica Slater. Source : Collection patrimoniale autochtone, www.mmiwg-ffada.ca/fr/

Piliers adaptés pour soutenir des relations significatives en matière des données

Le sous-groupe de travail sur les données a basé les piliers sur lesquels repose la stratégie en matière de données sur les quatre piliers du CNFS. Les membres du groupe des données ont été inspirés par la manière dont les piliers du CNFS, appliqués aux données, pouvaient aider à guider le travail à venir. Les piliers du CNFS ont été adaptés et élargis pour mettre en évidence leur relation avec les données dans le cadre de la stratégie pour les données du PAN.

Dans la stratégie pour les données, les quatre piliers sont basés sur les définitions originales du CNFS et sont en outre définis comme suit :

L'inclusion dans le développement continu de la stratégie sera également mesurée par la participation pleine et active des familles des femmes et des filles disparues et assassinées, et des survivantes de la violence sexiste dans le processus de création le changement transformateur. Cette participation, qui vise à récupérer le pouvoir et la place en tant que femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, est fondée sur les principes d'égalité substantielle, d'équité et de dignité. L'inclusion, en ce qui concerne les données, signifie également la participation pleine et active de tous les peuples autochtones, y compris les Indiens non-inscrits, les membres des Premières nations, les Inuits, les Métis et les personnes 2ELGBTQQIA+, n'importe où elles vivent. Cela signifie que les données doivent être inclusives, mais aussi être appliquées, au besoin, de manière différenciée et désagrégées.

L'impact, en ce qui concerne les données, consiste à créer un effet significatif sur les politiques, la législation et la société dans son ensemble. La stratégie en matière de données permettra de surveiller l'impact par des progrès mesurables vers le résultat final : la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

L'interconnexion est au cœur de la vision du monde autochtone. En ce qui concerne les données, elle fait référence à la manière dont les quatre thèmes dans les stratégie de données sont reliés. Elle se rapporte également au développement des données et à l'interconnexion des données quantitatives et qualitatives.

La responsabilité, spécifique aux données, est la responsabilité partagée à laquelle mène la collecte de données. responsabilité partagée à laquelle mène la collecte de données. Cela signifie qu'une fois les données recueillies et le progrès évalué, des mesures peuvent être prises. Elle fait également référence aux relations importantes qui doivent animer le processus pour une responsabilisation réelle et significative.



Utilisée avec permission du Cercle national des familles et des survivantes

Objectifs de la stratégie de données

La stratégie de données du PAN est ancrée dans la souveraineté des données autochtones et la favorisera.

Affirmant que le droit à des données fiables et accessibles est essentiel au suivi, à la responsabilisation et au soutien des droits prévus dans la souveraineté en matière de données des Premières Nations, des Inuits et des Métis, la stratégie de données du PAN favorise un changement positif en vue de l'atteinte des objectifs du Plan d'action national. Pour ce faire, trois grandes méthodes sont utilisées :

- établir les sources de données existantes et déterminer le rôle qu'elles pourraient jouer dans la production de rapports et la responsabilisation, aujourd'hui et à l'avenir;

- concevoir un cadre d'indicateurs quantitatifs préliminaire tenant compte des réalités actuelles et permettant de faire le suivi tant les progrès en ce qui a trait à la réduction de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones que l'efficacité des lois, politiques et programmes conçus pour contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action national;

- faire ressortir les lacunes en données qui, une fois comblées, garantiraient l'accès à un éventail complet de données nécessaires pour évaluer les progrès en ce qui a trait à la réduction de la violence et à la promotion de la justice.

Les membres du SGTD ont mentionné l'importance de ce dernier point, notant que les seules données quantitatives ne constituent pas une base suffisante pour mesurer les progrès, et qu'il faudrait ultérieurement inclure la définition d'indicateurs qualitatifs pertinents, ainsi que d'autres recherches dans des domaines pertinents sous la direction de chercheurs Autochtones. Les outils de données actuels utilisés par les gouvernements sur les peuples autochtones et sur leurs réalités font défaut et ils ne peuvent constituer la seule base sur laquelle les résultats sont évalués.

3. Introduction aux données qualitatives et quantitatives

La stratégie de données du PAN valide diverses formes de connaissances, notamment les expériences vécues, la recherche universitaire et les connaissances traditionnelles des Premières Nations, des Inuits et/ou des Métis. Pour mettre au premier plan les modes de connaissance des Premières Nations, des Inuits et/ou des Métis tout en offrant des données globales sur les quatre groupes thématiques, il faudra inclure des données quantitatives et qualitatives dans l'ensemble final.

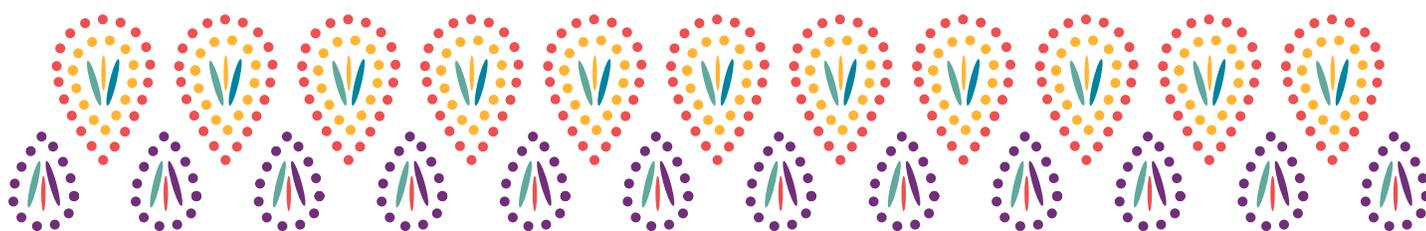


	Données qualitatives	Données quantitatives
Définitions	L'information ne peut être exprimée sous forme de chiffres ou ne peut être quantifiée	Les données peuvent être exprimées sous forme de chiffres ou qui peuvent être quantifiées
But	Étudier la compréhension que les individus ont de leur réalité sociale	Tester des hypothèses, rechercher des causes et des effets, faire des prédictions
Approches	On les constate et elles sont descriptives	Elles sont statistiques et structurées
Limites	<ul style="list-style-type: none"> ● Difficile d'établir une relation de cause à effet ● Non représentatif sur le plan statistique ● L'analyse exige un niveau de travail élevé 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ne fournit pas le raisonnement derrière les réponses ● Risque de ne pas atteindre les populations sous-représentées ● La collecte de données est coûteuse et prend du temps
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> ● Comment cela s'est produit? ● Pourquoi cela s'est-il produit? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Combien? ● À quelle fréquence?

Comme explication bref, les données quantitatives présentent des tendances et des modèles associés à des phénomènes sociaux et que les données qualitatives apportent la profondeur de la compréhension. Il existe un lien entre ces deux types de données qui peut varier en fonction du contexte. Dans certains cas, ces données se rejoignent pour raconter une histoire riche. Dans d'autres cas, elles peuvent être moins étroitement harmonisées. Quoi qu'il en soit, l'histoire contenue dans les données est souvent racontée adéquatement lorsqu'elle s'appuie sur les deux types de données.

Ce présent cadre est entièrement axé sur des indicateurs quantitatifs. Il s'agit d'un **point de départ**, car les sources de données quantitatives sont déjà connues, et le travail associé à la production d'indicateurs quantitatifs à partir de ces sources de données est plus clair.

Le Cercle national des familles et des survivantes (CNFS), ainsi que les membres du SGTD ont reconnu l'importance des données qualitatives et de la recherche communautaire comme moyen adapté sur le plan culturel de raconter la vie des femmes et des filles autochtones. Les travaux futurs devront se concentrer sur l'élaboration d'indicateurs qualitatifs au fur et à mesure que la stratégie évolue.



Le commissaire Qajaq Robinson, à gauche, et Barbara Sevigny, à droite, regardent pendant l'allumage du qulliq par l'aînée Rebecca Veevee lors de l'audience des gardiens du savoir et des experts sur un cadre de protection des droits de la personne à Québec en mai 2018. Source : www.mmiwg-ffada.ca

4. Éléments constitutifs : les groupes thématiques

Les membres du SGTD ont discuté en début de mandat des multiples facteurs qui ont conduit à la disparition et au meurtre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA autochtones, ainsi que de l'importance des mesures de prévention qui peuvent améliorer la sécurité générale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones. Ces facteurs, axés sur les lacunes et les forces, peuvent être regroupés par *groupes thématiques* dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de données.

Le rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place* a défini la **culture**, la **santé et le bien-être**, la **sécurité humaine** et la **justice** comme étant les quatre domaines ou *groupes thématiques* qui sous-tendent « les structures qui maintiennent la violence colonial... avec lesquelles les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones interagissent au quotidien³ ».

Ainsi, les définitions proposées dans ce chapitre sont des définitions de travail tirées du rapport final, destinées à orienter le lecteur vers des concepts généraux. Elles constituent un point de départ. À plus long terme, ces définitions seront nécessairement amenées à évoluer et à changer grâce au travail effectué avec les partenaires autochtones.

3 Enquête nationale pour les femmes et les filles disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place: le rapport final de l'Enquête nationale pour les femmes et les filles disparues et assassinées*, Volume 1a (Ottawa : Bureau du Conseil Privé, 2019), page 351.



Une image de la statue de la sœur volée, située à l'extérieur du poste de police de Saskatoon police de Saskatoon. Cette statue représente une sculpture de bronze un peu plus grande que nature représentant une danseuse des Premières Nations, dont le châte devient les ailes d'un aigle. Source : Laserham, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

Définir la culture

Dans *Réclamer notre pouvoir et notre place*, les familles, les survivantes, les gardiens du savoir et d'autres personnes ont clairement indiqué que la culture devait faire partie de toute entreprise visant à rétablir et à protéger les droits autochtones et humains. En fait, les droits culturels étaient présentés comme une condition nécessaire à la jouissance de tous les droits.

Comme l'indique le rapport,

« Il est essentiel de comprendre le rôle que joue la culture dans le contexte de la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones pour mettre un terme à la souffrance et entamer la guérison. Source de souffrance, la violation des droits culturels enlève tout pouvoir aux peuples autochtones, particulièrement aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA, au moyen du racisme, du rejet et de mesures sévères mises en œuvre par l'État, qui cherche à leur imposer des systèmes. La violation des droits culturels combat la capacité d'utiliser la culture pour promouvoir la sécurité. En outre, la violation de ces droits affecte la capacité des femmes à la transmettre.

De nombreux témoins ont défini la culture comme un espace où leurs proches pouvaient trouver confort, sécurité, santé et protection contre la violence. De plus, la promotion des droits culturels après une tragédie, par exemple pendant le traitement, les enquêtes et les poursuites, signifie, pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones, la protection des droits et des valeurs fondamentales qu'elles ont définis⁴ ».

.....

4 Ibid, page 359.

Définir la santé et le bien-être

Pour de nombreux peuples, communautés et nations autochtones, la santé est un état de bien-être holistique, qui comprend la sécurité physique, mentale, émotionnelle, spirituelle et sociale. Comme l'indique le rapport, elle « ne signifie pas simplement l'absence de maladie ». En ce sens, les survivantes et les membres de leur famille, ainsi que les témoins aussi bien les experts et que les témoins institutionnels, ont discuté du droit à la santé comme d'un droit au bien-être. Le droit à la santé a également été lié à d'autres droits humains fondamentaux dont les communautés autochtones ou les autochtones ne jouissent pas toujours, comme l'accès à l'eau potable, à des infrastructures adéquates, à un abri et à la sécurité alimentaire.

Comme l'indique le rapport,

« Ces services de base, qui incluent également la possibilité d'accéder à des soins médicaux sans avoir à parcourir de grandes distances, sont essentiels à la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones. Le droit à la santé concerne également la prévention des dangers et des préjudices pour le bien d'autrui, la santé des enfants et des familles et tous les aspects du bien-être physique et mental⁵ ».

.....

5 Ibid., page 455.

Définir la sécurité humaine



Dans bon nombre des visions du monde autochtones présentées dans le cadre du processus de recherche de la vérité au cours de l'enquête nationale, le droit à la sécurité comprend à la fois un droit physique et un droit social. Comme l'indique le rapport,

« La définition élargie de la sécurité humaine s'appuie sur une approche essentiellement axée sur le bien-être qui tient compte des interactions économiques et sociales complexes qui façonnent la sécurité ou l'insécurité d'une personne. Cette définition va au-delà du programme de l'État; elle tient compte d'autres facteurs ou menaces « non traditionnelles » comme la pauvreté et la maladie, ainsi que des causes fondamentales de problèmes tels que la tragédie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées.

D'après les témoignages entendus, les femmes autochtones sont aux prises avec des menaces quotidiennes pour leur sécurité humaine et leurs droits fondamentaux de la personne. Pour elles, la sécurité humaine correspond, notamment, à la capacité de vivre dans le monde sans constamment faire l'objet de menaces de violence ou de préjudices. Les témoins ont parlé de la sécurité du point de vue physique comme étant le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle, ainsi que le contrôle de leur propre état de santé mentale ou physique. Ils ont également relevé le besoin de protection et d'aide sociale grâce à des services essentiels en matière de santé, de logement, d'accès à l'eau potable, de nourriture et d'éducation, et ont insisté sur la nécessité de réduire la pauvreté puisque celle-ci se répercute sur le taux de violence. Dans ce contexte, la sûreté et la sécurité sont garanties par l'établissement et le maintien de relations respectueuses, égalitaires et sûres. La sécurité est plus qu'une simple condition physique, c'est également un profond sentiment d'appartenance, d'accomplissement, de confiance, de connexion et d'harmonie avec le monde humain, naturel et spirituel en général⁶ ».



6 Ibid., page 557.

Définir la justice



La justice ne signifie pas nécessairement la même chose en termes autochtones et occidentaux. Comme l'indique le rapport,

« Il importe de considérer la façon dont les Autochtones définissent la « justice » qui, fondée sur le principe de respect, demeure essentielle au bien-être des Nations et des communautés. Les violations des droits de la personne en matière de justice perpétrées contre les Autochtones ont été largement démontrées. De plus les policiers, les tribunaux, les établissements correctionnels et les autres représentants du système de justice pénale, sont responsables ou complices des violations du droit à la justice des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones qui subissent de la violence. Les femmes autochtones sont également beaucoup plus susceptibles d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale que les femmes non autochtones. Dans nombre de ces cas, les femmes autochtones sont mises en cause pour avoir tenté de protéger leur propre personne ou leurs enfants contre la violence. Autrement dit, le système de justice les accuse d'un crime contre lequel il est censé les protéger. l'étendue de la violence qui se manifeste dans la vie des femmes et des filles autochtones va de pair avec leur criminalisation.

Les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ne sont pas les seules à avoir fait les frais de l'échec du système justice. Dans les faits, l'absence de justice, la lutte pour celle-ci et son usage abusif dans les relations qui lient ce système aux peuples autochtones compromettent régulièrement les droits de ces derniers et permettent à la violence de suivre son cours, et ce, sans rencontrer une quelconque forme d'opposition⁷ ».



7 Ibid., pages 690-691.

Comme l'ont vu les membres du groupe SGTD, tous les groupes thématiques sont également fondés sur le respect des droits et instruments humains et autochtones à travers une perspective de genre, les lois et les modes de connaissance autochtones, ainsi que sur les responsabilités des gouvernements à répondre dans ces domaines. Le rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place* a également expliqué que ces groupes thématiques doivent être considérés comme interdépendants et indivisibles, un concept sur lequel les membres du SGTD sont tombés d'accord.

Interdépendants et indivisibles : les thèmes de *Réclamer notre pouvoir et notre place*



le droit d'accéder, de participer et de profiter de sa culture



le droit au bien-être mental, émotionnel, physique et spirituel



le droit de vivre à l'abri de la violence ou de l'injustice



le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle

Dans le premier questionnaire, on demandait si les groupes thématiques du rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place* devaient être utilisés dans la stratégie de données du PAN. Plus précisément, on a demandé aux membres s'ils étaient favorables à l'utilisation de chacun des quatre groupes thématiques dans la stratégie de données du PAN. On demandait également aux membres du SGTD d'évaluer l'importance de chaque groupe thématique et on offrait un espace pour inscrire des commentaires généraux et des suggestions concernant d'autres groupes thématiques.

Les résultats, résumés au tableau 1, ont montré un accord initial solide quant à l'utilisation des quatre groupes thématiques issus du rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place*. Les membres ont également estimé que ces groupes thématiques étaient très importants pour la stratégie de données.

Tableau 1 – Résultats du questionnaire sur l'utilisation de quatre groupes thématiques dans la stratégie de données

	Culture	Santé et bien-être	Sécurité humaine	Justice
Oui	100 %	100 %	80 %	100 %
Non	0 %	0 %	20 %	0 %
Très important	100 %	100 %	80 %	100 %
Ne sais pas/ Préfère ne pas répondre	0 %	0 %	20 %	0 %
Nombre total de réponses	5	5	5	5

Comme indiqué précédemment, le nombre de réponses par questionnaire a varié. Vu le taux de réponse limité, les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des opinions des membres du SGTD sur ce sujet



Ce dessin à la craie « No More Stolen Sisters » (Plus de sœurs volées) a été fait pendant un sit-in de Black Lives Matter au quartier général de la police de Toronto le 19 juin, 2020. Source : Jason Hargrove de Toronto, CC BY 2.0, via Wikimedia Commons

Les membres du SGTD ont suggéré d'autres groupes thématiques, notamment :

- Inclusion/exclusion d'inscription au statut provenant de la Loi sur les Indiens
- fréquentation d'un pensionnat (y compris la fréquentation par les membres de la famille élargie);
- rafle des années soixante;
- enfance dans un foyer d'accueil;
- considérations régionales;
- données démographiques comme le niveau d'éducation, le statut socioéconomique, l'âge lors de la disparition, etc.;
- exploration de la nature de l'identité de genre, des dynamiques du pouvoir et des luttes qui émergent entre les différents genres lorsque des influences extérieures modifient ou détériorent les activités et pratiques culturelles des nations/groupes.

En outre, certains membres ont suggéré de définir des sous-groupes dans chaque groupe thématique.

Après quelques discussions, les membres du SGTD ont convenu qu'il valait mieux inclure les autres groupes thématiques proposés dans les quatre groupes thématiques existants. Les membres ont également estimé que le thème du genre devait être intégré à l'ensemble de la stratégie de données, plutôt que de l'isoler dans un seul domaine.

Le sous-groupe de travail sur les données a recommandé que la stratégie de données du Plan d'action national soit basée sur les groupes thématiques suivants :



Culture



Santé et bien-être



Sécurité humaine



Justice

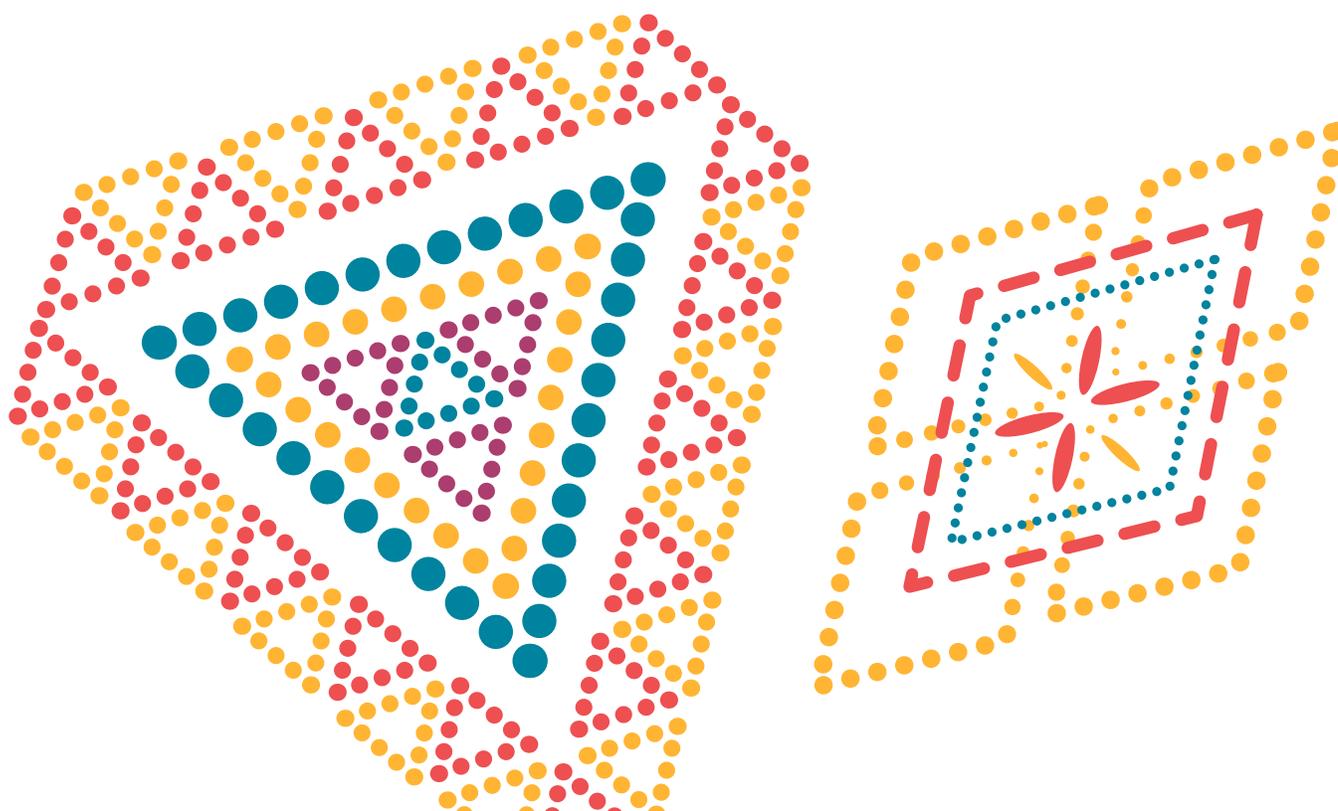
5. Éléments constitutifs : élaboration des critères

Le deuxième questionnaire portait sur la sélection des critères pour les indicateurs potentiels, puisque les membres du SGTD ont reconnu que plusieurs indicateurs potentiels pourraient être utilisés dans la stratégie de données du PAN. Les membres ont estimé que le fait de statuer sur les critères – un moyen d’aider à faire des choix parmi les nombreux indicateurs potentiels – permettrait de sélectionner plus facilement les indicateurs finaux.

Dans le questionnaire, les membres étaient invités à indiquer s’ils voulaient inclure le critère (oui), ou s’ils ne voulaient pas l’inclure (non) ou s’ils n’étaient pas sûrs de vouloir inclure ce critère (peut-être). Dans le questionnaire, on demandait également aux membres d’ajouter tout critère supplémentaire qui, selon eux, devrait être inclus.

Les membres ont pris soin d’inclure dans le questionnaire les critères que les organisations des Premières Nations, inuites et métisses et d’autres organisations autochtones ont utilisés pour définir des indicateurs pour les cadres et les stratégies. Voici les critères possibles et les définitions incluses :

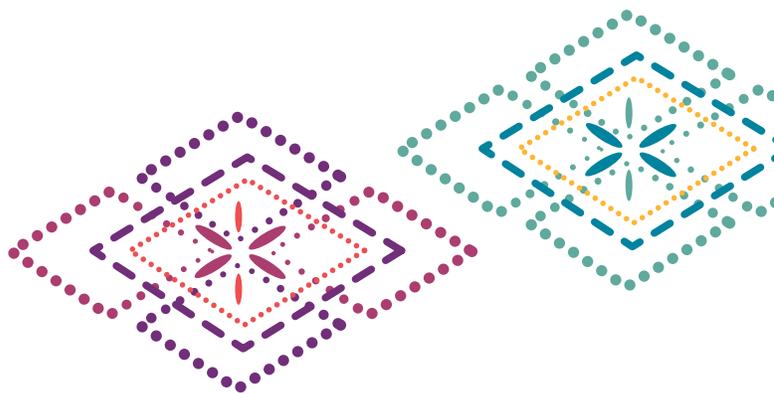
- Comparable – L’indicateur permet de comparer des groupes et des régions.
- Lié aux groupes thématiques – L’indicateur s’inscrit dans un ou plusieurs des groupes thématiques de la stratégie de données du PAN.
- Adapté à la culture – La formulation et le concept de l’indicateur tiennent compte des cultures des Premières Nations, inuites, métisses et/ou d’autres peuples autochtones.



- Fondé sur les distinctions (intitulé par la suite spécifique à une population)⁸ – L'indicateur met en lumière les résultats pour les Premières Nations, les Inuits, les Métis ou d'autres peuples autochtones.
- Disponibilité des données – Les données sont disponibles maintenant pour mesurer l'indicateur.
- Les données sont recueillies par une organisation des Premières Nations, inuite ou métisse ou une autre organisation autochtone.
- Désagrégé – Les données de l'indicateur peuvent être séparées par âge, genre, région.
- Gérable – Le nombre final d'indicateurs est raisonnable.
- Fondé sur les forces – Certains indicateurs mesurent la présence plutôt que l'absence de quelque chose.

Les résultats du questionnaire, présentés au tableau 2, montrent que les membres sont très favorables à l'utilisation de données désagrégées comme critère de sélection des indicateurs. Les critères suivants ont été adoptés : la comparabilité, le lien avec les groupes thématiques, la pertinence culturelle, les distinctions et la facilité de gestion a été appuyée.

La disponibilité des données, le fait que les données soient recueillies par une organisation des Premières Nations, inuite ou métisse ou une autre organisation autochtone, et l'utilisation d'indicateurs fondés sur les forces sont des critères qui ont reçu un soutien plus limité.



.....

8 À un stade ultérieur du travail, ce critère a été recadré comme étant spécifique à la population, afin d'inclure ceux qui sont autochtones mais qui ne sont pas reconnus dans les cadres coloniaux ou qui ne s'identifient pas comme faisant partie des trois groupes fondés sur des distinctions reconnus par l'article 35 de la Constitution canadienne. La modification spécifique à la population a également été adoptée pour refléter le principe d'inclusion et pour tenir compte des nombreux facteurs qui peuvent rendre les individus ou les groupes uniques, comme la diversité géographique, la diversité des sexes et d'autres facteurs, ainsi que les intersections où ces facteurs peuvent apparaître dans les données. Les membres du SGTD ont compris la spécificité de l'expression « fondée sur des distinctions » et savaient que les indicateurs suggérés évoluaient à l'intérieur, à travers et au-delà de ces distinctions. Le représentant des Métis au sein du SGTD a également fait remarquer que les données gouvernementales actuelles identifiant les « Métis » ne sont pas fondées sur la définition des Métis utilisée par la nation métisse. Le SGTD et la Nation métisse maintiennent l'importance de la précision des définitions lorsqu'on discute de la multiplicité des points de vue autochtones et de la nécessité de respecter, de reconnaître, de soutenir et d'affirmer la centralité des droits autochtones et humains des personnes touchées. Il s'agit notamment d'articuler clairement le rôle des trois peuples autochtones détenteurs de droits dans la liaison avec le gouvernement, en tant que détenteurs de droits, et la myriade d'intérêts spécifiques à l'identité autochtone que l'on peut trouver au sein, entre et au-delà des trois groupes fondés sur des distinctions.

Plus particulièrement, la question de la disponibilité des données était un critère ferme pour un quart des membres, tandis que les autres membres la considéraient comme un critère possible. La discussion concernant ce critère portait sur le fait que les données n'étaient peut-être pas disponibles à l'heure actuelle, mais pourraient être recueillies plus tard à l'avenir. En outre, les discussions ont également relevé le fait que les données disponibles ne signifiaient pas forcément des données de qualité, les données disponibles peuvent en conséquence

ne pas être appropriées à utiliser, bien qu'elles soient disponibles. Les membres ont également estimé que les données devraient être recueillies par une organisation des Premières Nations, inuite ou métisse ou une autre organisation autochtone, mais que cela pourrait se faire avec le temps si ce n'était pas possible dans le contexte actuel. Certains membres ont estimé que l'utilisation de critères fondés sur les points forts seulement dissimulerait le besoin de services et de programmes, en particulier pour les indicateurs axés sur la santé.

Tableau 2 – Résultats du questionnaire sur les critères de sélection des indicateurs

Critère	Oui	Non	Peut-être	Réponses totale
Comparable	75 %	0 %	25 %	4
Lié aux groupes thématiques	75 %	0 %	25 %	4
Adapté à la culture	75 %	0 %	25 %	4
Disponibilité des données	25 %	0 %	75 %	4
Les données sont recueillies par une organisation des Premières Nations, inuite ou métisse ou une autre organisation autochtone	25 %	25 %	50 %	4
Désagrégé	100 %	0 %	0 %	4
Fondé sur les distinctions	75 %	0 %	25 %	4
Gérable	75 %	0 %	25 %	4
Fondé sur les forces	25 %	25 %	50 %	4

Comme indiqué précédemment, le nombre de réponses par questionnaire a varié. Vu le taux de réponse limité, les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des opinions des membres du SGTD sur ce sujet.

Les membres du SGTD ont suggéré d'autres critères, notamment :

- Fondé sur le genre – L'indicateur met en évidence les résultats pour diverses identités de genre et d'orientation sexuelle.
- Les données sont recueillies par une organisation ou un groupe représentant des personnes deux-esprits ou bien représentant la diversité sexuelle et de genre.
- Qualité des données – Un seuil minimal de qualité des données et la manière dont il serait déterminé, notamment en ce qui concerne les indicateurs de qualité généraux et les indicateurs particuliers relatifs aux populations autochtones.

Les critères soutenus par la plupart des membres, ainsi que les critères supplémentaires, ont été pris en compte dans les recommandations relatives aux critères finaux. Les critères finaux de sélection des indicateurs pour la stratégie en matière de données sont les suivants :

- Comparable
- Lié aux groupes thématiques
- Adapté à la culture
- Désagrégé
- Fondé sur les distinctions
- Gérable

Après que le groupe technique ait examiné les critères, certains ont été modifiés pour être plus spécifiques et d'autres ont été ajoutés. Ce travail se poursuit et fera partie de la phase de mise en œuvre de la stratégie de données.

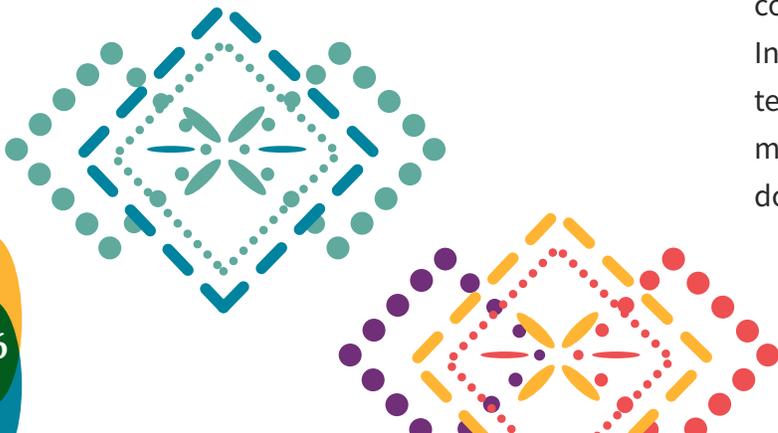
6. Célébrer les forces et accorder un rôle central aux relations

Les membres du SGTD ont continuellement discuté de l'importance d'adopter une approche fondée sur les forces pour la stratégie en matière de données du PAN. Les approches fondées sur les points forts mettent l'accent sur les forces inhérentes des personnes, des familles, des collectivités et des organisations. Elles déterminent les sources de force et peuvent contribuer à comprendre ce qui fait la force des peuples autochtones. En outre, elles peuvent indiquer les solutions permettant de faire face à la violence au moyen d'une démarche fondée sur la prévention.

En revanche, les discours fondés sur les lacunes, y compris dans les données, contribuent à une culture du blâme dans laquelle les Autochtones sont eux-mêmes blâmés pour les inégalités systémiques qui contribuent à la violence. Les données fondées sur les lacunes, utilisées de façon exclusive, peuvent également servir à priver les populations autochtones de renseignements sur les progrès réalisés, même lorsqu'ils sont substantiels, et, ce faisant, ne renforcent pas le pouvoir des solutions conçues et dirigées par les peuples autochtones.

Dans les discussions de groupe, les membres du SGTD ont indiqué que les données fondées sur les forces se concentrent sur les connaissances qui existent déjà dans les collectivités et qu'elles reflètent ce qui fonctionne (plutôt que ce qui ne fonctionne pas); elles peuvent fournir des données causales plus claires pour les différentes questions concernant les FFADA; elles se concentrent sur ce que les peuples et les collectivités autochtones considèrent comme important. Ils ont également vu dans ce type de données une occasion d'effectuer un travail important fondé sur les distinctions. Pour les membres du SGTD, les données axées sur les forces comprennent des données quantitatives et qualitatives qui devront être plus complètes, étant donné que de nombreux fonds de données actuels ciblent davantage les lacunes.

Les indicateurs fondés sur les forces sont également considérés comme mieux à même de fournir des mesures de responsabilisation. Les membres étaient d'avis que les indicateurs fondés sur les forces fourniraient des données clés pour soutenir l'investissement dans les initiatives conçues et dirigées par les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour lutter contre la violence, en termes fondés sur les distinctions, et pourraient mieux appuyer l'idée de la souveraineté des données autochtones.



Par conséquent, les indicateurs quantitatifs sélectionnés pour la première version de cette stratégie représentent à la fois des indicateurs fondés sur les forces et d'autres indicateurs. Les indicateurs fondés sur les forces sont des facteurs que les membres considèrent comme étant enracinés dans la lutte contre les quatre voies ou causes profondes qui contribuent à la poursuite de la violence coloniale, telles que documentées dans le rapport final de l'Enquête nationale, notamment :

- le traumatisme historique, multigénérationnel et intergénérationnel;
- la marginalisation sociale et économique;
- le maintien du statu quo et l'absence de volonté de la part des institutions;
- le refus de reconnaître la capacité d'agir et l'expertise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones.

De nombreux indicateurs fondés sur les forces ont été considérés comme contribuant directement à la prévention de la violence dans le domaine de la culture, de la santé et du mieux-être, de la sécurité humaine et de la justice.

En plus de ces indicateurs précis, les membres du SGTD ont fréquemment noté l'importance du processus par lequel ce travail est mené, et surtout des relations qui le sous-tendent. Les conclusions de l'Enquête nationale et de son

rapport vont dans ce sens. Par exemple, dans le sommaire exécutif de l'Enquête nationale, les familles et les survivantes ont souvent commencé leur témoignage en évoquant les relations et les espaces de rencontre comme des occasions d'apprentissage, de compréhension et de transformation, et d'instauration de la sécurité. Comme le souligne le rapport,

« [c]es rencontres représentent un moment et un espace où la vision, les valeurs et les principes qui façonnent les familles, les communautés et la vie de chacun puisent leur source. Nous considérons qu'il s'agit également de moments transformationnels. Autrement dit, ces moments peuvent ultérieurement être la cause de préjudices ou la voie menant vers la guérison, selon le contexte. Participer à ces rencontres est une responsabilité importante de même qu'une occasion permettant de définir en bien les fondements d'une relation⁹. »

De même, les membres du SGTD ont estimé que les approches fondées sur les forces favorisaient les bonnes relations et les rencontres positives, et qu'elles représentaient une partie du changement de paradigme qui s'impose tant sur le plan de la société que, plus particulièrement, sur le plan de l'approche des données autochtones.

.....

⁹ Enquête nationale pour les femmes et les filles disparues et assassinées, *Sommaire exécutif de Réclamer notre pouvoir et notre place: le rapport final de l'Enquête nationale pour les femmes et les filles disparues et assassinées* (Ottawa: Bureau du Conseil Privé, 2019), page 110.



•••••

7. Comprendre l'incidence de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* sur les données

Dans le cadre de la hiérarchisation des forces et des relations, le SGTD a également pris en compte plusieurs questions contextuelles et obstacles potentiels lors de l'examen des données disponibles et de celles qui pourraient être recueillies pour la stratégie en matière de données du PAN. Les restrictions législatives relatives à la collecte, à l'utilisation des données et à leur accès constituent un problème crucial.

Statistique Canada est régi par la *Loi sur la statistique*, qui lui confère le mandat et le pouvoir de recueillir, de compiler, d'analyser, d'extraire et de publier des renseignements statistiques. Il est également soumis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, « une loi d'application générale qui fournit des directives sur la manière de s'assurer que les renseignements personnels sont traités d'une manière équitable et cohérente dans un pays démocratique¹⁰ » [traduction].

Cette loi a été conçue pour protéger les renseignements personnels des Canadiens. Elle met l'accent sur la manière de recueillir, de gérer et de communiquer les données.

Le SGTD a constaté les répercussions de cette loi pour la collecte de données quantitatives

après des membres et des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les membres ont soulevé des questions à prendre en considération dans le cadre de l'élaboration de la stratégie en matière de données. Voici quelques-unes de ces questions :

Anonymat dans la collecte de données

quantitatives : Les membres du SGTD étaient préoccupés par l'anonymat en ce qui concerne les petites populations des Premières Nations, des Inuits et des Métis et les personnes 2ELGBTQIA+. Le risque pour la vie privée peut survenir lorsque des données sont publiées, partagées ou communiquées. Par exemple, dans les recensements, on recueille des renseignements sur chaque collectivité des Premières Nations et des Inuits, et on ne les divulgue que dans des circonstances précises conformes aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cela pourrait signifier que les données susceptibles d'aider à la prise de décisions au niveau communautaire pourraient ne pas être divulguées par le gouvernement fédéral, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

•••••

10 *Privacy Related to Data: An overview of the Statistics and Privacy Acts (2020)*. Pierre Desrochers, directeur, Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information et agent principal de la protection des renseignements personnels. Présentation fournie au SGTD du PAN sur les FFADA.

Collecte de données et déclaration à un niveau fondé sur les distinctions ou l'identité :

Les membres ont clairement indiqué que les données doivent être recueillies et déclarées à un niveau fondé sur les distinctions ainsi que sous l'angle des groupes d'identité et d'autres identifiants clés. *La Loi sur la protection des renseignements personnels* autorise la collecte de données pour de petites populations, mais les rapports peuvent être supprimés pour protéger l'anonymat. Les membres craignent que la Loi protège les membres des petites populations des Premières Nations, des Inuits et des Métis et des personnes 2ELGBTQQIA+, et que leurs données ne puissent pas être déclarées à un niveau fondé sur les distinctions, ce qui les rendrait moins utiles pour la prise de décisions.

Données négatives et stigmatisation à l'égard des collectivités :

Les membres du SGTD ont souligné que la communication des données mettant en évidence des éléments négatifs pourrait être au détriment des membres de la collectivité. En l'absence d'un groupe de référence et d'un contexte pertinent, les rapports négatifs ne tiendraient pas compte des problèmes sociaux et structurels qui en sont à l'origine. Ces rapports pourraient stigmatiser les collectivités des Premières Nations, des Inuits ou des Métis et rendre les membres de ces collectivités moins enclins à fournir des données à l'avenir.

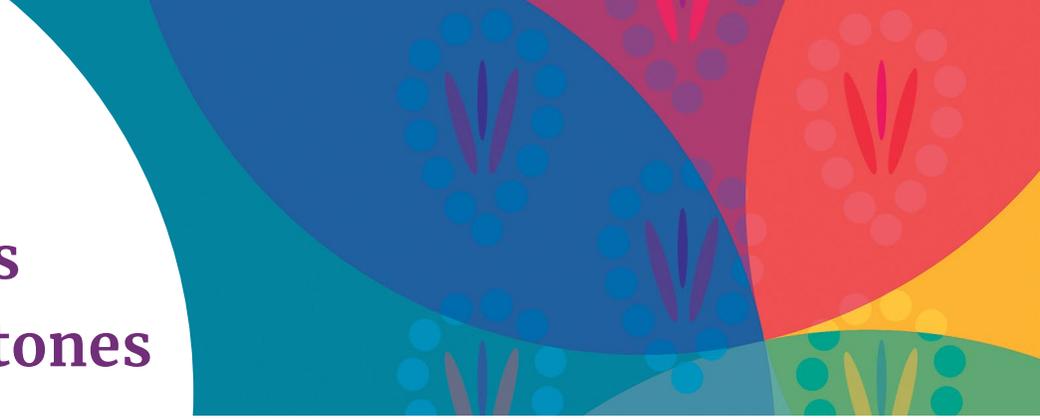
Accès aux données des organisations et des groupes autochtones qui en ont besoin :

Depuis plus de deux décennies, des données sont offertes aux collectivités et organisations inuites et des Premières Nations au moyen de plusieurs processus différents et de multiples organismes. Bien que des services et des aides existent, l'amélioration de la communication et le renforcement des ressources sont nécessaires pour promouvoir leur utilisation et leur croissance.

Toutes ces questions auraient une incidence sur la surveillance et la responsabilisation appropriées dans le cadre de la stratégie des données. Dans l'ensemble, les membres considèrent que la résolution de ces problèmes fait partie de l'affirmation du droit des peuples et des collectivités autochtones à des données fiables et accessibles.

Les membres craignent que la législation en ce qui concerne de petites populations de Premières Nations, d'Inuits, de Métis et de personnes 2ELGBTQQIA+ puisse empêcher l'analyse de ces données, et que ces données ne puissent pas être rapportées à un niveau basé sur les distinctions, ce qui rendrait les données moins utiles pour la prise de décision.





•••••

8. Appuyer la souveraineté des données autochtones

Les membres du SGTD ont constaté que le manque de données désagrégées et culturellement pertinentes masquait les besoins et les conditions uniques des populations autochtones, ce qui les rendait sous-desservis ou mal desservis. Cela signifie que les lacunes persistantes dans les données déjà cernées concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées continueront d'exacerber les écarts dans les résultats.

Par conséquent, le SGTD a fait de la souveraineté des données autochtones le fondement de la stratégie en matière de données. Le SGTD définit la souveraineté des données autochtones comme suit :

Le droit inhérent des Premières Nations, des Inuits et des Métis de régir la collecte, la propriété, la gestion et la communication des données, des renseignements et des connaissances sur les individus, les collectivités, les groupes, les cultures, les terres et les ressources des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les membres et les groupes des Premières Nations, des Inuits et des Métis jouissent intrinsèquement de ces droits, peu importe l'endroit où les données sont conservées, la manière dont elles le sont et la partie qui les détient.

Les membres du SGTD ont également fait remarquer que les gouvernements, les organisations et les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui sont inclus dans sa compréhension de la souveraineté des données autochtones, comprendraient les membres de la famille et les survivantes ainsi que toutes les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, quel que soit l'endroit où elles vivent ou se trouvent et quels que soient les obstacles coloniaux qui les empêchent de jouir pleinement de leurs droits. Il a été déterminé que les stratégies en matière de données inclusives des Premières Nations, des Inuits et des Métis étaient les mieux placées pour tenir des conversations plus vastes entre eux et avec les gouvernements qui recueillent des données sur la façon dont la sécurité est mesurée. Les détenteurs de données autochtones peuvent également contribuer à faire en sorte que des données de grande qualité, culturellement pertinentes, désagrégées et fondées sur des distinctions soient disponibles pour la stratégie en matière de données du PAN.

Comme l'ont indiqué les membres du SGTD, il s'agit d'une occasion commune de transformer la situation des données, en commençant par reconnaître que des fonctions de données durables, dirigées par les Premières Nations,



les Inuits et les Métis – y compris l'élaboration de données qualitatives par les Premières Nations, les Inuits et les Métis – sont une condition préalable au renforcement de la responsabilisation, à la prise de décisions fondées sur des preuves et à une gouvernance des données efficace dirigée par les Autochtones. Les membres du SGTD considèrent que les exigences en matière de rapports, de surveillance et d'évaluation concernant la stratégie en matière de données du PAN sont globales et fondées sur les visions du monde des Autochtones, notamment la grande diversité des points de vue autochtones sur l'importance des données quantitatives et qualitatives, et sur les modes de connaissance et d'existence autochtones, exprimés en des termes qui reflètent les cultures et les visions du monde uniques des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Dans certains cas, une infrastructure de base existe déjà pour faciliter ces conversations. Par exemple, le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (FNIGC) existe depuis assez longtemps pour avoir développé une expression mature de la souveraineté des données par l'élaboration et la mise en œuvre par les détenteurs de droits des principes de PCAP® des Premières Nations. Cette infrastructure doit être renforcée, notamment par un soutien à la mise en œuvre de la stratégie de gouvernance des données des Premières Nations, afin de répondre à la demande croissante de données

pour alimenter la stratégie de données du PAN. Dans d'autres cas, par exemple avec les fonctions de données dirigées par les Métis et comme l'a souligné le sous-groupe de travail sur les Métis, le développement de l'infrastructure est fondé sur les 62 appels au Miskotahâ (changement) et sur les principes métis de la souveraineté des données, qui reposent sur les enseignements traditionnels des grands-mères et des aînés métis. Avec les fonctions de données dirigées par les Inuits, le développement de l'infrastructure sera un travail fondamental nécessaire pour faire avancer la stratégie en matière de données selon les besoins exprimés par les gouvernements et les représentants inuits.

Enfin, le SGTD a déterminé qu'une stratégie en matière de données du PAN qui fonctionne bien comprend des outils pour l'accès aux données et leur rapatriement, la collecte des données, l'éthique et les processus concernant l'acquisition des données, la gouvernance et la gestion des relations liées aux données concernant la façon dont les données sont hébergées, épurées, analysées et déclarées. La stratégie en matière de données du PAN doit être articulée de concert avec la formation et le renforcement des capacités afin que ceux qui interagissent avec la stratégie puissent le faire avec succès. Les membres sont également d'avis que la stratégie de données du PAN soutenue à la fois par du financement et par des experts en données autochtones avertis et bien formés.

L'extrait suivant est utilisé avec permission du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (FNIGC). Il est tiré de First Nations Governance Information Centre, « First Nations Data Sovereignty in Canada », Statistical Journal of the IAOS 35 (2019) : 47-69, DOI 10.3233/SJI-180478, avec la permission du First Nations Governance Information Centre, qui a servi de participant technique au SGTD.

6. La souveraineté des données des Premières Nations

Historiquement, dans les contextes internationaux, la notion de « souveraineté » a eu de nombreuses significations et définitions différentes. Elle a été comprise comme incluant divers aspects du droit et de la légitimité reconnus à une nation ou à un État d'exercer une autorité sur ses affaires, un droit à l'autonomie gouvernementale, à la non-intervention et à la liberté d'ingérence dans les affaires intérieures. Elle implique également la responsabilité de protéger et d'assurer le bien-être de ses citoyens.¹¹ Une nation ou un État souverain a la compétence de gouverner, de faire des lois, de gérer, de contrôler et de prendre des décisions concernant ses propres citoyens. Toute autorité souveraine s'accompagne également du droit et de

la responsabilité d'exercer sa juridiction en matière de gouvernance de l'information, c'est-à-dire de protéger et de gouverner tous les aspects des informations et des données de ses citoyens et de sa nation. La souveraineté en matière de données signifie « gérer l'information d'une manière conforme aux lois, pratiques et coutumes de l'État-nation dans lequel elle se trouve.¹² »

Les Premières nations ont un droit inhérent et protégé par la Constitution à l'autonomie gouvernementale. Ce droit inhérent découle de la souveraineté qui existait avant l'arrivée des colons européens. Cela inclut la compétence sur leur éducation, leurs lois, leurs politiques, leur santé et leurs informations. Les droits des Premières Nations sont également soutenus par des instruments internationaux tels que le DNUPNA¹³ : « Pour comprendre le terme souveraineté tel que l'interprètent les Indiens, il faut d'abord comprendre, dans les termes les plus simples, l'histoire de la colonisation de ce pays et les relations entre les Autochtones et les colons qui ont évolué depuis le premier moment de l'installation des Européens.¹⁴ »

11 Glanville L. The antecedents of « sovereignty as responsibility ». *European Journal of International Relations*. 2010; 17(2): 233-255. DOI: 10.1177/1354066109346889.

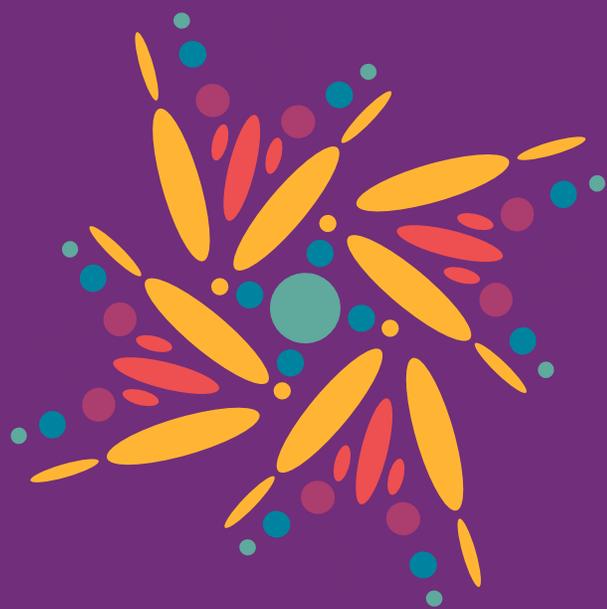
12 Taylor J, Kukutai T. eds. *Indigenous Data Sovereignty: Toward an Agenda*. Centre for Aboriginal Economic Policy Research (CAEPR). Research Monograph No. 38. (Features a chapter, « What does data sovereignty imply: what does it look like? », authored by C Matthew Snipp). Australian National University Press; 2016.

13 Idem.

14 Taylor J, Kukutai T. eds. *Indigenous Data Sovereignty: Toward an Agenda*. Centre for Aboriginal Economic Policy Research (CAEPR). Research Monograph No. 38. (Features a chapter, « What does data sovereignty imply: what does it look like? », authored by C Matthew Snipp). Australian National University Press; 2016.

En tant que nations souveraines, les Premières Nations ont le droit (inhérent et protégé par la Constitution) d'exercer une autorité sur leurs données et informations. Les Premières Nations sont responsables devant leurs membres de l'utilisation et de la gestion des informations communautaires. Le concept de souveraineté des données « est lié au droit des peuples autochtones de conserver, contrôler, protéger et développer leur patrimoine culturel, leurs connaissances traditionnelles et leurs expressions culturelles traditionnelles, ainsi qu'à leur droit de conserver, contrôler, protéger et développer leur propriété intellectuelle sur ces éléments.¹⁵ » La souveraineté en matière de données est une étape cruciale vers la réalisation de la pleine autonomie des Premières nations.

[...]



Les Premières Nations du Canada entretiennent une relation intime et un lien profond avec leurs informations, leurs connaissances et leurs données, en particulier les connaissances traditionnelles ou sacrées (enseignements et pratiques cérémonielles) qui ont été transmises de nombreuses générations à la suivante. Cela s'applique également aux données biologiques humaines ainsi qu'aux liens spirituels et aux croyances culturelles des peuples autochtones liés à leur ADN et à leurs informations génétiques. En Arizona, la tribu des Havasupai a réussi à rapatrier ses données et informations génétiques après leur utilisation autorisée dans le cadre d'une étude de recherche, et les a célébrées par une cérémonie. Au Canada, il existe un fort mouvement de récupération des identités des Premières nations par le contrôle de l'information et la capacité et l'autorité de raconter ses propres histoires avec les données dans une optique autochtone. Il est devenu évident que la prochaine étape consiste, pour les citoyens des Premières nations, à reconstruire leurs nations respectives et à récupérer les systèmes traditionnels en « renforçant la capacité de gouvernance de l'information, en adoptant nos propres lois, en concluant des contrats de partage de données et de licence d'utilisation, en créant des centres de données régionaux et en rapatriant nos données, les Premières nations se rapprochent de l'exercice de la pleine juridiction sur nos informations.¹⁶ »

Pour une exploration de l'application des principes par les Premières Nations à travers diverses initiatives et accords, voir pp. 60-63.

15 Kuketai.

16 Kuketai.

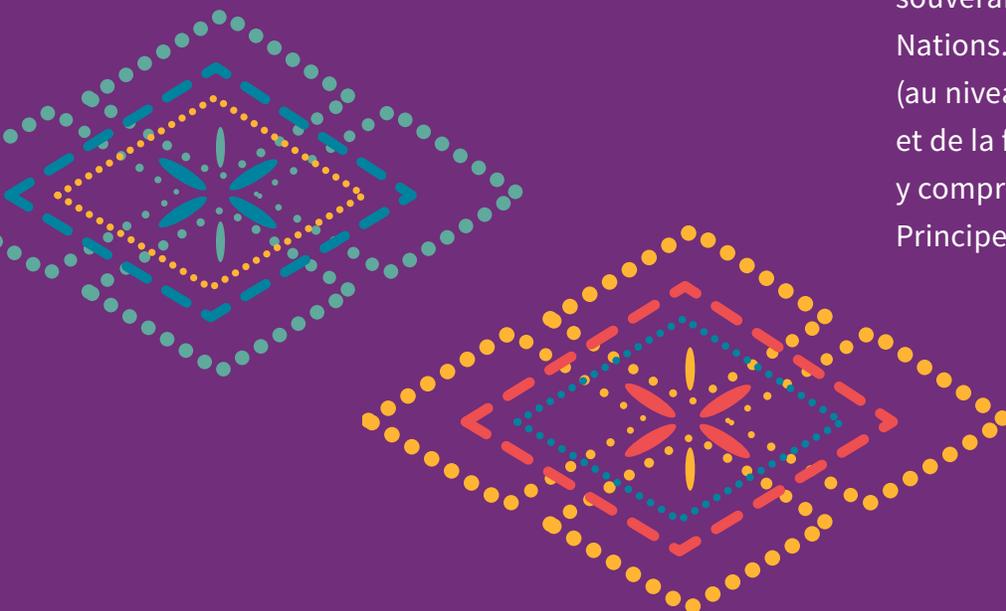


6.2. Principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations (PCAP®)

Depuis leur création en 1998, les principes PCAP® ont confirmé les droits des Premières Nations sur les recherches qui les concernent.

Les principes PCAP® reconnaissent et respectent le fait que le droit à l'autodétermination des Premières Nations comprend la compétence et l'autorité de prendre des décisions concernant la recherche dans leurs communautés. Il aborde les questions de la vie privée, de la propriété intellectuelle, de la garde des données et de l'utilisation secondaire des données. Les principes PCAP® ont été conçus en raison de l'intérêt des Premières Nations pour la protection de leurs données et de leurs informations, de l'héritage de pratiques de recherche non éthiques et du désir de contrôler la recherche dans leurs communautés.¹⁷

[...]



Le CGIPN joue ici un triple rôle :

1. Sa recherche par sondage et son Centre de données des Premières Nations incarnent les principes PCAP® dans leur pleine application. La propriété, l'accès, le contrôle et la possession sont assurés par la possession physique des données, la supervision par les Premières Nations de toutes les étapes de la collecte, de l'analyse et du stockage des données, des protocoles d'accès soigneusement maintenus et la propriété par les Premières Nations des données et des « propriétés intellectuelles » secondaires.
2. Elle soutient les efforts de ses dix membres régionaux dans la mise en œuvre des principes PCAP® et la promotion de la souveraineté des données des Premières Nations.
3. Il aide à maintenir la gestion (au niveau national) de la sensibilisation et de la formation aux principes de PCAP®, y compris la gestion du cours en ligne Principes de PCAP®.¹⁸

¹⁷ First Nations Information Governance Centre (Formerly Committee). First Nations Regional Longitudinal Health Survey (RHS) Code of Research Ethics. Ottawa; [updated 2007 Feb 22].

¹⁸ First Nations Information Governance Centre. [Internet] FNIGC Training: Fundamentals of OCAP® [cited 2018 Dec 21]. Available from: <https://fnigc.ca/training/fundamentalsocap.html>.

Les principes PCAP® sont la norme de facto pour mener des recherches sur les Premières Nations, et ils ont évolué pour inclure la gouvernance de l'information des Premières Nations.

Grâce aux principes PCAP®, les dirigeants des Premières Nations sont en mesure d'affirmer leur souveraineté et de donner des directives sur la façon dont l'information peut être utilisée au profit de la communauté de manière à atténuer tout préjudice. Inversement, les dirigeants des Premières Nations sont davantage responsables devant leurs membres de l'utilisation et de la gestion de l'information communautaire.

Les principes de PCAP® sont les suivants

Propriété : fait référence à la relation des Premières Nations avec leurs connaissances, données et informations culturelles. Ce principe stipule qu'une communauté ou un groupe est propriétaire de l'information collectivement de la même façon qu'un individu est propriétaire de ses informations personnelles.

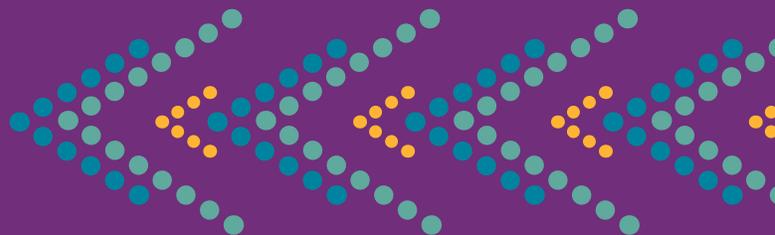
Contrôle : affirme que les Premières Nations, leurs communautés et leurs organismes représentatifs sont dans leur droit en cherchant à contrôler tous les aspects des processus de recherche et de gestion de l'information qui les concernent. Le contrôle de la recherche par les Premières Nations peut inclure toutes les étapes d'un projet de recherche particulier, du début à la fin. Le principe s'étend au contrôle des ressources et des processus d'examen, au processus de planification, à la gestion de l'information et ainsi de suite.

Accès : fait référence au fait que les Premières Nations doivent avoir accès aux informations et aux données les concernant et concernant leurs communautés, quel que soit l'endroit où elles sont conservées. Le principe d'accès fait également référence au droit des communautés et des organisations des Premières Nations de gérer et de prendre des décisions concernant l'accès à leurs informations collectives. Cela peut se faire, en pratique, par le biais de protocoles normalisés et officiels.

Possession : Si la propriété identifie en principe la relation entre un peuple et ses informations, la possession ou la gérance est plus concrète : elle fait référence au contrôle physique des données. La possession est le mécanisme par lequel la propriété peut être affirmée et protégée.

Pour concrétiser ces principes et ces valeurs dans ses propres opérations, le CGIPN a également développé un ensemble de supports de gouvernance et de structure pour garantir que la souveraineté des données soit atteinte et protégée.¹⁹

Pour en savoir plus sur ces supports de gouvernance et de structure, voir les pages 63-66.



19 First Nations Information Governance Centre (Formerly Committee). First Nations Regional Longitudinal Health Survey (RHS) Code of Research Ethics. Ottawa; [updated 2007 Feb 22].

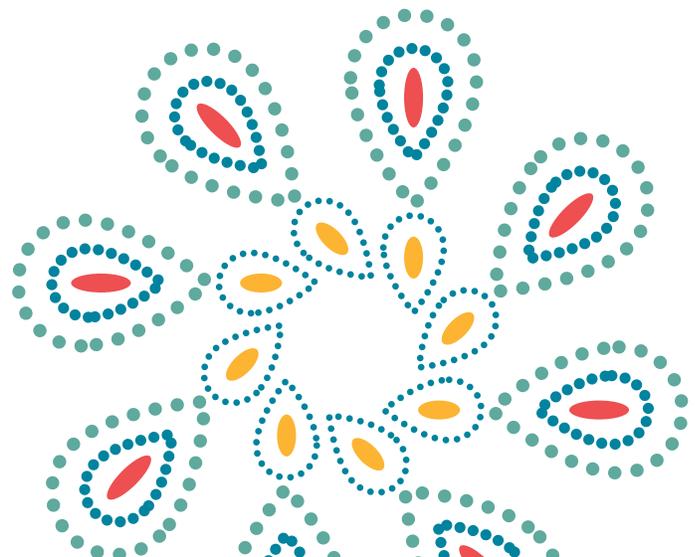
9. Aperçu de la stratégie en matière de données du PAN

La stratégie en matière de données du PAN sur les FFADA est encadrée par quatre piliers adaptés du CNFS et organisée en quatre groupes thématiques (figure 4). La stratégie en matière de données respecte les droits autochtones, protégés par la Constitution, des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que la diversité des autochtones du Canada. Elle détermine les éléments sur lesquels le SGTD s'est entendu et les thèmes potentiels qui pourraient trouver un écho auprès des groupes autochtones fondés sur les distinctions, ainsi qu'auprès des groupes autochtones tenant compte du genre (p. ex., les personnes 2ELGBTQQIA+), du facteur géographique (p. ex., les personnes vivant en milieu urbain) et de l'organisation (p. ex., AFAC; CPA), et d'autres partenaires non affiliés qui identifient comme Autochtones. En encadrant son travail de cette manière, le SGTD a voulu laisser un espace aux gens pour qu'ils puissent se représenter eux-mêmes d'une manière positive tout en restant connectés dans le cadre de ces éléments.

La stratégie en matière de données comprend les quatre groupes thématiques du rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place*. Elle repose également sur quatre principes et est axée sur l'indicateur ultime : la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Comme il est indiqué dans les résultats du premier questionnaire, les membres du SGTD ont déterminé que les quatre groupes thématiques du rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place* étaient importants pour la stratégie en matière de données. Les membres ont également reconnu que pour que la stratégie en matière de données du PAN soit pertinente, il faudrait élaborer des définitions de travail de chaque groupe de manière plus détaillée et plus particulièrement avec les groupes fondés sur les distinctions, ainsi qu'avec d'autres titulaires de droits nécessitant des données propres à d'autres dimensions de l'identité.

Par conséquent, les définitions proposées dans le présent chapitre sont des définitions de travail tirées du rapport final, destinées à orienter le lecteur vers des concepts généraux. Elles constituent un point de départ. À plus long terme, ces définitions évolueront et changeront nécessairement grâce à la collaboration avec les partenaires autochtones.

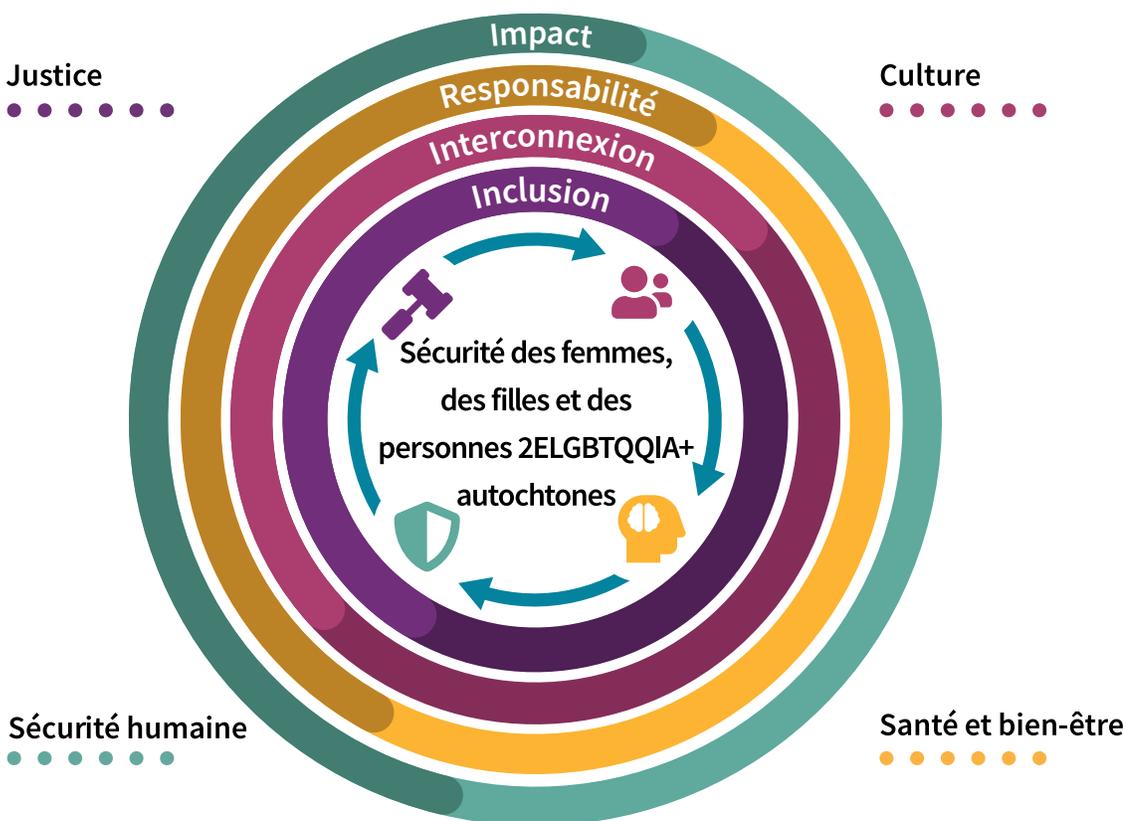


Un coup d'œil de la stratégie des données

Les quatre thématiques – Culture, Santé et bien-être, Sécurité humaine, et Justice – sont du rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place*.

● ● ● ● ● ●
L'inclusion, en tant que spécifique aux données, signifie la participation pleine et active de tous les personnes autochtones, y compris les non-inscrits, les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les personnes 2ELGBTQQIA+, peu importe où elles vivent. Cela signifie que les données doivent être inclusives, mais également être appliquées selon les besoins de manière différenciée et désagrégée.

● ● ● ● ● ●
L'interconnexion est au cœur des visions autochtones du monde. En tant que spécifique aux données, elle fait référence à la manière dont les quatre groupes thématiques de la stratégie de données interagissent. Elle concerne également le développement des données et l'interconnexion des données quantitatives et qualitatives.



● ● ● ● ● ●
L'impact, en ce qui concerne les données, fait référence à la création d'un effet significatif sur la politique, la législation et la société en général. La stratégie de données surveillera l'impact grâce à des progrès mesurables vers le résultat ultime, la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

● ● ● ● ● ●
La responsabilité, en tant que spécifique aux données, est la responsabilité partagée à laquelle conduit la collecte de données. Cela signifie qu'une fois les données recueillies et les progrès suivis, des mesures peuvent être prises. Elle fait également référence aux relations importantes qui doivent animer le processus pour une reddition de comptes vraie et significative.



10. Mesure de la sécurité en tant que résultat central

Un indicateur est une caractéristique particulière, observable et mesurable qui peut être utilisée pour montrer les changements ou les progrès réalisés par une action ou un programme pour atteindre un résultat. La stratégie en matière de données nomme des indicateurs généraux plutôt que des indicateurs particuliers, étant entendu que la particularité de chacun d'entre eux doit être déterminée en collaboration avec les trois groupes autochtones du Canada qui sont fondés sur les distinctions (Premières Nations, Inuits et Métis), les groupes autochtones liés à l'identité (p. ex., les personnes 2ELGBTQQIA+; celles vivant en milieu urbain), les groupes autochtones affiliés à une organisation (p. ex., AFAC; CPA) et les partenaires et collectivités non affiliés qui s'identifient en tant qu'Autochtones.

Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ont le droit inhérent de vivre sans violence ni injustice. Elles ont le droit de faire cesser et de condamner la violence, avec le soutien d'autres personnes pour y faire face si nécessaire. Ces droits existent à la fois au sens des règles propres aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, et dans le cadre de droits de la personne fondamentaux qui visent à éliminer la violence contre les femmes en général, et contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones en particulier.

L'indicateur ultime pour la stratégie des données est la sécurité. Pour ce qui est de l'indicateur ultime à cet égard, le SGTD s'est éloigné de l'utilisation

exclusive d'indicateurs fondés sur les lacunes (la nécessité d'éliminer la violence) et s'est plutôt concentré sur l'intégration d'indicateurs fondés sur les forces (la présence de la sécurité) pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Cet indicateur ne mesure pas simplement l'absence de violence, mais met l'accent sur la présence des facteurs qui doivent être mis en place pour créer activement un environnement sûr. Ça veut dire aussi que la sécurité doit être définie par celles qui en manquent, parce que la sécurité peut signifier différentes choses pour de différentes personnes, et ainsi, doit être soutenue par d'autres sortes d'informations.

Les membres du SGTD ont accordé visuellement un rôle central à cet indicateur dans la stratégie en matière de données afin qu'il reste conceptuellement un élément central à mesure que le travail sur la stratégie en matière de données évolue. Toute évaluation des résultats des mesures doit être définie par la manière dont les répercussions sont ressenties sur le terrain par les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQIA+, les familles et les survivants autochtones.

Les membres du SGTD considèrent le succès du PAN sur les FFADAs comme un résultat qui se traduit par la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Voilà pourquoi bon nombre de nos premières conversations au sein du SGTD ont porté sur les difficultés liées aux données existantes concernant

le nombre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ disparues et assassinées. Ces conversations ont également mis en évidence la manière dont les membres ont cherché à définir la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans la stratégie en matière de données du PAN et la nécessité de tenir compte des conceptions culturelles de la sécurité dans le travail à venir.

Défis liés à la mesure du nombre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées

Comme il a été examiné dans le rapport final de l'Enquête nationale, il existe de multiples estimations du nombre de FFADA et de personnes 2ELGBTQQIA+ au Canada. Les membres du SGTD ont estimé que les nombreuses estimations et sources de données connexes créaient de la confusion et ont souligné la nécessité d'une source de données crédible et fiable concernant les FFADA. La variation des estimations a été reconnue comme provenant de différences dans la collecte, l'analyse et l'interprétation des données entre les compétences, les organisations et les collectivités. On a constaté une variation de la qualité des données en ce qui concerne les préjugés systémiques, le calendrier et la logistique, ainsi que d'autres défis liés à la collecte de données.

Les membres ont confirmé, par exemple, que certains éléments de la collecte de données sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ disparues des Premières Nations, des Inuits ou

des Métis peuvent rendre les données inexactes. Par exemple, la police peut ne pas fournir de mises à jour sur un cas (qui pourrait passer de la catégorie « disparue » à une autre catégorie); des cas peuvent être résolus, mais ne pas être signalés et consignés dans une base de données; des incohérences en matière de compétence peuvent avoir une incidence sur le moment et la façon dont la disparition d'une femme, d'une fille ou d'une personne 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations, inuite ou métisse est signalée. De plus, les membres savaient que les agents de la GRC utilisaient une identification visuelle moins précise lorsqu'ils signalaient des cas dans le cadre de l'Enquête sur les homicides.

Les membres ont également cerné de nombreux problèmes liés au signalement des cas de personnes 2ELGBTQQIA+ qui, en fin de compte, contribuent à l'effacement de certaines données des statistiques. Par exemple, le recensement de 2021 comprendra pour la première fois une question sur le sexe à la naissance et une question sur le genre. Les rapports des coroners indiquent actuellement que le genre d'une victime est son sexe biologique au lieu de son identité de genre. Par conséquent, à l'heure actuelle, les données sur les personnes deux-esprits, transgenres et non binaires continuent d'être effacées des bases de données pertinentes. De plus, l'identité autochtone n'est recueillie dans la base de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) que depuis 2011, ce qui signifie que les cas antérieurs à cette date ont été rendus invisibles (et ne sont pas comptabilisés dans les cas de disparition et de meurtre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones).

Définir la sécurité

Le SGTD a accordé une place centrale à la « sécurité » des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations, des Inuits ou des Métis dans le cadre de la stratégie en matière de données du PAN. Aux fins du suivi des progrès réalisés dans ce domaine, les éléments clés de la définition de la sécurité sont une réduction du nombre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues ou assassinées avec le soutien de données fiables, et une augmentation des indicateurs de bien-être.

Les membres du SGTD ont convenu que la définition de « sécurité » pourrait commencer par l'identification du nombre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ disparues et assassinées, tout en reconnaissant que ce processus comporte des défis qui devront être relevés sur le plan de l'exactitude. Les membres du SGTD ont également estimé que la définition devrait être élargie pour inclure des données supplémentaires comme le nombre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations, inuites et métisses dans les refuges, dans les hôpitaux, et d'autres types de données des services de police. Les membres souhaitaient également que les chiffres soient fondés sur les distinctions, à mesure que ces données devenaient plus disponibles.

La deuxième partie de la définition, l'augmentation mesurée par les indicateurs de mieux-être et de force, dont certains sont inclus dans le cadre des

indicateurs, a été jugée par les membres du SGTD comme un processus par étapes. Par exemple, certains indicateurs quantitatifs du bien-être sont actuellement inclus dans la stratégie en matière de données du PAN, tandis que d'autres seront ajoutés au fur et à mesure que les groupes fondés sur les distinctions et l'identité travaillent en vue de cerner d'autres indicateurs clés. D'autres encore seront ajoutés ou modifiés au fur et à mesure du déroulement du processus.

La stratégie en matière de données visera à montrer ce qui fonctionne pour réduire le nombre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, à refléter avec exactitude les meilleures données disponibles à ce jour et à travailler activement à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité de ces renseignements pour l'avenir dans un contexte élargi qui comprend des notions de sécurité tenant compte de la culture. Il s'agit notamment de travailler dans le cadre d'approches qualitatives complémentaires qui peuvent saisir les différentes perceptions de la sécurité des individus.

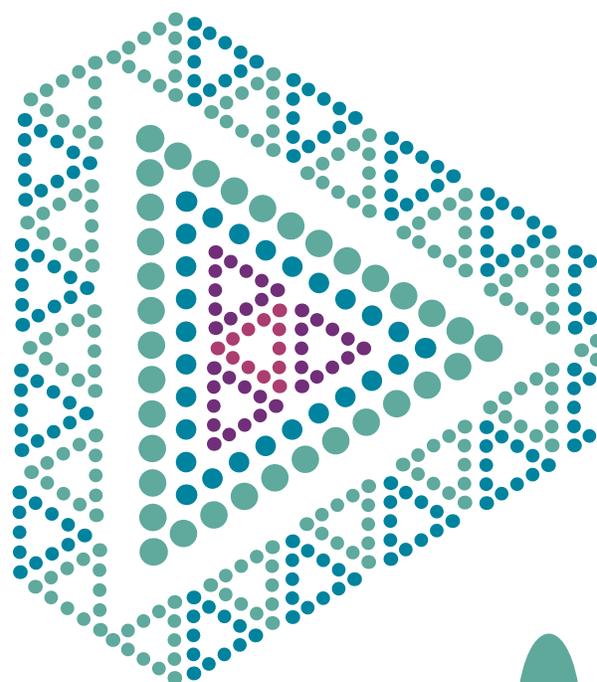
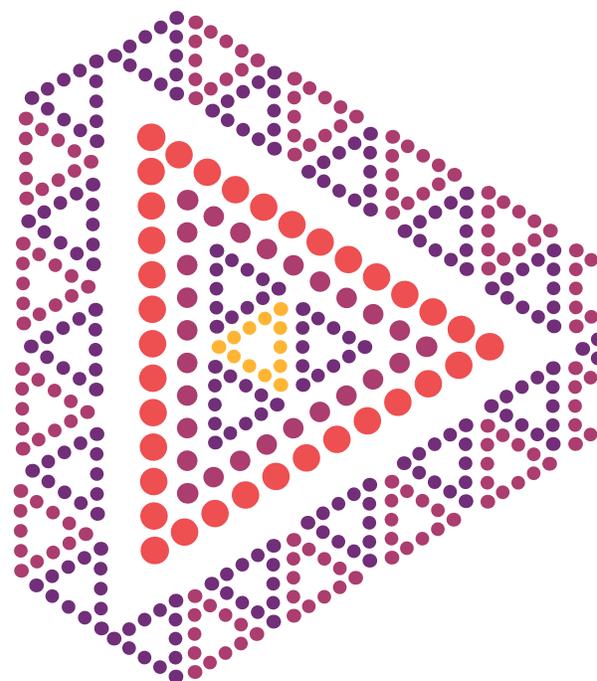


Mocassins bruns pour bébé, arts décoratifs / traditionnels par inconnu et soumis par les femmes du Conseil de bande d'Unamen Shipu. Source : Collection patrimonial autochtone, www.mmiwg-ffada.ca/fr/

11. Introduction aux indicateurs quantitatifs de base et propres à la population

Les membres du SGTD ont compris qu'il était possible de mesurer certaines parties de chaque groupe thématique à un moment donné, mais qu'étant donné la complexité de chacun de ces groupes, il était peu probable que chaque partie puisse être mesurée en même temps. De plus, les membres du SGTD n'ont pas tous estimé que l'établissement de chaque indicateur quantitatif serait le même pour chaque groupe autochtone. Dans l'ensemble, les membres du SGTD ont laissé entendre qu'il pourrait être utile d'avoir des indicateurs quantitatifs « de base » utilisés dans toutes les données et mesures. Les membres ont estimé que ces indicateurs seraient utiles pour brosser un tableau global des progrès réalisés dans le cadre des quatre groupes thématiques.

De plus, les membres ont suggéré que des indicateurs quantitatifs supplémentaires ou modifiés, désignés dans ce contexte comme des « indicateurs propres à la population », pourraient fournir des renseignements supplémentaires uniquement pour des populations ou des identités précises afin de mieux refléter la diversité des expériences des peuples autochtones et pourraient représenter un développement supplémentaire ou l'organisation par sous-groupes des indicateurs de base. Les indicateurs propres à la population ne sont pas nécessairement les mêmes que les indicateurs fondés sur les distinctions. Le SGTD maintient le fait que les mécanismes appropriés pour affiner les indicateurs fondés sur les distinctions reposent sur la souveraineté des données autochtones et sur les distinctions elles-mêmes.



Décision au sujet des indicateurs quantitatifs

Pour l'instant, le SGTD a défini une série d'indicateurs potentiels qui seront affinés au fil du temps en fonction du travail qui se poursuit avec les partenaires autochtones en matière de données. Par conséquent, le processus défini ici, ainsi que le cadre d'indicateurs quantitatifs détaillé dans la section suivante, propose une liste de sujets à explorer et à examiner plus en détail dans des termes plus précis.

Pour commencer, le SGTD a utilisé un questionnaire afin de déterminer les indicateurs quantitatifs potentiels à inclure dans la stratégie en matière de données du PAN. Les indicateurs fournis dans le questionnaire ont été proposés comme point de départ et étaient fondés sur des indicateurs quantitatifs figurant dans les stratégies en matière de données, les cadres et les documents de recherche existants, ainsi que sur ceux que les membres du groupe ont suggérés au cours des réunions.

Les membres du SGTD ont décidé si l'indicateur devait être inclus dans la stratégie en matière de données en répondant par « oui », par « non » ou

par « peut-être ». Si nous estimons que l'indicateur devait être inclus, nous avons indiqué s'il s'agissait d'un indicateur de base ou d'un indicateur propre à une population. Dans de nombreux cas, la discussion s'est étendue à la question de savoir si les indicateurs devaient également être fondés sur des distinctions. Les membres ont aussi proposé des indicateurs supplémentaires.

Dans de nombreux cas, les réponses « oui » ou « peut-être » ont fait l'objet d'une discussion plus approfondie afin de mieux comprendre comment appliquer l'indicateur sous l'angle des distinctions ou de l'identité, et les membres du groupe ont convenu qu'il faudrait poursuivre le travail, dans le contexte des tables de partenariat, pour affiner plus clairement les indicateurs afin qu'ils reflètent leur valeur et leur signification pour les peuples autochtones distincts et les populations à identité diverse.



Soeurs en force (Sisters in Strength), installation par des femmes participant à la 1ère retraite annuelle de mieux-être de Sisters in Strength. Source : Collection patrimoniale autochtone, www.mmiwg-ffada.ca/fr/

Les indicateurs proposés dans le questionnaire initial comprennent les suivants :

Culture



- La proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui parlent ou comprennent une langue des Premières Nations, des Inuits ou des Métis, même si ce n'est que quelques mots.
- La proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont accès à des aliments traditionnels.
- La proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui pratiquent la spiritualité traditionnelle ou qui ont accès à des cérémonies régulières.
- La proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont accès à des sites d'importance culturelle ou à des territoires traditionnels.
- La proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont des contacts réguliers avec les aînés de la collectivité.
- La proportion d'enfants des Premières Nations, inuits ou métis qui vivent avec des membres de la famille biologique ou des personnes désignées par la famille.
- La proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui éprouvent un sentiment d'appartenance ou un lien avec leur groupe culturel.

Santé et bien-être



- Le pourcentage des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui déclarent que leur santé est excellente (sur une échelle allant d'excellente, très bonne, bonne, moyenne à mauvaise).
- La proportion des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont accès à des services de santé adéquats (physiques, mentaux, etc.) dans leur propre collectivité.²⁰
- La proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont accès à un professionnel de la santé qui respecte la culture.
- La proportion des membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont accès à des services de lutte contre les dépendances culturellement sûrs.
- Le pourcentage des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui affirment que leur santé mentale est excellente (sur une échelle allant d'excellente, très bonne, bonne, moyenne à mauvaise).
- La proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui estiment avoir des relations saines.

Sécurité humaine



- Revenu médian des ménages des Premières Nations, des Inuits ou des Métis (comparativement à l'ensemble des Canadiens).
- Taux d'emploi des Premières Nations, des Inuits ou des Métis (comparativement à l'ensemble des Canadiens).
- Pourcentage des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui considèrent que la principale source d'eau de leur maison est potable.
- Pourcentage des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui se considèrent en sécurité sur le plan alimentaire.
- Pourcentage des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont accès au transport collectif dont ils ont besoin.
- Pourcentage des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui affirment que leur logement est excellent (sur une échelle allant d'excellent, très bon, bon, moyen à mauvais) comparativement à la proportion de tous les Canadiens qui affirment que leur logement est excellent.
- Pourcentage des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui poursuivent des études postsecondaires (à distance ou en personne).



20 Dans un feedback ultérieur, un membre du groupe a suggéré de modifier cet indicateur pour qu'il englobe l'accès aux services où que les gens se trouvent. Bien que le questionnaire initial n'ait pas été modifié en raison du délai du feedback, le SGTD soutient l'accès aux soins de santé pour toutes les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+, où qu'elles cherchent à accéder aux services, que ce soit dans leur propre communauté ou ailleurs.

Justice



- Pourcentage des collectivités des Premières Nations, inuites ou métisses qui ont des services de police dirigés par la collectivité.
- Proportion du personnel de la justice qui a reçu une formation et une éducation culturelles sur les Premières Nations, les Inuits et les Métis (par rapport à l'ensemble du personnel de la justice).
- Proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont eu affaire au système de justice.
- Proportion du personnel de la justice qui a reçu une formation sur la façon de travailler en tenant compte des traumatismes (par rapport à l'ensemble du personnel de la justice).
- Pourcentage des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui disent faire confiance à la police.

Les résultats des questionnaires, présentés dans les tableaux 3 à 6, montrent que les membres du SGTD ont appuyé un grand nombre des indicateurs proposés (de base, fondés sur des distinctions et propres à l'identité/à la population) dans chacun des groupes. Les membres du SGTD ont également justifié l'inclusion d'indicateurs supplémentaires.

Ces résultats sont présentés en détail dans les pages suivantes.



Le panier en osier rouge de l'Enquête nationale a été réalisé par un groupe de femmes autochtones au Manitoba, à savoir le collectif Miskwaabiimaag (collectif de l'osier rouge). Ce panier fait appel à la force et aux solutions qui se trouvent au sein des communautés autochtones. Source: www.mmiwg-ffada.ca/fr/

Resultats du questionnaire – Culture



Appui aux indicateurs proposés

Les membres du SGTD ont proposé sept indicateurs à prendre en considération. Ils se sont montrés très favorables à l'utilisation d'indicateurs pour mesurer la proportion de membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui pratiquent la spiritualité traditionnelle ou qui ont accès à des cérémonies régulières, et la proportion de personnes qui ont accès à des sites d'importance culturelle ou à des territoires traditionnels. Les membres sont également très favorables à l'idée de mesurer la proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont des contacts réguliers avec les aînés de leur collectivité, ainsi que la proportion de ceux qui éprouvent un sentiment d'appartenance ou un lien avec leur groupe culturel.

Les membres ont donné un appui légèrement moindre à un indicateur mesurant la proportion de membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui parlent ou comprennent une langue des Premières Nations, des Inuits ou des Métis, même si seulement quelques mots (17 % ont dit « peut-être » à l'utilisation de cet indicateur). L'indicateur mesurant la proportion d'enfants des Premières Nations, inuits ou métis qui vivent avec des membres de la famille biologique ou des personnes désignées par la famille a également reçu un appui légèrement moindre. Une faible proportion de membres est d'avis que la proportion d'enfants des Premières Nations, inuits ou métis qui vivent avec des membres de la famille biologique ou des personnes désignées par la famille ne devrait pas être utilisée comme indicateur. Voir les résultats détaillés au tableau 3a de l'annexe.

Les membres du SGTD étaient moins favorables à un indicateur mesurant l'accès aux aliments traditionnels, deux tiers d'entre eux appuyant l'utilisation de cet indicateur et un tiers montrant un appui mitigé à son utilisation.

Indicateurs de base et indicateurs propres à la population

Les membres du SGTD ont montré un appui mitigé à l'utilisation des indicateurs proposés comme indicateurs de base. La majorité des participants ont soutenu l'utilisation de six des sept indicateurs proposés comme indicateurs de base. La majorité des membres du SGTD ont appuyé l'utilisation de la proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont accès à des aliments traditionnels comme indicateur fondé sur les distinctions, ainsi que l'exploration de l'utilité de cet indicateur dans différents contextes identitaires.

Tableau 3A – Appui aux indicateurs proposés pour la culture

Indicateur	Oui	Non	Peut-être	Essentiel	Propre à la population	Aucune réponse
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui parlent ou comprennent une langue des Premières Nations, inuite ou métisse, même s'il ne s'agit que de quelques mots.	83 %	-	17 %	67 %	17 %	16 %
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont accès à des aliments traditionnels.	67 %	-	33 %	33 %	67 %	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui pratiquent une spiritualité traditionnelle ou qui ont accès à des cérémonies régulièrement.	100 %	-	-	67 %	33 %	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont accès à des sites qui revêtent une importance culturelle ou à des terres ancestrales.	100 %	-	-	67 %	17 %	16 %
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont des contacts réguliers avec les Anciens de la collectivité.	100 %	-	-	67 %	17 %	16 %
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui vivent avec des membres de leur famille biologique ou des délégués de la famille.	83 %	17 %	-	67 %	-	33 %
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont un sentiment d'appartenance ou d'attachement envers leur groupe culturel.	100 %	-	-	83 %	-	17 %

Le nombre de réponses par questionnaire variait. Par conséquent, les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des points de vue des membres du SGTD à ce sujet.

Indicateurs supplémentaires

Les membres ont proposé sept indicateurs supplémentaires (quatre « de base » et un « propre à la population ») dans le domaine thématique de la **culture** (voir tableau 3b). Ces indicateurs ont été proposés pour plusieurs raisons, notamment :

- Une forte proportion de Premières Nations, d'Inuits ou de Métis sont déconnectés de leurs ancêtres et de leur lignée (p. ex., protection de l'enfance, incarcération, tuberculose, réinstallation forcée, pensionnats, traumatismes intergénérationnels et lois, comme le projet de loi C-31, le projet de loi C-35 et l'affaire *McIvor*).
- Comprendre l'accès à la culture dont disposaient les FFADA et savoir si elles utilisaient les services disponibles peut éclairer la façon dont la sécurité des femmes et des filles aurait pu être améliorée en fonction de ce qui était disponible dans leurs collectivités. Cela est particulièrement vrai si les ressources sont distribuées en fonction du sexe et peuvent ne pas atteindre chaque individu de la même manière. Cet indicateur permettra également d'aller au-delà des indicateurs de blâme des victimes.
- Les indicateurs devraient également mettre l'accent sur les structures familiales (famille biologique ou désignée) en tant que pilier de la pratique traditionnelle du mieux-être, et sur la résilience liée aux pratiques spirituelles.

Les indicateurs supplémentaires proposés sont décrits en détail dans le tableau 3b.

Tableau 3B – Autres indicateurs culturels proposés

Indicateur	Essentiel	Propre à la population
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont des liens ancestraux et avec leur lignée.	x	-
Le fait de savoir si les femmes et filles disparues ou assassinées parlaient leur langue traditionnelle, etc.	x	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont un sentiment de détachement de leur culture en raison des pensionnats ou des externats.	x	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont un sentiment de détachement de leur culture en raison de la rafle des années 1960 (c.-à-d. famille d'accueil, foyer de groupe, adoption).	x	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui n'ont pas habité avec des membres de leur famille biologique ou des délégués de la famille en raison des pensionnats ou des externats ou de la rafle des années 1960.	-	-
Serait-il utile de mesurer la sensibilisation culturelle au sein de certaines professions ou institutions? C'est-à-dire des appels aux fournisseurs de soins de santé. Pouvons-nous savoir ce que la DGSPNI reçoit à cet égard? Ou quelque chose du genre?	-	x
Comment pouvons-nous parler avec des personnes détenues par SCC pour obtenir ce genre d'information?	-	-

Le nombre de réponses par questionnaire variait. Par conséquent, les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des points de vue des membres du SGTD à ce sujet.

Dans tous les domaines thématiques, les indicateurs supplémentaires proposés ont été soit intégrés aux indicateurs existants, soit les indicateurs ont été modifiés pour inclure ces idées. Lorsque la proposition concernait un indicateur basé sur une population spécifique, elle a été mise de côté pour les travaux qui se dérouleront aux tables de partenariat et dans le cadre de souveraineté des données autochtones.

Résultats du questionnaire – Santé et bien-être



Appui aux indicateurs proposés

Le SGTD a proposé six indicateurs dans le cadre de ce groupe thématique. Le SGTD est très favorable à l'utilisation d'indicateurs pour mesurer la proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont accès à des services de santé adéquats (santé physique, santé mentale, etc.) dans leur propre collectivité et la proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont accès à un professionnel de la santé qui respecte la culture.

La mesure du pourcentage de Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui disent que leur santé est excellente et la proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui ont accès à des services de lutte contre les dépendances culturellement sûrs ont également reçu un fort soutien.

Les membres étaient légèrement moins favorables à l'utilisation du pourcentage de membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui disent que leur santé mentale est excellente comme indicateur. De même, les membres étaient légèrement moins favorables à l'idée de mesurer la proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui estiment avoir des relations saines.

Indicateurs de base et indicateurs propres à la population

Les membres du SGTD ont apporté un soutien mitigé à l'égard de l'utilisation des indicateurs proposés comme indicateurs de base. Cela dit, l'utilisation des trois indicateurs proposés, axés sur l'accès à des services de santé adéquats, l'accès à un professionnel de la santé qui respecte la culture et l'accès à des services de lutte contre les dépendances culturellement sûrs, a fait l'unanimité. La majorité des membres ont appuyé l'utilisation des trois indicateurs restants comme indicateurs « de base » dans la stratégie en matière de données.

Il convient de noter que 17 % des membres ont dit « non » à l'utilisation de l'auto-évaluation de la santé et des mesures de la santé mentale comme indicateurs. Quelques membres ont exprimé des réserves quant au fait de mesurer la proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui estiment avoir des relations saines (33 % ont dit « peut-être »), la proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis ayant accès à des services de lutte contre les dépendances culturellement sûrs (17 % ont dit « peut-être ») et la proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui disent que leur santé mentale est excellente.

La majorité des membres du SGTD n'ont pas non plus répondu au classement de l'indicateur sur la santé mentale comme indicateur « de base » ou « propre à la population ». Voir les résultats détaillés au tableau 4a.

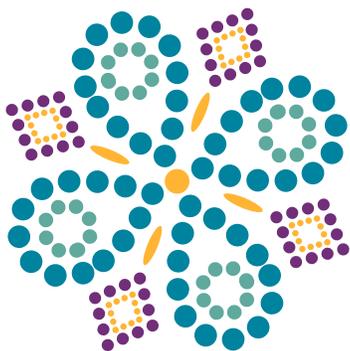


Tableau 4A – Appui aux indicateurs proposés pour la santé et le bien-être

Indicateur	Oui	Non	Peut-être	Essentiel	Propre à la population	Aucune réponse
Le pourcentage de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui disent qu'ils sont en excellente santé (sur une échelle comprenant excellente, très bonne, bonne, passable ou mauvaise).	83 %	17 %	-	83 %	-	17 %
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont accès à des services de santé adéquats (physique, mentale, etc.) au sein de leur propre collectivité.	100 %	-	-	100 %	-	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont accès à un professionnel de la santé qui prodigue des soins adaptés à la culture.	100 %	-	-	100 %	-	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont accès à des services de lutte contre les dépendances adaptés à la culture.	83 %	-	17 %	100 %	-	-
Le pourcentage de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui disent que leur santé mentale est excellente (sur une échelle comprenant excellente, très bonne, bonne, passable ou mauvaise).	67 %	17 %	17 %	50 %	-	50 %
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont le sentiment que leur relation de couple est saine.	67 %	-	33 %	67 %	17 %	16 %

Le nombre de réponses par questionnaire variait. Par conséquent, les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des points de vue des membres du SGTD à ce sujet.

Indicateurs supplémentaires

Les membres du SGTD ont proposé neuf indicateurs supplémentaires pour mesurer **la santé et le mieux-être**. Quatre ont été proposés comme indicateurs « de base » et deux comme indicateurs « propres à une population ». Trois d'entre eux n'ont été identifiés ni comme indicateurs « de base » ni comme indicateurs « propres à une population ». Ces indicateurs supplémentaires ont été proposés pour plusieurs raisons qui ont été discutées lors des réunions du SGTD. Voici quelques-unes de ces raisons :

- Les indicateurs relatifs aux guérisseurs traditionnels contribueront à mettre en contexte la robustesse du réseau de guérison à l'échelle du pays.
- Les indicateurs de disponibilité des services doivent également tenir compte de l'utilisation ou non de ces services, ainsi que des définitions de ce que l'on entend par « services » (p. ex., ressources, services formels, communautaires ou de base).
- Les conversations au sujet de la « santé mentale » peuvent souvent provoquer de la honte. Voici pourquoi un langage adapté à la culture est utile ici.

Les indicateurs supplémentaires proposés figurent au tableau 4b.



Tableau 4B – Autres indicateurs proposés pour la santé et le bien-être

Indicateur	Essentiel	Propre à la population
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui sont des guérisseurs traditionnels.	x	-
Les mesures doivent tenir compte de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilité des services parce que le fait que les services soient offerts ne signifie pas qu'ils sont accessibles de manière équitable ou qu'ils sont utiles (adaptés à la culture) pour ceux à qui ils s'adressent.	-	-
Le fait de savoir si les femmes et filles disparues ou assassinées parlaient leur langue traditionnelle (en ce qui concerne les indicateurs ci-dessus).	-	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui préfèrent le terme « bien-être mental » à « santé mentale » puisque ce dernier est une invention coloniale et est porteur de préjugés.	x	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont le sentiment que la rafle des années 1960 a nui à leur bien-être mental/santé mentale et leur bien-être.	x	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont le sentiment que les pensionnats et les externats ont nui à leur bien-être mental/santé mentale et leur bien-être.	x	-
Accessibilité à des sages-femmes autochtones.	-	x
Soutien en matière de santé adapté à la culture dans les établissements de Service correctionnel Canada.	-	x
Questions supplémentaires propres aux expériences des personnes 2ELGBTQQIA+ dans ce domaine.	-	x

Le nombre de réponses par questionnaire variait. Par conséquent, les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des points de vue des membres du SGTD à ce sujet.

Résultats du questionnaire – Sécurité humaine



Appui aux indicateurs proposés

Le SGTD a pris en considération dix indicateurs pour mesurer le module thématique de la **sécurité humaine**. Les membres ont appuyé à l'unanimité l'utilisation du pourcentage de membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui considèrent que l'approvisionnement principal en eau de leur maison est potable, de ceux qui se considèrent en sécurité sur le plan alimentaire et de ceux qui disent que leur logement est excellent dans ce groupe thématique. La plupart des membres étaient favorables à l'utilisation des sept autres indicateurs proposés pour mesurer la **sécurité humaine**.

Cependant, l'utilisation d'un lien personnel avec les femmes, les filles ou les personnes 2ELGBTQQIA+ disparues ou assassinées comme indicateur n'a été appuyée que par la moitié des membres, un autre quart des membres indiquant « peut-être » à l'utilisation de cet indicateur. En fait, entre 17 et 25 % des membres n'étaient pas certains de pouvoir utiliser six des indicateurs proposés.

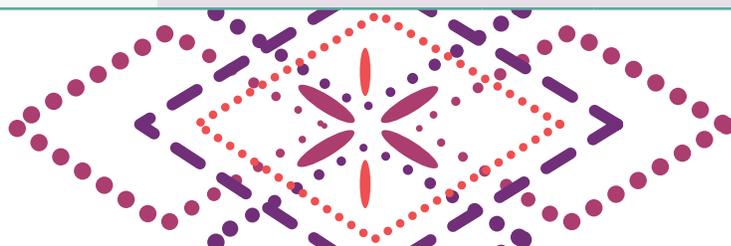
Indicateurs de base et indicateurs propres à la population

Entre 50 % et 83 % des membres du SGTD ont appuyé l'utilisation de ces dix indicateurs proposés comme indicateurs « de base » dans la stratégie en matière de données. Les membres ont fortement appuyé l'utilisation, comme indicateurs de base, du pourcentage de membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui considèrent que la principale source d'eau de leur maison est potable, de ceux qui se considèrent en sécurité sur le plan alimentaire et de ceux qui disent que leur logement est excellent. Les membres sont moins favorables à l'idée de mesurer le lien personnel avec les femmes, les filles ou les personnes 2ELGBTQQIA+ disparues ou assassinées, et de mesurer l'accès au transport collectif dont elles ont besoin, en tant qu'indicateurs de base.

Voir le tableau 5a pour plus de détails sur le soutien et le positionnement des membres du SGTD à l'égard des indicateurs proposés.

Tableau 5A – Appui aux indicateurs proposés pour la sécurité humaine

Indicateur	Oui	Non	Peut-être	Essentiel	Propre à la population	Aucune réponse
Revenu moyen des ménages des Premières Nations, des Inuits ou des Métis (par rapport à l'ensemble des Canadiens).	83 %	-	17 %	67 %	17 %	16 %
Taux d'emploi des Premières Nations, des Inuits ou des Métis (par rapport à l'ensemble des Canadiens).	83 %	-	17 %	67 %	17 %	16 %



Le pourcentage de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui considèrent que l'alimentation principale en eau de leur maison est potable.	100 %	-	-	83 %	17 %	-
Le pourcentage de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui considèrent qu'ils sont en situation de sécurité alimentaire.	100 %	-	-	83 %	17 %	-
Le pourcentage de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont l'accès dont ils ont besoin au transport en commun.	83 %	-	17 %	50 %	50 %	-
Le pourcentage de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui disent avoir un logement qu'ils considèrent comme étant excellent (sur une échelle comprenant excellent, très bon, bon, passable ou mauvais) par rapport à la proportion des Canadiens qui disent que leur logement est excellent.	100 %	-	-	83 %	17 %	-
Le pourcentage de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui font des études postsecondaires (à distance ou en personne).	100 %	-	17 %	67 %	17 %	16 %
Autoévaluation du sentiment de sécurité personnelle (c'est-à-dire « vous sentez-vous en sécurité? »).	75 %	-	25 %	75 %	-	25 %
Lien personnel avec toute femme, fille ou personne 2ELGBTQQIA+ disparue ou assassinée.	50 %	-	25 %	50 %	25 %	25 %
Taux d'emploi des Premières Nations, des Inuits ou des Métis par secteur économique.	75 %	-	-	75 %	25 %	-

Le nombre de réponses par questionnaire variait. Par conséquent, les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des points de vue des membres du SGTD à ce sujet.

Indicateurs supplémentaires

Les membres du SGTD ont proposé neuf indicateurs supplémentaires pour mesurer la **sécurité humaine**. Trois de ces indicateurs ont été désignés comme étant de base. Les membres ont estimé qu'il était important que ces indicateurs supplémentaires :

- intègrent le fait que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones subissent des violences sexistes à des taux disproportionnés par rapport aux femmes non autochtones;
- soulignent le fait que la proximité des centres urbains et le rôle des travailleurs/entreprises mobiles ont également une incidence sur la sécurité des femmes et de leurs collectivités;
- suivent les expériences des personnes 2ELGBTQQIA+ sur tous les indicateurs.

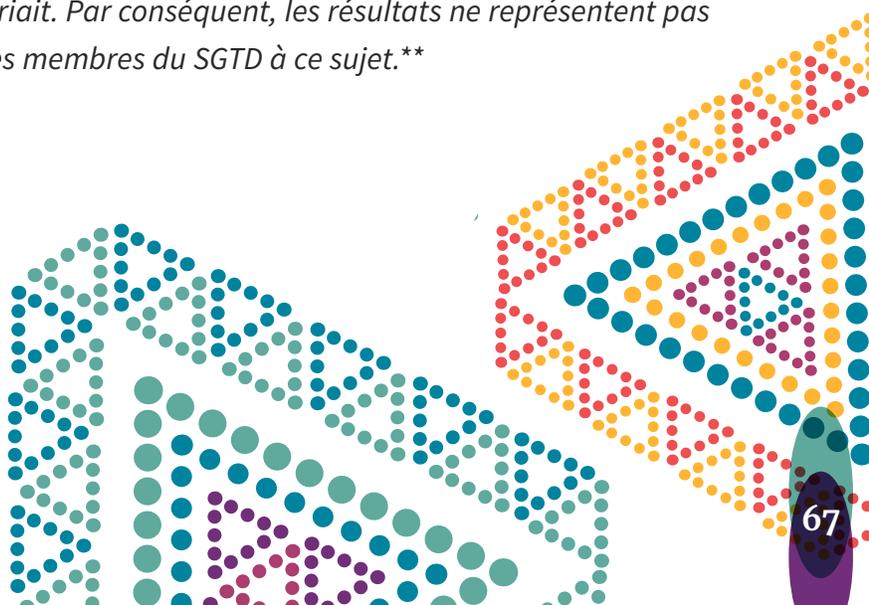
Le tableau 5b présente les indicateurs supplémentaires proposés et leur position suggérée dans la stratégie en matière de données, à savoir des indicateurs « de base » ou « propres à la population ».



Tableau 5B – Autres indicateurs proposés pour la sécurité humaine

Indicateur	Essentiel	Propre à la population
La proximité de la collectivité aux centres urbains et aux villes et la proportion de travailleurs migrants qui habite au sein d'une collectivité/qui se déplace d'une collectivité à l'autre.	-	-
Types d'industries/d'entreprises (par exemple, projets d'extraction de ressources) qui se trouvent dans des collectivités qui pourraient attirer des visiteurs de l'extérieur.	-	-
Autoévaluation du sentiment de sécurité personnelle (c'est-à-dire « vous sentez-vous en sécurité? »).	x	-
Autoévaluation du sentiment de sécurité culturelle (c'est-à-dire « vous sentez-vous en sécurité sur le plan culturel? »).	x	-
Les membres des Premières Nations, les Inuits ou les Métis qui considèrent qu'ils vivent sous le seuil de la pauvreté.	-	-
Les membres des Premières Nations, les Inuits ou les Métis qui dépensent plus de 30 % de leur revenu pour leur logement.	-	-
Les membres des Premières Nations, les Inuits ou les Métis qui considèrent qu'ils vivent une situation précaire sur le plan du logement.	-	-
Les membres des Premières Nations, les Inuits ou les Métis qui font appel aux banques alimentaires ou à d'autres services de soutien à la sécurité alimentaire.	-	-
Nombre de sans-abri (y compris ceux qui font partie de la collectivité 2ELGBTQQIA+).	x	-

Le nombre de réponses par questionnaire variait. Par conséquent, les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des points de vue des membres du SGTD à ce sujet.



Résultats du questionnaire – Justice



Appui aux indicateurs proposés

Les membres du SGTD ont proposé cinq indicateurs pour mesurer le groupe thématique de la justice. Des majorités identiques de membres (83 %) ont appuyé l'utilisation de chacun de ces cinq indicateurs et des minorités identiques (17 %) ont été plus hésitantes.

Indicateurs de base et indicateurs propres à la population

La plupart des membres étaient favorables à l'utilisation de chacun des indicateurs comme indicateurs « de base » dans la stratégie en matière de données. L'appui le plus ferme a été accordé à l'utilisation de la proportion du personnel de la justice qui a reçu une formation et une éducation culturelles sur les Premières Nations, les Inuits et les Métis, la proportion du personnel de la justice qui a reçu une formation sur la façon de travailler en tenant compte des traumatismes, et le pourcentage des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui disent faire confiance à la police. L'utilisation du pourcentage de collectivités des Premières Nations, inuites ou métisses qui sont dotées de services de police dirigés par la collectivité a reçu un soutien un peu moins important (67 % : « de base », 17 % : « propre à la population »). La moitié des membres du SGTD ont estimé que la proportion des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis qui auraient des démêlées avec le système de justice devrait être un indicateur de base (voir le tableau 6a).

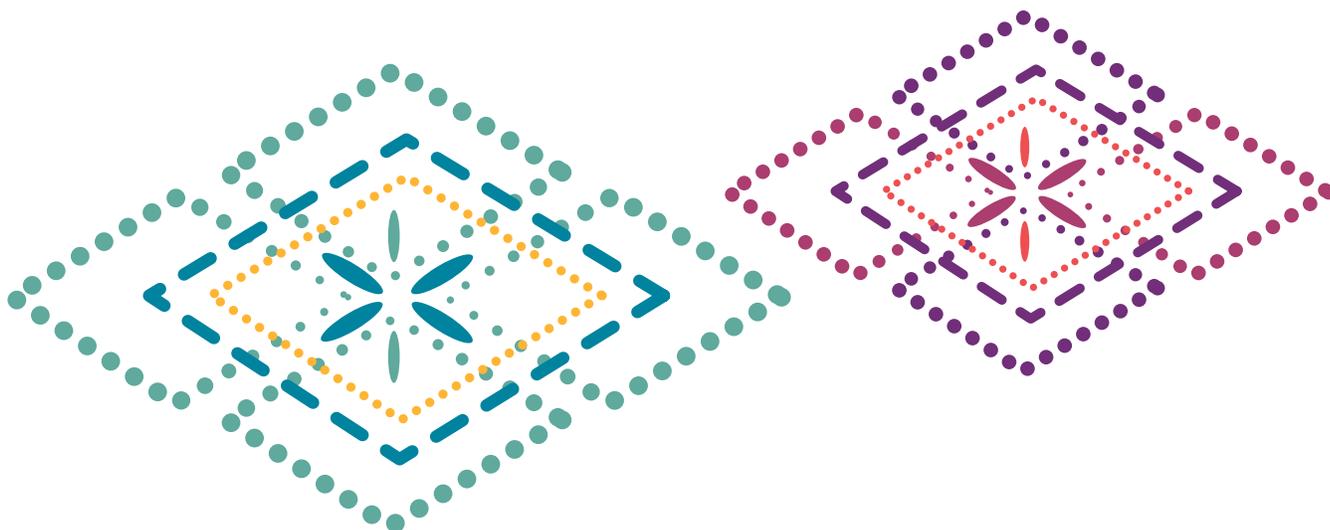


In My Heart (Dans mon cœur),
arts décoratifs/traditionnels part
Hermina Joldersma. Source :
Collection patrimoniale autochtone,
www.mmiwg-ffada.ca/fr/

Tableau 6A – Appui aux indicateurs proposés pour la justice

Indicateur	Oui	Non	Peut-être	Essentiel	Propre à la population	Aucune réponse
Le pourcentage de collectivités des Premières Nations, inuites ou métisses qui ont une police communautaire.	83 %	-	17 %	67 %	17 %	16 %
La proportion du personnel de justice qui a reçu une formation culturelle et sur les Premières Nations, les Inuits et les Métis (en tant que proportion de l'ensemble du personnel de justice).	83 %	-	17 %	83 %	-	17 %
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont eu des démêlés avec la justice.	83 %	-	17 %	50 %	-	50 %
La proportion du personnel de justice qui a reçu une formation pour pouvoir travailler en tenant compte des traumatismes (en tant que proportion de l'ensemble du personnel de justice).	83 %	-	17 %	83 %	-	17 %
Le pourcentage de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui font confiance à la police.	83 %	-	17 %	83 %	-	17 %

Le nombre de réponses par questionnaire variait. Par conséquent, les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des points de vue des membres du SGTD à ce sujet.



Indicateurs supplémentaires

Les membres ont proposé dix indicateurs supplémentaires, dont deux ont été désignés comme « de base ». Ces indicateurs supplémentaires ont été proposés pour les raisons suivantes :

- Des indicateurs permettant de suivre les travailleurs autochtones dans le système de justice permettront de déterminer quels secteurs bénéficient d'un soutien plus ou moins important de la part des Autochtones, et de déterminer les domaines dans lesquels les travailleurs de la justice non autochtones pourraient améliorer leurs services.
- Les indicateurs de justice doivent intégrer le contexte plus large des lois et des politiques gouvernementales qui éclairent la manière dont les collectivités autochtones sont traitées dans leur ensemble.
- Les conversations au sujet de la justice doivent être centrées sur la compréhension conceptuelle et les pratiques autochtones comme moyen de combattre les approches coloniales de la récidive et les cycles de pauvreté et de violence, favorisés en partie par les structures, les institutions et les systèmes coloniaux.

Les indicateurs supplémentaires proposés par les membres du SGTD sont décrits en détail dans le tableau 6b.

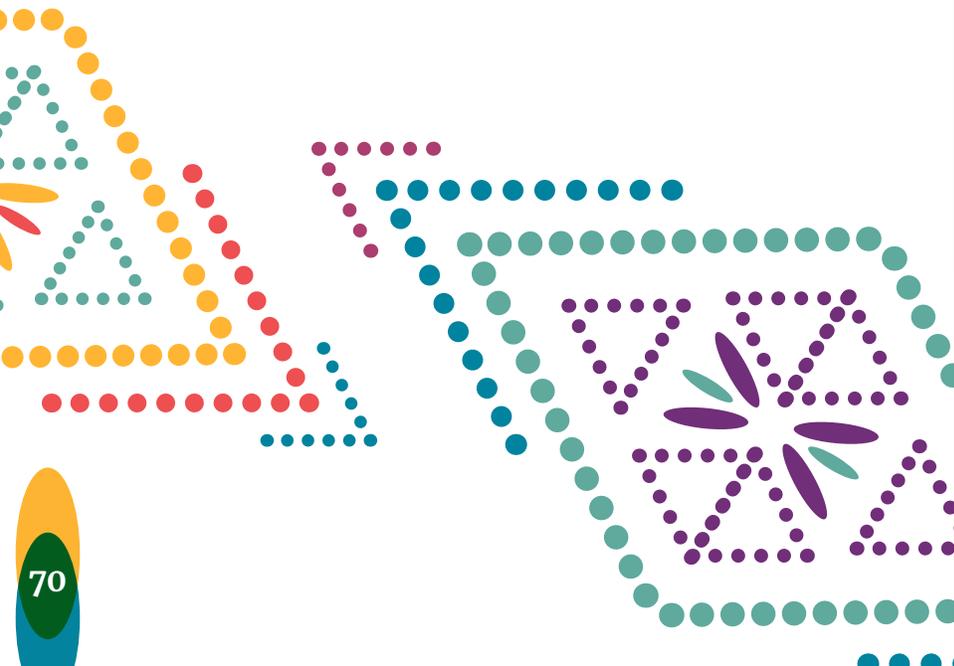


Tableau 6B – Autres indicateurs proposés pour la justice

Indicateur	Essentiel	Propre à la population
Faire le suivi du nombre d'Autochtones qui sont avocats, membres du personnel des salles d'audience, juges, travailleurs auprès des tribunaux, policiers, agents de liaison en matière de justice, agents de probation, etc.	x	-
La proportion de membres de la collectivité qui ont été assassinés ou qui sont disparus et quels sont ou quels ont été les résultats du processus pénal (par exemple les résultats du processus pénal en lien avec les femmes et filles autochtones disparues et assassinées).	-	-
Les niveaux d'acceptation de la violence et la culture qui blâme la victime par les fournisseurs et les services de justice pénale, y compris les stéréotypes racistes et la discrimination.	-	-
Le manque de ressources et de formations pour les fournisseurs de services aux victimes de violence conjugale, y compris la police.	-	-
Le pourcentage de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui disent avoir besoin d'une définition de la justice sécuritaire sur le plan culturel et adaptée à la culture par rapport à la construction occidentale et coloniale de la justice.	x	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont eu des démêlés avec la justice, surtout en tant que victimes d'un crime.	-	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont réussi à accéder à des services de soutien, comme des services de soutien aux victimes.	-	-
La proportion de membres des Premières Nations, d'Inuits ou de Métis qui ont pris part à des processus judiciaires autochtones ou utilisé des services aux Autochtones.	-	-
Les personnes 2ELGBTQQIA+ et la façon dont elles sont traitées par le personnel de justice.	-	-
Le pourcentage des juridictions qui ont une case « x » (ou quelque chose de similaire) pour désigner les personnes non binaires en ce qui concerne les coroners, la police, etc.	-	-

Le nombre de réponses par questionnaire variait. Par conséquent, les résultats ne représentent pas nécessairement la totalité des points de vue des membres du SGTD à ce sujet.



12. Cadre des indicateurs quantitatifs

Les membres du SGTD ont indiqué que le cadre des indicateurs quantitatifs était une étape initiale et nécessaire de l'élaboration de la stratégie en matière de données. Ils ont prévu que la structure du cadre sera organisée en quatre groupes thématiques : **culture, santé et bien-être, sécurité humaine et justice**. Chaque groupe thématique est censé inclure des indicateurs de base et des indicateurs propres à la population. Le cadre devait faire en sorte que tous les indicateurs – qu'ils soient de base ou propres à une population – contribuent à l'indicateur ultime, soit la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Le SGTD a déterminé une série d'indicateurs potentiels qui pourraient servir de mesures « de base » ou « propres à une population » dans le cadre des indicateurs quantitatifs. À l'issue de ce processus, le SGTD a créé un SGTD technique chargé d'examiner chacun de ces indicateurs potentiels en vue de leur inclusion éventuelle dans la stratégie en matière de données. Le SGTD technique a commencé ce travail en examinant les sources de données, les lacunes dans les données, ainsi que la propriété et la gouvernance des données pour chacun des indicateurs. Ce travail se poursuivra à mesure de l'évolution de la stratégie en matière de données. Le SGTD a confirmé que les indicateurs comprendront largement ceux qui sont actuellement déterminés dans chaque groupe thématique.

Le groupe thématique de la **culture** comprendra une ou plusieurs mesures pour chacun des éléments suivants : accès aux aliments traditionnels; accès à la spiritualité ou aux cérémonies; lien avec la

culture pour les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées; sentiment d'appartenance et identité; maintien et revitalisation de la langue; mentorat culturel. Le groupe thématique **Santé et bien-être** comprendra des mesures de l'auto-évaluation de la santé, de l'accès aux services de santé, de la perception de relations saines, de l'éloignement par rapport aux services, de l'auto-évaluation du bien-être mental, de l'accès à la terre et de l'accès aux médicaments et aux guérisseurs traditionnels. Dans le cadre du groupe thématique de la **sécurité humaine**, le SGTD inclura des indicateurs mesurant le taux d'emploi, le taux d'obtention de diplôme, l'accès à l'éducation et à la formation, l'accès aux services à large bande, les niveaux de pauvreté, les transports, les conditions de logement, les espaces et les abris sûrs, les infrastructures d'urgence, la sécurité communautaire et le soutien social, l'insécurité alimentaire, l'accès aux systèmes traditionnels de protection et les industries dans les collectivités. Enfin, dans le cadre du groupe thématique de la **justice**, le SGTD placera des indicateurs mesurant les services de police autochtones ou le lien entre l'application de la loi et la collectivité; la formation du personnel de la justice; le nombre de membres du personnel de la justice autochtone; les affaires portées devant les tribunaux/les arrestations; la confiance dans le système de justice; la justice réparatrice/les programmes de justice traditionnelle; les programmes d'orientation, c'est-à-dire les Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles, les questions propres aux personnes deux-esprits et transgenres comme les désignations de genre sur les documents d'identité.

Indicateurs quantitatifs

Culture :



- Accès à la nourriture traditionnelle
- Accès à la spiritualité/aux cérémonies
- Connexion à la culture pour les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées
- Sentiment d'appartenance/identité
- Conservation et revitalisation de la langue
- Mentorat culturel



Santé et bien-être :



- Santé auto-évaluée
- Accès aux services de santé
- Perception de relations saines
- Distance par rapport aux services
- Bien-être mental auto-évalué
- Accès aux terrains traditionnels
- Accès aux médicaments et aux guérisseurs traditionnels



Sécurité humaine :



- Taux d'emploi
- Taux d'obtention de diplôme
- Accès à l'éducation et à la formation
- Accès au haut débit
- Pauvreté
- Transport
- Conditions de logement
- Espaces sécurisés / refuges
- Infrastructure d'urgence
- Autre sécurité communautaire et soutien social
- Insécurité alimentaire
- Accès aux systèmes traditionnels de protection
- Industries dans les communautés



Justice :



- Les forces de police autochtones ou les liens entre les forces de l'ordre et la communauté
- Formation du personnel judiciaire
- Personnel judiciaire autochtone
- Affaires devant les tribunaux/arrestations
- Confiance dans le système
- Justice réparatrice/ programmes de justice traditionnelle
- Programmes d'orientation au système de justice, par exemples groupes de liaison et d'information avec les familles
- Questions spécifiques aux personnes 2ELGBTQQIA+



Ces indicateurs reflètent l'importance des données fondées sur les forces et de la prévention, en reliant les éléments que les peuples autochtones considèrent comme des points forts au résultat final : la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Parallèlement, le cadre décrit des priorités d'action qui s'appuient sur des modèles non fondés sur les forces, afin de fournir un point d'entrée ou une façon de commencer qui ne repose pas entièrement sur le processus de génération de nouvelles données qui n'existent peut-être pas encore.



13. Contributions des groupes fondés sur les distinctions et l'identité à la stratégie en matière de données

Afin de comprendre le point de vue de tous les sous-groupes de travail du Plan d'action national et de refléter le pilier de l'inclusion sur lequel repose cette stratégie, le SGTD a estimé que ce serait une bonne idée de demander à chaque partenaire contributeur de donner son point de vue sur les domaines prioritaires et les besoins des diverses populations autochtones. Ces contributions reflètent également l'importance de la souveraineté des données autochtones pour appuyer la voie à suivre ainsi que l'importance d'engager la pleine diversité des voix autochtones pour améliorer la qualité et l'inclusivité des données.

Les contributions suivantes ont été soumises par certains partenaires contributeurs au PAN et sont représentatives de leurs propres points de vue et perspectives sur la question des données relatives à des distinctions, populations ou collectivités précises.

La Stratégie nationale inuite sur la recherche (SNIR), 2018

Note au lecteur : La Stratégie nationale inuite sur la recherche est extraite avec la permission d'Inuit Tapiriit Kanatami. Les lecteurs sont également invités à consulter le chapitre inuit du Plan d'action national, qui fournit de plus amples informations sur les besoins en matière de recherche et de données propres au FFADA.

La Stratégie nationale inuite sur la recherche (SNIR) a été lancée en 2018 pour soutenir une nouvelle orientation de la recherche qui se déroule dans l'Inuit Nunangat, la terre natale des Inuits. La SNIR note que la relation entre les Inuits et le milieu de la recherche a été marquée par le racisme et l'exploitation. Pour lutter contre cela, la SNIR cible les gouvernements et les institutions de recherche, en identifiant les domaines de partenariat et d'action qui peuvent renforcer l'impact et l'efficacité de la recherche de l'Inuit Nunangat pour les Inuits.

En particulier, le domaine prioritaire 4 fournit des orientations pour garantir aux Inuits l'accès, la propriété et le contrôle des données et des informations. Ce qui suit est un extrait directement tiré de la SNIR (2018), qui explique davantage l'importance, les objectifs et les actions nécessaires qui doivent se dérouler pour la recherche en cours et future.

Domaine prioritaire 4 : Assurer l'accès, la propriété et le contrôle des données et de l'information par les Inuits

Assurer aux Inuits l'accès, la propriété et le contrôle des données et des informations recueillies sur notre population, notre faune et notre environnement est un pilier essentiel de l'autodétermination des Inuits en matière de recherche. Les organisations représentatives des Inuits sont les gardiens légitimes de la recherche sur l'Inuit Nunangat et sont les mieux placées pour déterminer comment nos informations devraient être utilisées et partagées pour maximiser les avantages et minimiser les dommages. Les défis permanents dans ce domaine comprennent l'agrégation de données spécifiques aux Inuits avec celles d'autres peuples indigènes, ce qui rend les informations pertinentes impossibles à discerner ou à utiliser. À un niveau plus fondamental, les données spécifiques aux Inuits sont partagées de manière incohérente par les chercheurs qui peuvent agir unilatéralement pour publier et diffuser des données sans demander au préalable le consentement des organisations représentatives inuites ou des institutions nommées par les Inuits. Les chercheurs et leurs institutions affiliées doivent s'associer aux Inuits afin d'obtenir leur consentement et des conseils sur le contexte politique et social de la recherche et les impacts potentiels du partage ou de la publication des résultats. De façon plus générale, une plus grande transparence et une meilleure coordination du partage des données avec les Inuits sont nécessaires pour remédier à ces problèmes entre les organismes subventionnaires fédéraux, les chercheurs et les établissements de recherche.

Objectifs

- Promouvoir l'autodétermination des Inuits dans la collecte, la vérification, l'analyse et la diffusion de données et d'informations propres aux Inuits.
- Investir dans les technologies et les infrastructures de données et d'information dirigées par les Inuits.
- Assurer la propriété des données inuites par des entités nommées par les Inuits.
- Utiliser l'inuktitut (la langue inuite) dans les plateformes de données et d'information.

Actions

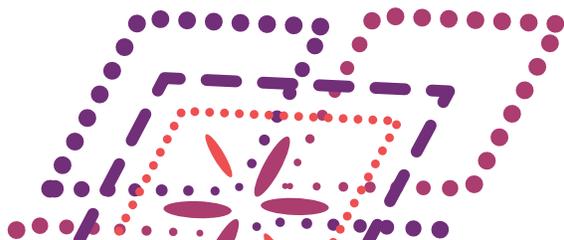
4.1 Préconiser la production et le partage cohérents d'indicateurs et de données spécifiques aux Inuits et pertinents pour eux, y compris des indicateurs et des données sur la santé.

4.2 Investir dans des technologies communautaires adaptées à la culture afin de faciliter l'accès et la gestion des données et de l'information.

4.3 Élaborer des lignes directrices propres aux Inuits sur l'accessibilité, la propriété et le contrôle des données.

4.4 Créer et investir dans des dépôts de données numériques de l'Inuit Nunangat qui sont inclusifs des connaissances inuites de manière respectueuse.

Lisez l'intégralité de la stratégie ici : [National Inuit Strategy on Research - Inuit Tapiriit Kanatami \(en anglais\)](#)



Perspectives des Métis

Note au lecteur : Ce qui suit est extrait, avec la permission de l'organisme Les Femmes Michif Otipemisiwak, [Métis Perspectives of Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and LGBTQ2S+](#), qui décrit les 62 appels au Miskotahâ (mot michif signifiant « changement ») et les divers facteurs qui éclairent une base de données propre aux Métis de cette nature, notamment l'identité, la collecte de données, la recherche, les sources, la portée, les partenariats, l'objectif, le logement et la tenue à jour des fonds de données.

Importance d'une approche fondée sur les distinctions pour la souveraineté des données autochtones :

Les Métis sont l'un des trois peuples autochtones du Canada titulaires de droits, aux côtés des Premières Nations et des Inuits. Une stratégie en matière de données propre aux Métis, visant à lutter contre les taux disproportionnés de violence à l'égard des femmes et des filles métisses, des Métis bispirituels et des Métis de diverses identités de genre, sera nécessairement fondée sur les principes métis de la souveraineté des données. Cette approche fondée sur des principes en matière d'identification, de collecte, d'analyse, de partage et de conservation de l'information propre aux Métis et liée aux FFADA sera guidée par les valeurs métisses décrites dans les 62 appels au Miskotahâ (changement) et fondée sur les enseignements traditionnels des grands-mères et des aînés métis.

Estimation du nombre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ métisses disparues et assassinées :

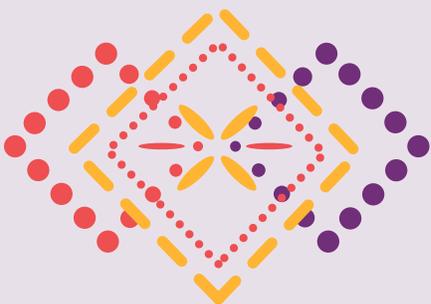
Il est difficile d'estimer le nombre de femmes et de filles métisses disparues et assassinées, car il n'existe pas de données permettant de mieux comprendre le problème. De même, il n'existe pas de données sur la violence à l'égard des femmes métisses, car la plupart des organismes ne recueillent pas, n'enregistrent pas ou n'identifient même pas les Métis comme un groupe distinct des peuples autochtones. (p. 10)

Influence des lacunes en matière de données sur la manière dont la police perçoit les besoins des femmes et des filles métisses :

Le manque de données recueillies sur l'identité a eu des répercussions sur la façon dont les services de police municipaux et provinciaux, ainsi que la GRC, comprennent la situation des femmes et des filles métisses, ainsi que sur la façon dont ils y répondent. (p. 13)

Nécessité d'une base de données propre aux Métis sur le FFADA :

Bien qu'il existe un certain nombre de bases de données permettant de suivre la crise des FFADA, il n'y a actuellement aucune base de données qui traite des expériences distinctes des Métis quant aux FFADA, car elles sont souvent identifiées à tort comme « autochtones » et même « non autochtones ». La création d'une base de données propre aux Métis toucherait des questions comme la citoyenneté, l'emplacement et l'auto-identification, entre autres. Il s'agit d'un besoin distinct afin de comprendre les facteurs



de risque uniques de violence à l'égard des femmes métisses, de proposer des politiques et des solutions uniques pour aborder le problème et de mieux faciliter les processus de guérison et d'hommage aux familles métisses. (p. 13)

Lacunes dans les données concernant les victimes métisses :

L'un des principaux problèmes auxquels sont confrontées les femmes, les filles et les personnes LGBTQ2S+ métisses est qu'il y a un grand manque de données sur l'identité (c'est-à-dire les données raciales, ethniques et autochtones) des victimes de violence recueillies et communiquées par la police provinciale et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Certaines politiques ont été mises en place pour la collecte des données sur l'identité des victimes partout au pays; cependant, la collecte n'est pas encore une pratique courante et n'est pas garantie. De plus, même si de telles données sont recueillies, il est peu probable qu'elles soient communiquées à des tiers comme des organisations extérieures, des intervenants, des collectivités ou des familles, en raison de préoccupations liées à la protection des renseignements personnels ou de la possibilité d'une mauvaise utilisation des renseignements. (p. 74)

Au sein de la Nation métisse, il n'existe actuellement aucune base de données nationale sur les personnes disparues ou assassinées. Il a été noté dans le rapport périodique de l'Enquête nationale sur les FFADA que les peuples autochtones ont chacun leurs propres cultures distinctes dans l'ensemble des nations, et qu'en raison de ces différences, il n'existe pas d'approche panautochtone. Cela étant dit, jusqu'à présent, la



police a pris peu de mesures pour s'assurer que les femmes, les filles et les personnes LGBTQ2S+ métisses sont identifiées en tenant compte de leurs différences lorsqu'elles sont victimisées. En ce moment, plus que jamais, il est essentiel, dans le cadre de la question des FFADA, que la police coopère et aide de toutes les manières possibles à mettre fin à cette épidémie. Sans cette coopération, il est difficile de cerner et de comprendre ce problème, car les statistiques et les données sont cruciales à des fins d'analyse. (p. 77)

Objectif et partenariats concernant une éventuelle base de données propre aux Métis :

Une dernière considération, et peut-être même la plus importante, serait de déterminer l'objectif d'une base de données propre aux Métis. Contrairement à d'autres activités de collecte de renseignements sur les FFADA, il est important de s'assurer que les renseignements recueillis ne sont pas simplement consignés dans une feuille de calcul pour ne plus jamais être consultés. Le contenu recueilli doit être significatif et utile dans la lutte contre la violence envers les femmes et les filles métisses. (p. 99)

Une base de données sur les Métis peut avoir de nombreux objectifs, par exemple faciliter l'échange d'information avec les services de police des autres provinces et territoires ainsi qu'avec la GRC. Si l'on décidait d'établir un partenariat avec les organismes d'application de la loi, la base de données pourrait leur servir de ressource pour comprendre les facteurs de

risque de violence à l'égard des femmes métisses, et pourrait mettre en lumière de nouveaux renseignements à utiliser dans le cadre de leurs processus d'enquête. De plus, ces données pourraient aider la police à créer des politiques pertinentes pour aborder le problème des femmes et des filles métisses assassinées ou portées disparues, car cela permettrait d'aborder leur intersectionnalité unique, qui est souvent négligée. Cependant, pour que ce partenariat soit vraiment utile, il faut que la police s'engage expressément à participer également à la collecte de données pertinentes pour les Métis. (p. 99)

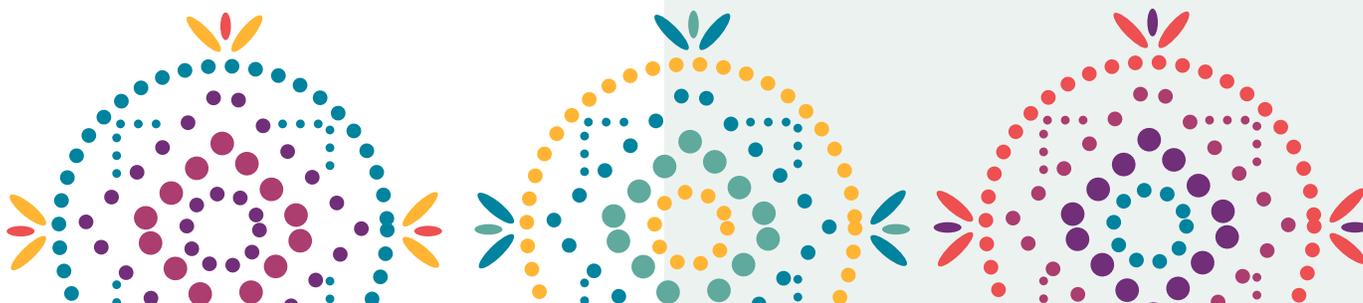
Cette base de données peut également être utilisée pour aider les familles et les collectivités métisses dans le processus de guérison et d'hommage. Cette information pourrait être utilisée pour créer des partenariats au sein de nos collectivités métisses et parmi nos membres dirigeants partout au Canada pour honorer nos femmes métisses. Ces partenariats permettraient de sensibiliser les gens à la question des femmes, des filles et des personnes LGBTQ2S+ métisses disparues et assassinées, qui sont si souvent oubliées ou exclues des autres espaces des FFADA. Grâce à des partenariats communautaires, des mesures pourraient être prises pour éduquer les femmes et les filles de tout le pays dans l'espoir de réduire la probabilité d'une nouvelle violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes LGBTQ2S+ métisses. (p. 100)

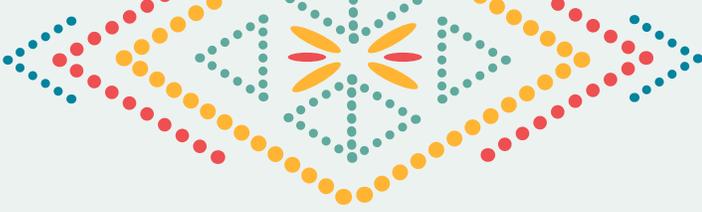
Perspectives des Autochtones vivant en milieu urbain

La réalité urbaine

Les Autochtones vivant en milieu urbain peuvent avoir des identités et des antécédents très complexes, ne pas entrer facilement dans une catégorie ou une autre et être attachés ou non à leur terre natale ou à leur collectivité pour diverses raisons. Les identités complexes peuvent être le résultat d'éléments comme l'éloignement, l'expulsion forcée, les mariages mixtes entre groupes fondés sur des distinctions ou d'autres facteurs comme le sexe, le genre, la résidence, la géographie, la capacité et l'âge. Ces identités complexes ont d'importantes répercussions sur les données, ce qui fait que de nombreuses personnes « passent à travers les mailles du filet » lorsque les données sont recueillies, protégées, interprétées et analysées.

Bien qu'il existe d'importantes lacunes dans les données et des préoccupations quant à la façon dont elles sont recueillies, protégées et interprétées, les renseignements dont nous disposons nous indiquent que la majorité des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis vivent dans des régions urbaines et rurales. La collecte de données sur les réalités des expériences des *Autochtones en milieu urbain par les collectivités *autochtones en milieu urbain est donc une véritable priorité pour l'avenir.





En tant que sous-groupe de travail urbain, nous avons une vision audacieuse et fondée sur les forces pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones vivant en milieu urbain, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence, mais aussi en leur assurant un avenir prometteur. Faire en sorte que la légitimité urbaine soit reconnue et que des données soient disponibles pour soutenir cette vision est une priorité pressante et urgente qui peut mener à un meilleur accès aux droits de la personne, à des programmes et services culturellement adaptés et à des résultats socioéconomiques considérablement améliorés.

Principes concernant les données dans le contexte urbain

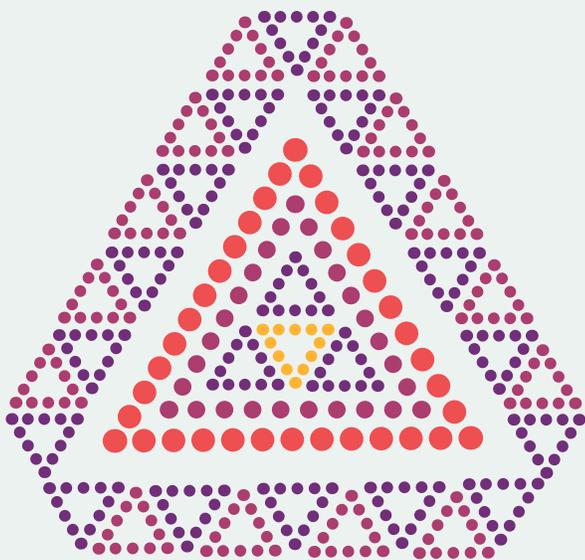
Le Sous-groupe de travail sur les Autochtones en milieu urbain a déterminé un certain nombre de principes et de priorités importants en ce qui concerne les données et la mesure du rendement. Il s'agit d'abord d'inclure les *Autochtones vivant en milieu urbain dans l'élaboration **conjointe** et le rétablissement nécessaire de la relation entre les données et les *Autochtones vivant en milieu urbain, afin d'assurer la prestation adéquate de programmes et de services tenant compte de la résidence, tel que cela est compris du point de vue urbain. Dans le même ordre d'idées, la **souveraineté des données autochtones** signifie, en partie, soutenir les organisations *autochtones urbaines dans leurs efforts de collecte, d'analyse et de protection des données, et protéger les droits de ceux qui fournissent des données dans le cadre du **consentement éclairé** et de la collecte et de la protection éthiques et authentiques des données.

Les collectivités devraient être en mesure de mener des recherches sur les données démographiques de base afin de combler les lacunes existantes.

Le soutien à l'élaboration conjointe en milieu urbain, à la souveraineté des données autochtones et au consentement éclairé met également l'accent sur l'importance des **optiques adaptées sur le plan culturel, y compris l'importance de soutenir les forces et la résilience** dans l'analyse des données et la mesure du rendement. En d'autres termes, pour comprendre la complexité des identités *autochtones en milieu urbain, il faut adopter des optiques différentes qui en tiennent compte. De plus, les données qui ne se concentrent pas uniquement sur les lacunes, mais qui s'intéressent à ce qui nous rend forts, sont d'une importance capitale pour les personnes les plus touchées par la violence et pour les jeunes *Autochtones en particulier.

La recherche adaptée à la culture et fondée sur les forces est également **globale**. Nous comprenons et affirmons la valeur des **données désagrégées, de l'expérience personnelle et de la voix de la première personne** dans l'élaboration des données et dans la recherche. Des données exhaustives et solides seront importantes pour soutenir la responsabilisation et déterminer les futures voies d'action par l'entremise d'une prise de décisions fondées sur des données probantes. Cela devrait s'appuyer sur des **données et des analyses quantitatives et qualitatives**, ainsi que sur des recherches qui intègrent l'expérience vécue qui peut le mieux donner un aperçu des réalités *autochtones en milieu urbain.

Nous reconnaissons l'héritage d'une confiance brisée en faisant ce travail. L'analyse des données a souvent servi d'arme contre les *Autochtones, favorisant l'effacement, les stéréotypes et un ciblage persistant. Nous comprenons donc pourquoi de nombreux Autochtones hésitent à s'identifier comme tels lors de la collecte de données, car ils ne font pas confiance à la façon dont les données seront utilisées. De nombreuses personnes craignent que les données soient utilisées à des fins de surveillance ou que les gens soient pénalisés pour le dédoublement des services (malgré le fait qu'un grand nombre de familles doivent accéder à plusieurs programmes pour obtenir le soutien dont elles ont besoin). Voilà pourquoi nous affirmons que dans toute collecte, analyse et stockage de données, la **vie privée doit être protégée** et le contrôle des renseignements personnels conservé. De plus, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes d'auto-identification plus sûrs qui **respectent la complexité** que l'on trouve souvent dans les centres urbains, en notant qu'il y a beaucoup d'Autochtones vivant en milieu urbain qui ne correspondent pas exactement aux catégories d'identité coloniales existantes.



Nous croyons que la collecte et l'analyse des données peuvent être transformées et que la confiance peut être restaurée par la collecte, l'analyse et la diffusion appropriées de l'information, de manière à soutenir et à affirmer la force, le pouvoir et la place des *Autochtones, peu importe où ils résident et quelle que soit la manière dont ils choisissent de s'identifier. Par conséquent, une stratégie en matière de données qui vise à appuyer le changement **en déterminant les indicateurs qui reflètent le mieux l'incidence** sur la vie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ *autochtones sera une voie importante à suivre pour l'élaboration conjointe continue. Pour déterminer les indicateurs qui peuvent le mieux appuyer le changement, il faut tenir compte des personnes que les programmes atteignent et de la meilleure façon de les servir en milieu urbain.



Amour maternel (Motherly Love) ; dessin/peinture par Dee-Jay Monika Rumbolt. Source : Collection patrimoniale autochtone, www.mmiwg-ffada.ca/fr/

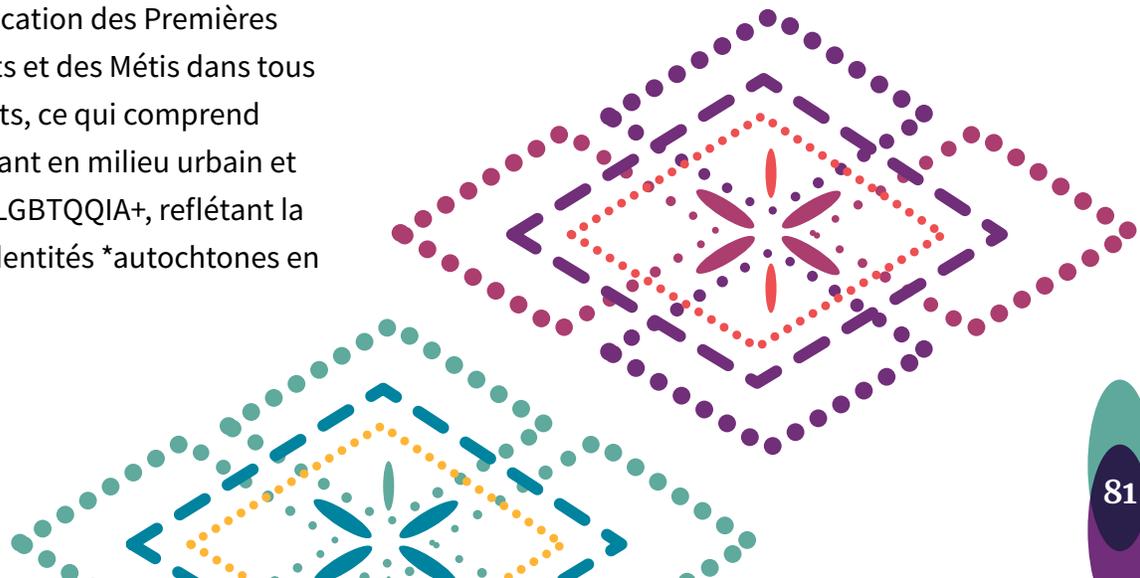
Priorités d'une intervention urgente

Compte tenu des principes exprimés concernant les données, ainsi que les perspectives uniques qui englobent les expériences des *Autochtones en milieu urbain, il est urgent d'agir dans le domaine du développement des capacités. Il faut aider les populations et les communautés *autochtones en milieu urbain à proposer leurs propres solutions et à mettre au point leurs propres outils de collecte de données, d'analyse et de recherche grâce à un financement à long terme. Les fonds qui sont souvent versés aux chercheurs non*autochtones ou aux institutions coloniales doivent être renvoyés dans les collectivités, comme il se doit.

En plus de ce besoin essentiel, des mesures précises et urgentes sont nécessaires pour appuyer l'élaboration et l'utilisation de données et de renseignements qui rendent compte avec précision des priorités et des besoins en milieu urbain. Celles-ci comprennent, entre autres :

- Un financement et des ressources pour les organisations urbaines dirigées par des *Autochtones afin de renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de stockage des données.
- Établir des normes de collecte de données sur l'auto-identification des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans tous les gouvernements, ce qui comprend les personnes vivant en milieu urbain et les personnes 2ELGBTQQIA+, reflétant la complexité des identités *autochtones en milieu urbain.

- Recueillir des données désagrégées en fonction de la race, de l'origine ethnique et des antécédents culturels, ainsi que des données sur les *Autochtones vivant en milieu urbain qui sont des utilisateurs de services de manière uniforme et les publier afin d'assurer leur inclusion dans l'approche fondée sur les distinctions et d'assurer l'efficacité de la prestation des services.
- Élaborer et mettre en place les données de mesure des résultats nécessaires pour suivre les conditions sociales en milieu urbain et les améliorations à cet égard.
- Mettre en place un mécanisme de surveillance ou un organisme de contrôle avec la pleine participation des *Autochtones vivant en milieu urbain. La collectivité en milieu urbain et les personnes 2ELGBTQQIA+ doivent participer au suivi de l'approbation et de la mise en œuvre du Plan d'action national afin de poursuivre l'établissement des priorités et l'examen conjoint des indicateurs.
- S'attaquer aux querelles de compétence et aux problèmes de gouvernance en milieu urbain, en particulier ceux liés aux données.





Perspectives du Congrès des peuples autochtones

Le Congrès des peuples autochtones (CPA) a été fondé en 1971 sous le nom de Conseil des Autochtones du Canada (CAC). Cette organisation avait initialement pour but de représenter les intérêts des Métis et des Indiens non inscrits. En 1993, l'organisation a été réorganisée et rebaptisée Congrès des peuples autochtones afin de représenter les intérêts des Indiens inscrits et non inscrits vivant hors réserve, des Métis et des Inuits du Sud. Le CPA est né en tant que représentant du « peuple oublié » en réponse à l'exclusion structurelle et systémique des peuples autochtones dans les politiques du gouvernement fédéral. La base électorale du CPA s'étend d'un océan à l'autre et est composée de diverses identités autochtones.

Aujourd'hui, près de 80 % des Autochtones vivent hors réserve au Canada.²¹ Les Autochtones hors réserve et non inscrits comptent parmi les groupes les plus défavorisés socialement et économiquement dans la société canadienne²², une triste réalité profondément enracinée dans le colonialisme et ses répercussions. Les Autochtones qui ne sont pas reconnus ou inscrits comme Indiens subissent des dommages graves et durables, tels qu'une santé plus fragile, des taux de pauvreté et de violence plus élevés et une surreprésentation dans le système de justice et le système correctionnel canadien²³. Le CPA travaille en collaboration avec ses dix affiliés provinciaux et territoriaux²⁴ pour remédier à ces iniquités et promouvoir les intérêts communs, les droits collectifs et individuels et les besoins de ses membres.



21 Statistique Canada. (2017). Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>

22 Voir *Daniels c. Canada (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)*, 2014 CAF 101 au paragraphe 70, 371 DLR (4e) 725 [Daniels CAF].

23 Canada. (2016). Vers une stratégie de réduction de la pauvreté – Document d'information sur la pauvreté au Canada. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/document-information.html>>; Canada. (2006). Division de la statistique sociale et autochtone, Enquête sur les enfants autochtones, 2006 : tableaux de données connexes. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-634-x/89-634-x2008005-fra.pdf>.

24 Les organisations provinciales et territoriales affiliées au CPA sont les suivantes : NunatuKavut, Native Council of Prince Edward Island, New Brunswick Aboriginal Peoples Council, Alliance Autochtone du Québec, Native Council of Nova Scotia, Ontario Coalition of Indigenous People, Coalition of Indigenous Peoples of Saskatchewan, Indigenous Peoples Alliance of Manitoba, Aboriginal Congress of Alberta Association, North West Indigenous Council.

Le Congrès des peuples autochtones défend depuis longtemps la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et poursuivra le travail nécessaire pour améliorer les résultats et obtenir justice. Cependant, les gouvernements continuent de ne pas reconnaître les droits d'un grand nombre de nos membres, de restreindre leur accès aux programmes, renforçant ainsi les divisions et les désavantages, ce qui porte atteinte au droit à l'autodétermination. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a mis en évidence la persistance des structures et des politiques coloniales qui constitue une cause profonde de la violence subie par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Le droit à l'autodétermination et la correction de l'exclusion néfaste du passé exigent une approche fondée sur des principes et inclusive pour mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Le reste de ce mémoire souligne les principaux problèmes de données pour le Congrès des peuples autochtones au chapitre de la sécurité et du mieux-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Le mémoire commence par la reconnaissance globale de la souveraineté des données autochtones, qui est à la base des droits

inhérents à l'autodétermination en tant qu'entités souveraines. Certes, le CPA reconnaît qu'il reste du travail à faire pour mettre en œuvre les principes de la souveraineté des données autochtones, mais il s'engage à accroître le niveau de participation et de partenariat dans la collecte de renseignements pertinents et utiles sur le plan culturel.



Mots inexprimés (Unspoken Words), arts décoratifs / traditionnels par Mikhayla Patterson en collaboration avec les étudiants de deuxième année du programme de travail social de l'Université MacEwan; Collection patrimoniale autochtone, www.mmiwg-ffada.ca/fr/

Souveraineté des données

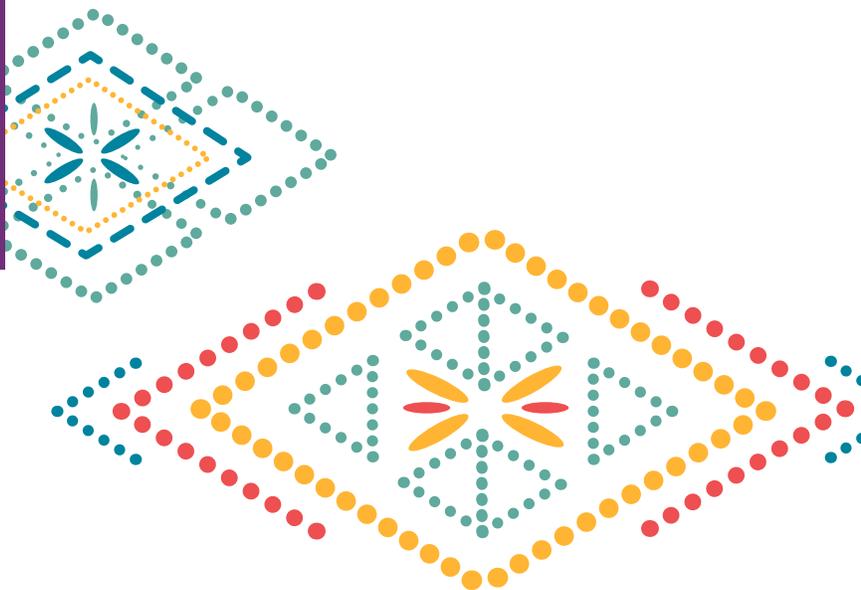
La souveraineté des données est liée au droit des peuples autochtones d'exercer une autorité sur la gestion, la préservation, le contrôle et la protection de leurs propres connaissances. Elle est liée aux droits et aux responsabilités concernant l'utilisation des connaissances détenues par la collectivité. Pour reprendre les termes d'un ancien du CPA, « nos connaissances sont notre propriété intellectuelle ». Pour que les organisations autochtones puissent recueillir des données précises, inclusives, de grande portée et ayant une incidence, il faut renforcer les capacités, le financement et les ressources. Le CPA envisage la création d'ententes de gouvernance et de partage des données qui s'harmonise avec sa compétence pour gérer ses propres données, notamment la détermination des besoins en données de ses membres et de leurs collectivités.



L'Enquête nationale a offert des cadeaux de réciprocité à ceux et celles qui ont participé au processus de collecte de la vérité. Ces cadeaux symbolisaient les relations qui devront également être le fondement de la mise en œuvre des Appels à la justice. Source : www.mmiwg-ffada.ca/fr/

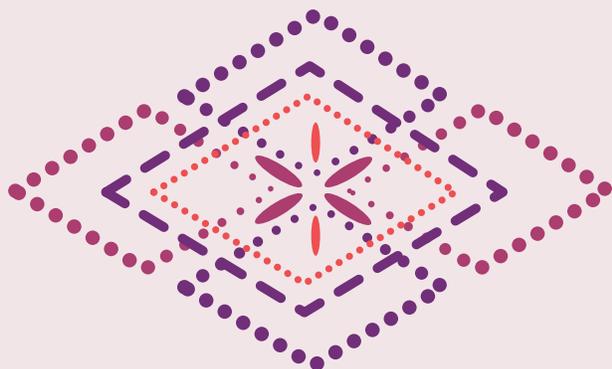
Mise en place d'une infrastructure de données autochtones

L'infrastructure des données s'est révélée insuffisante en ce qui concerne l'identification des Autochtones, ce qui suscite des préoccupations quant à la sous-comptabilisation et donc à la sous-estimation des iniquités. Cela crée des lacunes et des incohérences dans les données. Le CPA recommande que les modes d'identification des peuples autochtones deviennent la norme et que des protocoles de sécurité soient élaborés pour permettre aux Autochtones de s'identifier. Si les organisations autochtones telles que le CPA disposent de ressources suffisantes pour mettre en place une infrastructure de données, elles peuvent contribuer à faire en sorte que l'information soit fiable, que les politiques et les pratiques soient pertinentes et que les programmes soient fondés sur des données probantes de manière prompt et sensible. Cela aura pour effet supplémentaire de fournir aux experts des compétences tangibles et de responsabiliser les membres de la collectivité et leur accorder un rôle central en tant que leaders et détenteurs d'expertise.



Reconnaissance de l'intersectionnalité et des identités complexes

Les peuples autochtones sont simultanément membres de plus d'un groupe identitaire en fonction du genre, du sexe, de l'ascendance, de l'âge, de la capacité, de la langue, de la situation socioéconomique, de la résidence, du « statut », de la famille, de l'emplacement géographique, etc. Ces identités complexes sont le résultat de nombreux facteurs (comme les vérités personnelles, les liens familiaux et la politique coloniale). La reconnaissance de la diversité des peuples autochtones et des familles et collectivités dans lesquelles nous vivons accroît l'efficacité des données et permet de les faire correspondre aux objectifs des collectivités. La reconnaissance des recoupements entre les facteurs identitaires peut également aider à mieux comprendre comment le racisme et le sexisme jouent actuellement un rôle dans les processus contemporains de collecte de données. Les partenariats de recherche avec des organisations autochtones comme le CPA, qui sont liées aux collectivités qu'elles représentent, constituent une façon d'aller de l'avant.



.....
 25 Daniels, CSC au paragraphe 14.

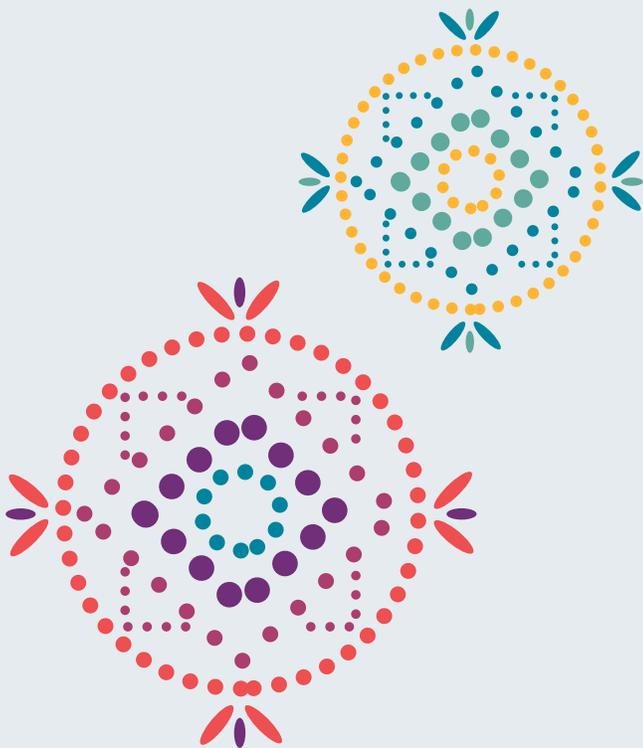
26 Metallic, N.W., Friedland, H., Craft, A., Morales, S., et Hewitt, J. (2019). *An Act respecting First Nations, Inuit, and Métis Children, Youth and Families Does Bill C-92 Make the Grade?* Yellowhead Institute. En ligne : <https://yellowheadinstitute.org/wp-content/uploads/2019/03/bill-c-92-part-5-data-collection.pdf>

Résolution des problèmes de compétence et amélioration de la qualité des données

Certaines des lacunes dans les données sur les Autochtones peuvent être attribuées à l'incapacité des gouvernements à résoudre les conflits de compétence et aux exclusions fondées sur le statut et la résidence qui ont créé un « désert juridique sur le plan de la compétence législative »²⁵ comportant d'énormes lacunes et incohérences et peu de reddition de comptes. L'une des lacunes créées par l'exclusion des données autochtones est que cela a entraîné le sous-financement de services essentiels, même si le manque de services est ressenti par les collectivités autochtones²⁶. Une lacune connexe créée par l'exclusion des données autochtones concerne la responsabilisation et la reddition de comptes envers les populations autochtones pour l'amélioration des résultats et de la prestation des services. Le CPA peut jouer un rôle important si l'on veut que des changements positifs se produisent pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones qui vivent hors réserve – qui peuvent ou non être inscrites et qui ont le droit d'être comptées, qu'il s'agisse de la détermination des résultats, de la réalisation de changements législatifs, de l'élaboration ou de la mise en œuvre de normes et de cadres de responsabilisation en vue de résoudre le problème de compétence.

Nécessité de disposer de données désagrégées

Une autre question connexe est la nécessité de disposer de données désagrégées qui reflètent mieux les lieux de résidence des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+, le nombre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et leur situation par rapport à la réalisation des objectifs fixés par les appels à la justice de l'Enquête nationale. Les organisations autochtones locales comme le CPA ont des liens avec les populations hors réserve en pleine croissance, ce qui nous permet de communiquer et de mettre en œuvre des décisions et des programmes adaptés aux Autochtones et de déterminer les indicateurs devant être utilisés pour mesurer la réussite des objectifs de l'Enquête nationale.



Repérage des iniquités et contextualisation des identifiants autochtones

La mauvaise classification des données selon la race a entraîné l'invisibilité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Si les peuples autochtones ne sont pas identifiés, alors les données sont faussées, les iniquités ancrées dans le sexisme, le racisme, le colonialisme et le génocide ne sont pas prises en compte et les problèmes propres aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ne sont pas abordés. Ces iniquités ne sont pas mises en évidence dans les activités de collecte de données actuelles, ce qui crée des difficultés pour les organisations autochtones qui savent ce qui est nécessaire, mais ne sont pas en mesure d'appuyer les décisions en matière de services et de programmes. Les données actuelles ne sont pas non plus contextualisées pour exposer les disparités et expliquer les problèmes systémiques et la source des problèmes²⁷. Les organisations autochtones qui participent pleinement à la prise de décisions en matière de données, et qui jouent un rôle de premier plan à cet égard, peuvent renforcer l'intégrité des données et contribuer à la refonte des systèmes d'information et des méthodes de collecte de données afin d'y inclure des mesures visant à remédier aux iniquités. Le CPA cherche à faire participer aux initiatives de données les Autochtones qui ont été et qui sont actuellement systématiquement exclus en fonction de leur lieu de résidence ou de leur groupement en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

.....

²⁷ Wuttanee, R. (2019). Indigenous Equity Data: Substance Use, Mental Health, and Wellness. Rapport préparé pour Social and Policy Projects, Ville de Vancouver. En ligne : https://sustain.ubc.ca/sites/default/files/2019-67_Indigenous_Equity_Data_Substance_Use_Wuttanee.pdf

Soutien aux méthodes autochtones de collecte de données

Les méthodes autochtones de collecte de données, comme la mobilisation des collectivités et le recours à des méthodes comme l'observation, les cercles de partage, les histoires orales et les récits traditionnels, sont liées aux valeurs autochtones et ne peuvent être réduites à des statistiques. De telles approches peuvent renforcer les capacités de collecte de données et aider à répondre aux préoccupations des collectivités, fournir des données pour éclairer les politiques et la planification communautaire de manière importante, et permettre aux collectivités de participer pleinement à de multiples niveaux de prise de décisions. Pour aller de l'avant, le CPA recommande des méthodes autochtones de collecte de renseignements et d'élaboration d'indicateurs de données qui soient conformes aux perspectives des peuples autochtones et utiles aux personnes et aux populations auprès desquelles les données sont recueillies.

Adoption d'approches fondées sur les forces

Certes, les indicateurs fondés sur les lacunes permettent de suivre les améliorations apportées pour résoudre les inégalités sociales, mais ils ont tendance à rendre compte des disparités qui contribuent aux stéréotypes et à la marginalisation préjudiciables. Les approches fondées sur les forces qui contextualisent les données aident à créer un espace où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones peuvent partager leurs expériences, leurs réussites et leurs recommandations liées à un accès juste et équitable. Dans le cadre des approches fondées sur les forces, on peut créer un espace où les inégalités et les problèmes systémiques peuvent être déterminés et aider à élargir la compréhension des concepts critiques de la violence. Enracinées dans la collectivité, les organisations autochtones comme le CPA, qui disposent d'un large éventail d'affiliés régionaux, sont en mesure de contextualiser les données et de mettre en avant les récits de force et de résilience des femmes autochtones. Nos organisations sont en mesure d'élaborer leurs propres recherches sur la collecte de données et des approches fondées sur les forces. Nous sommes en mesure de poser des questions de recherche qui mettent en évidence les expériences, y compris la collecte d'histoires propres à nos perspectives sur la violence, d'établir des voies d'accès importantes vers la sécurité et la guérison par l'entremise d'histoires, de chansons, de traditions, de récits, etc., avec des outils pour mesurer les réussites qui sont utiles et liées à nos collectivités.



Renforcement de la confiance et des capacités

Le Canada a hérité d'une utilisation néfaste des données par les gouvernements coloniaux. Les registres, le système des pensionnats et la rafle des années soixante sont des exemples de l'effet d'une mauvaise utilisation des données sur les femmes et leurs collectivités. Cette histoire a contribué à susciter la méfiance des peuples autochtones à l'égard de l'utilisation des données et à les inciter à ne pas partager leurs renseignements personnels et à ne pas participer aux systèmes de collecte de données. La confiance et la responsabilisation quant à la raison et à la manière dont les renseignements sont recueillis, détenus, consultés et utilisés nécessitent de renforcer la capacité de gouvernance des données et des renseignements des organisations dirigées par des Autochtones, qui sont respectées par les peuples autochtones à l'échelle locale et répondent à leurs besoins et aspirations. Il y a beaucoup de travail à faire et, avec les ressources appropriées, le Congrès des peuples autochtones peut contribuer à tracer la voie à suivre.



Commémoration pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; sculpture par Mary Ann Grainger. Source: Collection patrimoniale autochtone, www.mmiwg-ffada.ca

Perspectives des personnes 2ELGBTQQIA+

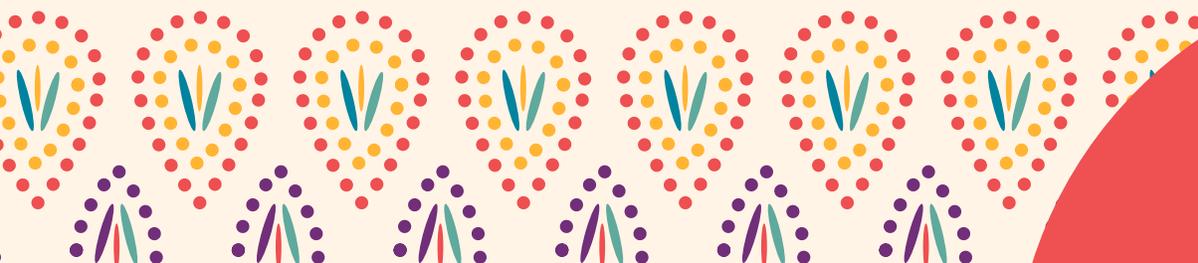
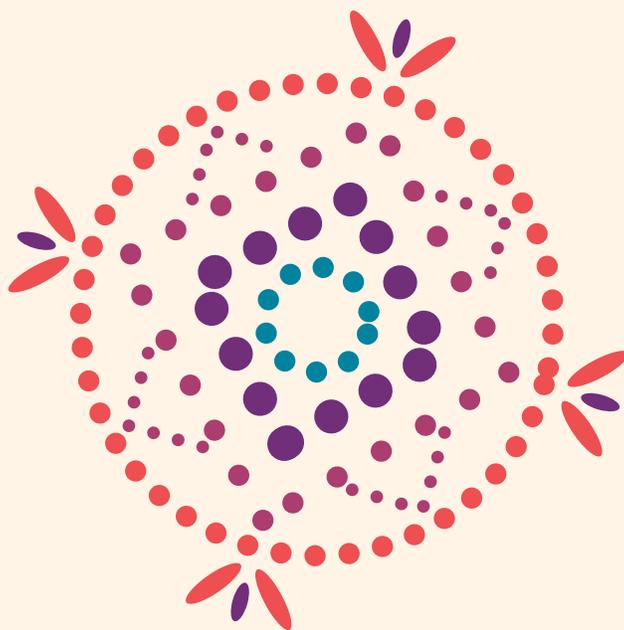
Le Sous-groupe de travail sur les personnes 2ELGBTQQIA+ a discuté des données nécessaires pour déterminer, traiter, suivre et évaluer l'incidence du Plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes deux-esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuelles, asexuelles (2ELGBTQQIA+).

Limites des approches existantes

Le Sous-groupe de travail (SGT) sur les 2ELGBTQQIA+ a fait part de ses préoccupations concernant les documents de collecte de données existants que le gouvernement fédéral utilise, notamment :

- le Recensement de la population;
- l'Enquête sur les enfants autochtones;
- l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes;
- l'Enquête sur le travail et l'emploi des Premières Nations;
- l'Enquête nationale auprès des ménages.

Diverses préoccupations ont été soulevées concernant des questions qui se posaient du début à la fin, notamment le fait de ne fournir que les deux options binaires de genre comme identifiants, la peur et les traumatismes historiques comme facteurs de non-participation aux instruments d'enquête, le degré de réponse et le risque d'être identifié comme une personne 2ELGBTQQIA+ ou « dévoilé », les conditions de vie empêchant la participation, le manque de niveau d'éducation constituant des obstacles à la réponse aux questions de l'enquête ainsi que les méthodes de collecte des données. Dans leur conception et leur mise en œuvre, ces instruments de données continuent d'être le reflet d'une approche coloniale.

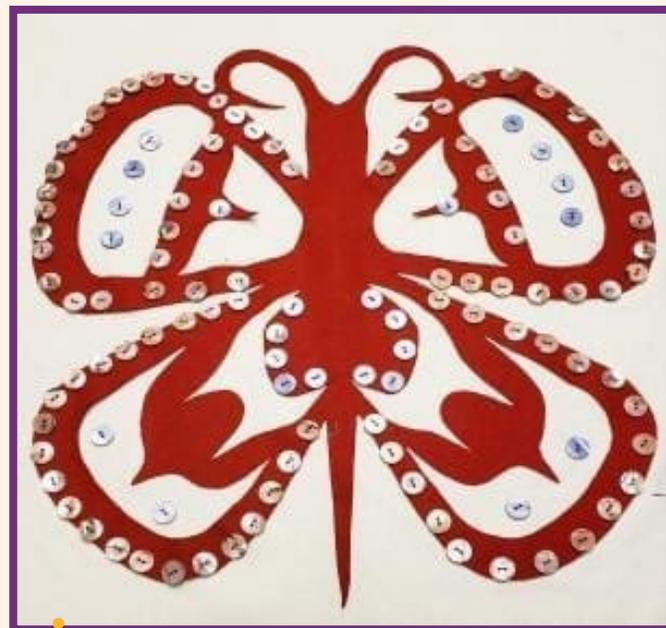


Au cours de plusieurs réunions, le SGT sur les 2ELGBTQQIA+ a fait part de ses préoccupations concernant le processus et les progrès. La première série de préoccupations exprimées concernait l'absence de données fiables sur la communauté 2ELGBTQQIA+. Des efforts considérables sont nécessaires pour établir des données démographiques de base. Les membres du groupe sur les personnes 2ELGBTQQIA+ ont commencé à concevoir des exigences pertinentes en matière d'information de base propres aux personnes 2ELGBTQQIA+, notamment :

- l'identification du genre dans un continuum d'options non binaires;
- une identité autochtone qui ne se limiterait pas aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits;
- l'âge;
- la résidence;
- le niveau de scolarité;
- l'état de santé (physique, mental, handicaps et dépendances);
- les descripteurs de relations;
- l'emploi;
- les contacts avec les services de la protection de l'enfance, la police, les tribunaux, les services correctionnels;
- l'expérience de la violence, y compris la violence sexuelle.

Nouvelles exigences en matière de données

Nous avons ensuite examiné le niveau suivant des exigences en matière de données et avons été en mesure de trouver d'autres approches utilisées par les membres pendant la « crise » du VIH/sida, notamment la mobilisation directe des chercheurs de la communauté 2ELGBTQQIA+, la mobilisation des aînés et des gardiens du savoir traditionnel, ainsi que la conception et la mise en œuvre précoce dans le contexte du Plan d'action national. Il s'agirait d'une approche distincte, qui ne doit pas être intégrée aux organisations fondées sur le genre ou à d'autres modèles de collecte de données et qui serait distincte des processus de production de rapports conçus pour mesurer les résultats et la réussite. Elle serait également distincte des efforts déployés par les Autochtones au sujet du VIH/sida.



Couverture à boutons ; arts décoratifs/traditionnels par Samantha Pelkey. Source collection patrimoniale autochtone, www.mmiwg-faada.ca/fr/

Réclamer notre expertise, notre pouvoir et notre place

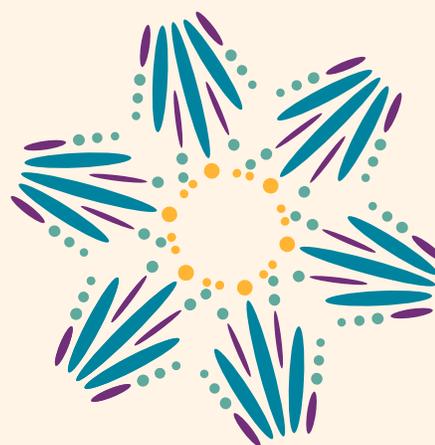
Nous voulons insister sur la nécessité d'aborder cette question différemment afin de commencer à démonter le processus colonial des chercheurs, des académies, des organismes de financement de la recherche et de l'« expertise non autochtone » dans ce domaine. Le manque d'information et de reconnaissance des « experts » de la communauté 2ELGBTQQIA+ à l'extérieur de notre communauté contribue à la perte de notre pouvoir et de notre place.

La conception de l'architecture des données et de la recherche en matière de suivi et d'évaluation des répercussions et de l'efficacité doit renforcer la capacité et la propriété de la communauté 2ELGBTQQIA+. La disponibilité des fonds, la technologie et le développement des compétences nécessiteront des investissements. La conception de l'architecture doit dépasser les définitions de femme ou d'homme, traiter de la résidence et suivre les thèmes du Plan d'action national, soit la culture, la santé et le mieux-être, la sécurité humaine et la justice. Nous voulons nous assurer que la collecte, l'analyse, l'hébergement et la publication des données sont entre les mains des membres de la communauté 2ELGBTQQIA+.

En résumé, lors de la conception et de la mise en œuvre de l'approche relative aux données du Plan d'action national, nous devons nous assurer de ce qui suit :

- les personnes 2ELGBTQQIA+ retrouvent le « pouvoir et la place », plutôt qu'être un ajout à d'autres groupes;
- elles reçoivent un soutien direct pour évaluer comment mettre fin et prévenir de nouvelles violences et de nouveaux décès;
- un processus communautaire dirigé par les personnes 2ELGBTQQIA+ est mis en place;
- les principaux organismes de financement revoient leurs pratiques et leur approche en matière de financement destiné à la communauté 2ELGBTQQIA+;
- l'expression « souveraineté des données » ne prendra tout son sens que lorsque le mot « autochtones » y sera adjoint.

Enfin, le Plan d'action national doit inclure des indicateurs de succès et d'incidence propres aux personnes 2ELGBTQQIA+, qui peuvent être présentés en fonction d'une élaboration rigoureuse des données menée par la communauté 2ELGBTQQIA+.





14. Conclusion : Créer de nouvelles voies pour les données

Considérations pour les prochaines étapes du travail

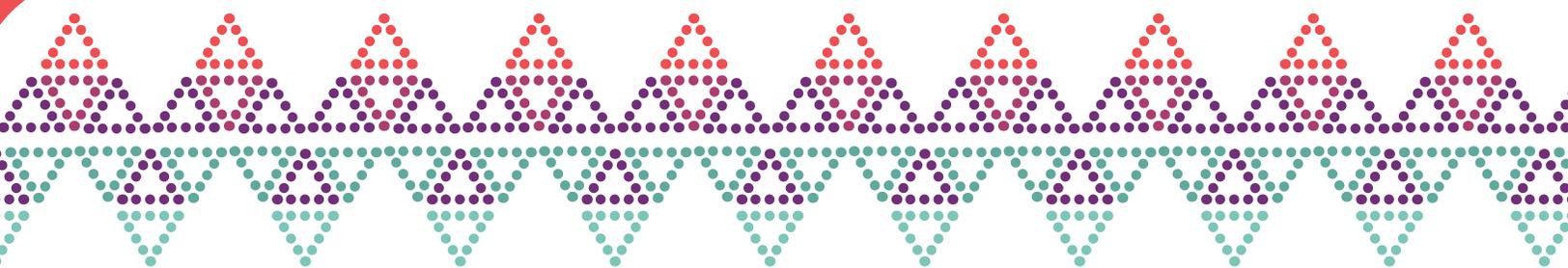
Cette stratégie en matière de données représente la clôture d'un chapitre, tandis que la mise en œuvre et les questions en vue d'aller de l'avant constituent l'étape suivante. Les membres du SGTD ont clairement indiqué, tout au long du processus, que la mise en œuvre doit être mûrement réfléchie, et qu'elle doit commencer par la reconnaissance et la prise en compte de certaines questions et de certains défis existants.

Pour commencer, il est essentiel de déterminer comment les membres de la famille et les survivants seront inclus dans le travail. La valeur de l'expérience vécue, démontrée de manière si poignante par le rapport final de l'Enquête nationale et d'autres travaux appuyant la valeur de ces connaissances, devra être intégrée dans ce que les gouvernements considèrent comme de l'information utile. L'élargissement du cadre de référence au-delà d'une simple liste de considérations quantitatives est un travail qui doit commencer dès que possible. Dans le même ordre d'idées, l'intégration de ces perspectives dans le processus décisionnel et dans l'évaluation de l'incidence des programmes, des services et des initiatives est une tâche d'une importance vitale qui exige des gouvernements qu'ils écoutent

attentivement ce que disent les familles, les survivants, les organisations, les gouvernements et les défenseurs des droits.

Il est également important que cette prochaine étape du travail soit élaborée par les participants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en utilisant leur optique des Premières Nations, des Inuits et des Métis, que les membres du groupe SGTD considèrent comme une approche essentielle. L'utilisation de la souveraineté des données autochtones comme élément fondamental de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie en matière de données accroîtra la participation et la confiance dans le processus et devrait poursuivre sur la voie tracée par les membres du SGTD, ancrée dans les droits fondamentaux des Premières Nations, des Inuits et des Métis et de leurs organisations à l'égard de leurs données.

Tout au long du processus, le SGTD a cerné les défis administratifs entre les différentes compétences qui sont liés à la collecte et à la communication des données non seulement à titre de considération, mais aussi comme un obstacle fondamental qu'il faut surmonter. De plus, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* mentionnée plus haut dans le présent chapitre est un autre élément à prendre en considération. Pour appuyer véritablement la stratégie en matière de données



et assurer la responsabilisation nationale dans le cadre du PAN, les obstacles à la définition, à la collecte et au partage des données de façon limitée ne seront plus acceptables pour les membres du SGTD. Ces défis devront être abordés lors des tables de partenariat et faire l'objet d'une réflexion afin de veiller à ce que les données recueillies sur les populations autochtones soient accessibles à ces dernières et puissent nous aider à comprendre la véritable mesure des progrès réalisés dans la création d'un environnement où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont en sécurité. Plus précisément, il est urgent de trouver de nouveaux moyens d'obtenir des données désagrégées de manière appropriée, tout en trouvant un équilibre entre les directives prévues par la loi et la protection de la vie privée.

À mesure que la mise en œuvre progresse, la compréhension de la manière dont nous mesurons les progrès réalisés par la création de données de base fondées sur les distinctions ou la population sera également une question clé. Cette base de référence fournira non seulement un point de départ pour évaluer la réussite à long terme, mais servira à mettre en évidence les lacunes importantes en matière de données dans les domaines qui n'ont pas été abordés par le SGTD. Un inventaire des données qui existent déjà, y compris les travaux déjà terminés ou en cours, fournira un soutien important à mesure que le travail avance.

De plus, et comme le reflète la diversité de la composition du SGTD, les membres du SGTD ont mis à profit leur diversité de culture, d'expérience vécue et professionnelle pour souligner le fait que la cohérence et la pertinence culturelle sont nécessaires en ce qui concerne les définitions des membres, des terres et des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ainsi, le fait d'ancrer la stratégie en matière de données dans la souveraineté des données des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et d'inclure dans les conversations à cet égard les personnes ayant des identités ou des préoccupations transversales, y compris les personnes non inscrites qui ne sont pas actuellement comptabilisées, permettra d'améliorer les données issues de la stratégie et les résultats qui peuvent être obtenus en conséquence.

Enfin, le SGTD a cerné et répété l'importance d'une exploration future des indicateurs qualitatifs et de l'élaboration de données. Pour les membres, ces types de données et d'indicateurs comprendraient des méthodologies axées sur les façons de savoir et d'être des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les indicateurs qualitatifs et les données souligneraient l'importance des relations et seraient beaucoup plus adaptés à la culture, car ils refléteraient la manière dont les membres et les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont participé aux données et à la recherche depuis des temps immémoriaux.

Centrer les modes de connaissance autochtones et reconsidérer les processus

Accorder un rôle central aux modes de connaissance autochtones, y compris placer les nouvelles connaissances dans un contexte de partenariat et de relation, fait partie des processus qui influenceront non seulement sur le résultat de la stratégie en matière de données, mais aussi sur la façon dont elle contribue, en soi, à la « réclamation du pouvoir et de la place ». Le processus est important – et les membres du SGTD ont souligné la nécessité de prendre le temps d'élaborer un plan de mise en œuvre qui tiendra compte des principes de changement du rapport final, ainsi que de ces principes de changement et des piliers du CNFS. En ce qui concerne les données, comprendre les piliers adaptés et élaborés dans le cadre de cette stratégie en matière de données et leur accorder un rôle central signifie changer notre façon de faire les choses et repenser les données en fonction d'une nouvelle perspective plus globale. Les piliers de cette stratégie en matière de données sont importants et témoignent de la manière dont les données ont servi à marginaliser historiquement les peuples autochtones et ont contribué aux résultats que nous voyons aujourd'hui. Pour défaire ou inverser ces résultats, il faut faire une rétrospective – chercher à savoir comment nous savons ce que nous savons – pour imaginer quelque chose de différent.

Le SGTD insiste sur le fait que l'inclusion, pour l'élaboration continue de la stratégie, sera mesurée par la participation pleine et active des familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, et des survivants de la violence fondée sur le sexe, ainsi que par la participation pleine et active des peuples autochtones à la création d'une voie à suivre. Dans la même veine, l'incidence des nouvelles méthodes de collecte, d'analyse et de gestion des données, conformément aux principes de la souveraineté des données autochtones, signifie que le travail doit avoir un effet significatif sur les politiques, les lois et la société en général. Une partie de cette mesure reposera sur l'interdépendance de nos forces et des défis auxquels nous sommes confrontés, ainsi que sur un rapport plus complet qui comprend des cadres quantitatifs et qualitatifs. Enfin, la reddition de comptes, en ce qui concerne les données, désigne les relations importantes qui doivent animer le processus pour une responsabilisation réelle et véritable.

Ce travail d'élaboration de la stratégie en matière de données du PAN est inspiré par la possibilité de reconnaître que des fonctions de données durables dirigées par les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont une condition préalable au renforcement de la responsabilisation, à la prise de décisions fondées sur des données probantes et à la gouvernance efficace et efficiente des données. Les optiques d'analyse de la souveraineté des données autochtones qui sont distinctives, mais qui tiennent compte de toutes les perspectives autochtones, continueront de définir ce qu'il est important de mesurer et d'éclairer la façon dont ce travail progresse.

Les membres du SGTD comprennent l'urgence d'élaborer une stratégie en matière de données qui fera avancer le PAN dans la bonne direction. Ils se sont engagés à mettre en place un processus, dirigé par les Premières Nations, les Inuits et les Métis, qui accorde un rôle central aux perspectives des familles et des survivants, ainsi qu'à celles des autres partenaires. Les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les autres organisations et collectivités autochtones sont les mieux placés pour organiser des discussions plus vastes entre eux et avec tous les gouvernements sur la manière de mesurer la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. De plus, ils travailleront en partenariat pour s'assurer de la disponibilité de données de grande qualité, culturellement pertinentes, désagrégées et fondées sur des distinctions qui seront utilisées par et pour eux.

À l'avenir, les relations qui sous-tendent la stratégie en matière de données du PAN permettront de reconnaître les diverses forces et connaissances autochtones, de tenir les parties responsables les unes envers les autres pendant les processus décisionnels et de favoriser une gouvernance des données efficace et efficiente. Cette voie soutiendra le droit fondamental à la sécurité de toutes les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

